L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1505 - VENDREDI 07 DÉCEMBRE 2018 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



DOSSIER Fertilité des sols



Le temps de la reconquête

Les Chambres d'agriculture de l'Yonne, de Saône et Loire et de Côte d'Or ont entrepris un important travail de sensibilisation des exploitants dans le cadre de la reconquête de la fertilité biologique et physique des sols agricoles. Suivi et premiers constats en Côte d'Or et dans l'Yonne. *P. 18-19*

Côte d'Or

› Mobilisation syndicale

«L'agri-bashing, ça suffit»



Nièvre

› Dégâts de gibiers

La fronde est à son maximum



Yonne

› Chambre d'agriculture

Dernière session de la mandature





Cette semaine avec votre journal

L'Agenda 2019

Pour planifier, enregistrer, répertorier, noter... Terres de Bourgogne offre à tous ses abonnés l'agenda édition 2019.

G. BUCHEZ

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES SUR MACHINES EN STOCK

Secteurs :
Autun - Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert

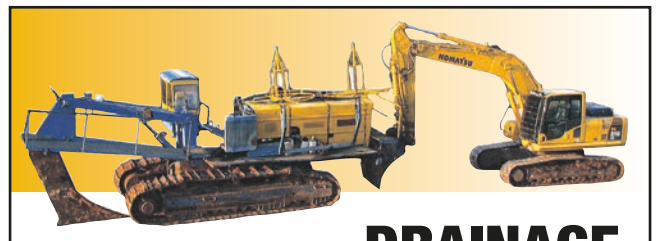
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr





grâce à la pesée embarquée

LUCAS
focus on performance



AGRI TRAVAUX
Patrice Caillot
21 Tart-le-Bas - 06 80 72 24 03
agritravaux@gmail.com

DRAINAGE
Curage de fossés,
Terrassement,
Lavage de drain,
Travaux publics...

Sommaire

Côte-d'Or
04 • Mobilisation syndicale: «L'agri-bashing ça suffit»
05 • Productions végétales: L'APPV 21 à l'écoute du projet R2D2
06 • Volailles: Les bons œufs de Nanteux
Nièvre
07 • Dégâts de gibiers: La fronde est à son maximum
08 • Dégâts de Sangliers: Du mieux pour accentuer la pression de chasse
09 • Soirée grandes cultures: Quel revenu demain ?
10 • Assemblée Générale: Du changement pour le GDS
Yonne
11 • Chambre d'agriculture: Dernière session pour la mandature 2013-2018
12 • Direction départementale des territoires: La DDT et l'agriculture icaunaise
13 • Ynovae: Une année riche en projets et en changements
Région et ailleurs
14 • Trois questions à Jean-Pierre Fleury: Ce qui se joue à Bruxelles… et en France
15 • Environnement: «*Un patrimoine endormi qu'il faut préserver*»
16 • Agribashing: Des causes multiples
17 • Élections Chambres d'agriculture: Un enjeu crucial de représentativité et de légitimité !
Dossier
18-19 • Fertilité des sols: Le temps de la reconquête
Infos Services
21 • Économie & Gestion
22-23 • Analyses & Tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Gilets jaunes et ruralité

«La question est celle de la soutenabilité de la transition écologique»

Directeur du département Opinion et stratégie d'entreprise de l'Ifop, Jérôme Fourquet revient sur les spécificités du mouvement des gilets jaunes, qui touche davantage la ruralité, et sur la nécessité d'accompagner davantage la transition écologique dans certains secteurs d'activité et auprès de certaines catégories de la population.

Pourquoi l'augmentation des taxes sur le carburant est-elle une mesure qui impacte davantage les zones rurales ?
Jérôme Fourquet : *« Ce mouvement des gilets jaunes a pris naissance suite à l'annonce de l'augmentation des taxes sur le carburant, parce que cette question est extrêmement sensible. C'est un élément fédérateur dans la société française, et si l'on voulait utiliser une métaphore historique, on pourrait dire que notre société est aussi sensible aujourd'hui au prix du carburant qu'elle ne l'était au prix du blé sous l'Ancien Régime. On a vu dans nos enquêtes que ce sont les zones rurales et périurbaines qui ont été les premières à rentrer dans le mouvement, et qui le soutiennent le plus, parce qu'elles sont les plus dépendantes et les plus tributaires de la voiture pour aller travailler ».*

Quelles sont les spécificités de ce mouvement ?
J. F. : *« C'est d'abord un mouvement inédit, puisqu'il s'est créé en dehors de toutes les structures politiques et syndicales traditionnelles, sans relais médiatique notable, c'est un pur produit des réseaux sociaux. Mais c'est aussi le résultat d'une politique qui est menée, d'une situation préexistante : ce mouvement vient souligner les fractures territoriales, géographiques mais aussi sociales, avec de très nombreux concitoyens qui n'arrivent plus à boucler leurs fins de mois, qui ont un sentiment de déclassement, voire d'abandon, et qui sont rentrés plus ou moins activement dans ce mouvement. Une autre spécificité est que le mouvement est de nature très évolutive. Ce à quoi l'on assiste aujourd'hui est déjà différent de ce que l'on observait lors des premières semaines de manifestation : on est sur un mouvement qui se politise. On le voit par le fait que la proportion de Français qui soutiennent le mouvement est à quelques points près identique à la proportion de Français qui sont aujourd'hui mécontents d'Emmanuel Macron. La mobilisation a commencé sur quelque chose de catégoriel, puis s'est politisée. On peut le suivre au rythme de l'évolution des revendications : d'abord, la question de l'abrogation des taxes sur le carburant, puis la question plus générale du pouvoir d'achat et de la fiscalité, et maintenant, une critique de la politique du Gouvernement ».*

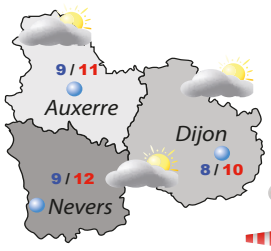
En quoi la transition écologique a-t-elle cristallisé les tensions ?
J. F. : *« Elle les a cristallisées, oui et non, car si c'est la hausse des prix des carburants pour raisons écologiques qui a mis le feu aux poudres, pour autant une bonne partie des gens qui soutiennent le mouvement se déclarent également sensibles à la cause environnementale. La question qui est posée, en fait, c'est celle de la soutenabilité de cette transition écologique et de la manière dont on fait en sorte que, si cette transition apparaît comme scientifiquement et environnementalement nécessaire, il faut qu'elle soit accompagnée socialement et économiquement, que ce soit pour certaines filières, on peut penser par exemple à l'agriculture qui va avoir des défis considérables à relever, mais aussi pour certains publics, qui ne sont pas en capacité de dégager des budgets supplémentaires pour financer cette transformation par eux-mêmes».*

Votre rendez-vous vulgarisation agricole
Retrouvez-nous sur notre chaîne YouTube


Cette semaine
Sapin de noël
2 minutes

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 7 Décembre

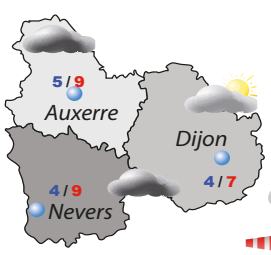


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 10 à 12°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Ambroise
Soleil : 08h29 - 16h56
Lune : 08h17 - 17h26

Samedi 8 Décembre



Couvert
Un ciel très nuageux à couvert s'annonce pour ce samedi. Les températures seront en baisse.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 7 à 10°C
Vents : Ouest 30 km/h

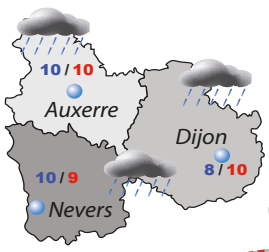
Sainte Frida
Soleil : 08h30 - 16h56
Lune : 09h18 - 18h09

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 9 Décembre



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce pour ce dimanche. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 8 à 11°C
Vents : Ouest 40 km/h

Saint Pierre Fourier
Soleil : 08h31 - 16h56
Lune : 10h12 - 18h58

Prévisions à 7 jours

Lundi 10 Décembre au Mercredi 12 Décembre
Un ciel souvent couvert en perspective.
Vents : Nord à 10 km/h
T° mini : -5 à -3°C T° maxi : 4 à 6°C

Du Jeudi 13 Décembre au Dimanche 16 Décembre
Un temps très nuageux à couvert avec quelques précipitations.
Vents : Sud à 20 km/h
T° mini : -7 à -5°C T° maxi : 11 à 13°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Grand plan d'investissement de 5milliards d'euros sur 5 ans

Le dispositif monte en puissance

Le volet agricole du Grand plan d'investissement (GPI) doté de 5 milliards d'euros sur 5 ans vient de faire l'objet d'une présentation orchestrée par la Préfecture de Région, à l'attention de tous les acteurs de l'économie agricole régionale.



De nombreux acteurs de l'agriculture régionale ont participé à cette explication de texte autour du volet agricole du Grand plan d'investissement, conduite par l'Ambassadeur du GPI et organisée par la Préfecture de Région.

On en parle depuis des mois, mais les contours en restaient encore assez flous. Le volet agricole du Grand plan d'investissement (GPI) doté de 5 milliards d'euros a fait beaucoup parler de lui sans que l'on en connaisse vraiment les tenants et les aboutissants. C'est chose faite, avec la très solennelle présentation qui en a été faite et qui a réuni à Dijon les différents acteurs économiques du plan, profession agricole en tête. C'est d'ailleurs un agriculteur, Olivier Allain qui a été désigné Ambassadeur du GPI par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et qui se livre donc à une tournée dans les différentes régions de France, afin d'en expliquer tout l'intérêt pour l'agriculture.

GPI mode d'emploi

Le Grand plan d'investissement a été présenté fin 2017, son volet agricole est doté d'une enveloppe de 5 milliards d'euros sur 5 ans, afin d'accompagner les actions définies par les plans de filières (élaborés par les interprofessions) pour soutenir des projets concrets dans les territoires. Avec un objectif : accompagner la transformation des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et du bois. L'innovation et l'accompagnement sont ainsi au cœur d'un dispositif de transformation de l'amont agricole et forestier, d'amélioration de la compétitivité des entreprises de l'aval, de structuration des filières pour stimuler l'innovation.

L'Ambassadeur ayant à cœur de faciliter une meilleure compréhension de mécanismes qui peuvent paraître complexes à certains acteurs.

Olivier Allain a ainsi expliqué la nature et les ressorts des outils et des financements mobilisables au profit de nouveaux projets, afin que chacun puisse se les approprier et en percevoir tout le potentiel. Certains outils sont déjà éprouvés comme les fonds de garantie, les offres de prêts sans garantie, les apports en fonds propres, certaines subventions ciblées, les avances remboursables, etc. D'autres restent à définir, en matière d'ingénierie financière notamment ou dans le cadre de la restructuration des filières. Tous les outils mis en service s'inscrivent ainsi soit dans un « recyclage des dispositifs européens, soit dans de nouveaux fléchages », l'essentiel étant de les mettre au service des projets innovants et d'un accompagnement des mutations agricoles indispensables. L'amélioration du revenu agricole restant pour les représentants professionnels un préalable réaffirmé.

Irriguer et stimuler de l'amont à l'aval

Dès le 1er trimestre 2019, de nouveaux outils devraient être mis à disposition. Une telle stratégie d'accompagnement de changement ne peut fonctionner que si tous les acteurs tirent dans le même sens, alors que l'on sait qu'il peut parfois être difficile de se réinventer. Traduction concrète des effets du volet agricole du GPI sur le territoire, l'après-midi était consacrée à la visite du Gaec MLLG, situé à Is-sur-Tille, dont le projet élaboré au sein d'un GIEE a été reconnu. Son objectif étant d'améliorer les pratiques agronomiques et le potentiel des sols en développant un système de culture économe en intrants et en augmentant la résilience des exploitations du groupement d'intérêt économique et environnemental face aux aléas climatiques et aux soubresauts des marchés. Le Gaec a pu ainsi bénéficier d'un soutien à l'investissement dans un semoir pour semis direct sous couvert en 2018. Autre exemple, l'Association des producteurs de graine de moutarde de Bourgogne, qui porte un projet de structuration d'une filière biologique, se trouve éligible à un appel à projets du Fonds d'avenir bio dans le cadre du GPI.

Ces exemples et les efforts de communication qui sont déployés autour du GPI sont destinés à lever les doutes et à stimuler les initiatives, qu'elles soient individuelles ou collectives ; l'essentiel étant de capter plus de valeur ajoutée au bénéfice de l'agriculture régionale, mais sans oublier d'irriguer aussi le premier acteur de l'amont que reste l'exploitant.

AMK

Déplacement

La Région et la Profession agricole à l'assaut de la forteresse bruxelloise

Les 27 et 28 novembre derniers, Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté et Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture BFC, ont conduit une délégation d'élus régionaux et de représentants agricoles de toutes les sensibilités à Bruxelles.

Au menu de ce marathon bruxellois, de nombreuses rencontres destinées à soutenir la défense des intérêts de l'agriculture régionale, alors que les négociations budgétaires autour de la prochaine Pac (2021-2027) suscitent de fortes inquiétudes et encore plus d'interrogations.

Il s'agissait de se mobiliser unitairement et activement en vue du rétablissement de plus grandes ambitions financières pour la prochaine politique agricole commune. Les acteurs régionaux ont ainsi rencontré successivement Pierre Moscovi, commissaire européen aux Affaires économiques, Fiscales et aux Douanes ; Philippe Léglise-costa, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne ; Pierre Bascou, directeur Durabilité et Aide au revenu au sein de la direction générale de l'Agriculture et du Développement rural au sein de la Commission européenne ; Michel Dantin et Éric Andrieu, membres de la commission de l'Agriculture et du Développement durable au Parlement européen ; Arnaud Danjean, Nathalie Griesbeck et Anne Sanders, parlementaires européens de la zone est.

Ce déplacement constitue la première pierre à la construction d'une collaboration active entre la Région et la Chambre régionale d'agriculture pour préparer les futurs programmes communautaires en faveur de l'agriculture. Les deux institutions ont décidé de créer un groupe de travail permanent, centré sur la défense des intérêts de la région Bourgogne Franche-Comté en matière agricole auprès des institutions nationales et européennes, dans le cadre de la future Pac.



Il était important que l'agréculture de Bourgognefranche-Comté fasse entendre sa voixet comprendre ses problématiques spécifiques à Bruxelles

Mobilisation syndicale

«L'agri-bashing, ça suffit»

La FDSEA et les JA de Côte-d'Or ont manifesté mercredi devant le Bien public, à Dijon.



Banderoles disposées devant les locaux du quotidien.




Fabrice Faivre et Antoine Carré, devant le cortège réuni dès 5 heures du matin.

Un papier qui ne passe pas. Jeudi 29 novembre, le journal Le Bien public publiait un article de presse qualifié d'*«odieux»* par Fabrice Faivre : *«Cette communication parue en première page est un véritable affront pour l'agriculture, les chiffres sur les pesticides étaient totalement faux, les termes employés étaient totalement inappropriés. Je les cite : les eaux souterraines débordent de pesticides !»* Une quarantaine d'agriculteurs se sont rendus mercredi matin devant le siège du Bien public, afin d'exprimer leur mécontentement. *«Avant de publier, ils auraient dû vérifier les chiffres auprès de la Chambre d'agriculture et notamment son service environnement. L'impact est très négatif pour nos métiers. Ils ont préféré publier cela directement. La veille de la publication du fameux article, nous avions une réunion avec eux pour l'organisation des futurs trophées de l'agriculture. Le lendemain matin suivant, en première page, nous prenions un énorme coup de poignard, c'est choquant»*, poursuit le président de la FDSEA. Fabrice Faivre indique qu'il a fallu *«se battre comme des chiffonniers pour tenter de rectifier cette erreur grotesque»* : *«le président de la Chambre d'agriculture a obtenu difficilement un droit de réponse le samedi suivant et encore, le texte est paru page 9 ou page 10, il est passé totalement inaperçu»*.

Excuses formulées

Une petite délégation d'agriculteurs s'est entretenue avec les responsables du journal. Ces derniers ont présenté leurs excuses, alors qu'un article rectificatif était sorti la veille de cette mobilisation syndicale. Le texte reconnaissait les erreurs chiffrées du 29 novembre. Mercredi, les agriculteurs ont tout de même dressé des banderoles revendicatives mais se sont engagés à ne pas déverser les bennes de fumier. *«Nous avons été bien reçus et notre message est passé. La matière organique et notre paille, au prix qu'elles nous coûtent, seront bien mieux sur nos exploitations, mais nous restons vigilants»*, indique Antoine Carré, président des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or. Le cortège s'est ensuite déplacé devant les locaux de France Bleu Bourgogne, suite à une communication du même type que celle du Bien public.

Pour une communication positive

«L'agri-bashing est malheureusement à la mode», déplore Fabrice Faivre, *«il faut toujours en remettre une couche sur l'agriculture. Nous le dénonçons fermement. Nous ne nions pas qu'il existe un problème ou deux sur des puits de captage, mais nous préférerions que la communication soit axée sur ce qu'il se fait pour les protéger. J'en ai quelques-uns en tête, notamment ceux de Champdôtre et Aiserey. Les agriculteurs réalisent beaucoup d'efforts mais les médias préfèrent communiquer sur le négatif avec, en plus, des chiffres erronés ! Aujourd'hui, l'agri-bashing, ça suffit»*. L'agriculture n'a pas *«besoin de ça»*, selon le président de la FDSEA : *«le moral n'est déjà pas bon dans nos campagnes avec les aléas climatiques et la difficulté de sortir des revenus. Que se serait-il passé si un agriculteur s'était mis la corde autour du cou ce week-end, qui aurait été responsable de quoi ? Ils n'imaginent pas tout le mal qu'ils peuvent faire avec un article comme ça. Avec de telles publications, les médias sont largement responsables de la défiance des Français envers l'agriculture française. Ils n'ont pas le droit de mitrailler nos métiers de cette façon. Les agriculteurs sont des gens qui se lèvent tôt tous les matins, qui travaillent dur pour nourrir la population avec des produits de qualité. L'agriculture est engagée dans des démarches de progrès, notre agriculture est l'une des plus vertueuses au monde. Je demande au BP d'aller voir ce qu'il se fait en Amérique du Sud, aux États-Unis, en Russie, en Ukraine, en Chine ou encore en Inde. Nous pourrons voir, ensuite, ce qu'il est possible de faire chez nous»*.

Dans un communiqué, FDSEA et JA rappellent que la liberté de la presse est *«nécessaire à la démocratie, mais c'est aussi la responsabilité des médias d'informer avec justesse et de parler des choses qui vont bien»*.

AG




Des tracts, avec des croissants, ont été distribués aux automobilistes.



Les exploitants se sont également rendus devant les locaux de France Bleu Bourgogne.

Productions végétales

L'APPV 21 à l'écoute du projet R2D2

En introduisant l'assemblée générale de l'APPV 21, son président, Didier Lenoir, a rappelé les temps forts de l'année 2017 et surtout son point d'orgue, le congrès national de l'AGPB. Entre le constat amer d'attaques de plus en plus violentes subies par l'agriculture et l'espoir de trouver des alternatives techniques durables, 2018 se termine en demi-teinte et préfigure les dossiers à venir et à tenir en 2019.

L'année 2018 apporte encore son lot de dossiers à pousser tant auprès des instances européennes que du gouvernement français : Égalim, produits phytosanitaires, rééquilibrages des aides Pac et l'épineuse question de la séparation de la vente et du conseil… Mais ce qui marque encore plus ces derniers mois, c'est l'accélération des procès d'intention faits à l'agriculture en général et aux grandes cultures en particulier.

«On a subi un cran de plus dans le niveau de violence des attaques» regrette Didier Lenoir. Face aux charges constantes, largement relayées ou orchestrées par médias interposés, la lutte est inégale. C'est *«un problème de fond»* déplore le président de l'APPV 21, car en amalgamant certains chiffres on tord le cou à la réalité et on biaise les résultats. Pour Didier Lenoir *«au-delà de la dénonciation des pesticides, ces remises en cause traduisent une inquiétude générale du public envers la chimie. On fait des amalgames sur tout, alors que les consommateurs ne savent pas toujours que certains produits interdits depuis longtemps en agriculture, sont encore présents dans des produits cosmétiques largement utilisés»*.

Ce manque d'information créée forcément une opacité que certains grands de l'industrie chimique savent entretenir. L'agriculture en première ligne de défense subit ainsi souvent de mauvais procès qui ne la concernent plus depuis longtemps.

Communiquer tous azimuts

Cette situation, qui devient insupportable à nombre de producteurs, montre une fois de plus la nécessité de communiquer mieux et tous azimuts pour que les bulles des fakes news et autres manipulations de chiffres, éclatent. C'est important, rappelle Didier Lenoir, *«car après chaque attaque très médiatisée, il faut du temps pour remonter la pente»*.

Le grand air de la calomnie une fois joué, il devient très difficile de se faire entendre positivement. La conclusion s'impose à tous : *«nous avons tout intérêt à valoriser ce que l'on fait et à communiquer largement dessus»*.

L'intervention de Nicolas Cerutti, de Terres Inovia, a justement donné du grain à moudre aux adhérents présents, en expliquant comment à partir d'une impasse, on peut raisonner différemment et se donner les moyens de produire en utilisant au mieux toutes les ressources d'une biodiversité naturelle, qu'il est important de préserver car elle peut être un allier de poids pour les cultures.

Projet R2D2 : la faune auxiliaire en première ligne de défense

Nicolas Cerutti a d'abord posé le décor : sur les plateaux de Bourgogne, la gestion chimique des principaux ravageurs d'automne du colza se trouve limitée par des résistances majeures aux insecticides de la famille des pyréthrinoïdes.

Les exploitants se trouvent dans des impasses, diminuent leur sole de colza et l'économie des exploitations s'en ressent. C'est une situation d'autant plus grave, qu'elle s'étend à d'autres régions en France.

Pour trouver des solutions opérationnelles et accompagner les agriculteurs, Terres Inovia et ses partenaires (Arvalis-Institut du végétal, Seine et Yonne, Soufflet Agriculture, Dijon Céréales, l'Inra et la Chambre d'agriculture de l'Yonne) ont conçu le projet R2D2 : *«Restaurer la régulation naturelle et améliorer la robustesse des cultures pour réduire l'utilisation des insecticides en Bourgogne»*. Tout est dit ou presque dans l'intitulé, mais tout reste à faire et à prouver.

Le projet concerne une zone de 1 000 ha environ et s'étale sur six ans. Délai indispensable à l'expression des mécanismes naturels de régulation et à la validation de modes de gestion alternatifs.

Le projet s'appuie sur deux piliers. Le premier, consiste à préserver la vie et l'activité de la faune auxiliaire qui régule naturellement les ravageurs, à condition de ne pas être éradiquée elle-même par les interventions.

Ce qui amène à limiter des apports chimiques mieux les cibler (dans le temps et dans l'espace), à adapter les pratiques agricoles (éviter au maximum le travail du sol, miser sur les couverts), implanter des bandes fleuries (zones de refuge et de nourriture pour ces insectes floricoles) etc.

Le second pilier consiste à augmenter la robustesse des cultures et donc leur résilience vis-à-vis des attaques d'insectes, en s'appuyant sur les leviers agronomiques que sont : l'allongement des rotations, l'augmentation de la fertilité du sol, les associations culturales, le décalage des dates de semis…

La recherche d'alternatives et les tests grandeur nature en cours sont menés collectivement, mais la prise de risque doit rester limitée pour les agriculteurs volontaires. Reste donc à trouver des solutions financières qui permettent d'accélérer le mouvement, en réduisant d'un cran le risque financier pour des exploitations déjà très éprouvées sur le plan économique.

AMK



Égalim

Anne-Catherine Loisier intervient devant la commission Productions végétales de la FDSEA

Anne-Catehrine Loisier, sénatrice, co-rapporteuse de la loi EGalim au Sénat est revenue sur le contexte et le déroulé des discussions législatives. Le bilan de la partie législative est largement décevant : cette loi agricole est devenue une loi alimentation. De plus, le processus législatif pose question, au point que le Sénat a rejeté le texte en bloc en 2e lecture. Les raisons : l'Assemblée nationale s'est contentée de suivre les instructions du Président de la République, sans réel débat, n'hesitant pas à passer outre les conclusions des ateliers dans lesquels tous les acteurs se sont largement engagés, etallant même jusqu'à revenir sur sa propre première lecture. Le Conseil constitutionnel, saisi par le Sénat, a par la suite censuré plusieurs articles considérés inconstitutionnels.

Enfin, de nombreuses ordonnances restent à venir. Ce processus d'ordonnances laisse toute latitude au gouvernement dans la rédaction des textes, notamment la séparation de la vente et du conseil et le seuil de revente à perte.

Bilan des EGA pour la commission PV : beaucoup de bruit pour beaucoup de charges, mais pas beaucoup de revenu … Et pour cause, aucune analyse d'impact économique n'a été conduite, concernant des mesures à caractère plus politique qu'environnental. Et ce, en dépit des demandes répétées de la profession et du Sénat. Mais surtout, les professionnels croyaient avoir compris que l'idée initiale était de responsabiliser les acteurs, en s'appuyant sur des filières rénovées et fortes. Mais finalement, ces filières se retrouvent contraintes par de nouvelles règles et limitées par le poids des nouvelles charges. Quelle logique dans tout ça ? En continuant sur la voie des annonces et même des réglementations contradictoires, est-ce que ce gouvernement aura la peau de l'agriculture française, pourtant l'une des plus saine du monde, au profit des importations ? Où va-t-il se casser les dents sur ses incohérences et la grogne générale qui monte dans tous les secteurs et surtout dans le monde rural largement malmené lui aussi ? A ce stade, que de déceptions, seule la mise en évidence dans l'opinion publique des faibles revenus agricoles nous semble intéressante. Affaire à suivre, et les réseaux FDSEA + JA 21, avec nos structures nationales, ne lâcherons rien !



FDSEA 21

► Agenda

10-13/12 Réunions cantonales FDSEA

- **Semur-en-Auxois:** lundi 10/12 à 14h, salle du Stade, Époisse
- **Auxonne-Pontailler:** lundi 10/12 à 9h30, salle des Halles, Auxonne
- **Laignes :** mercredi 12/12 à 14h30, salle de la mairie, Marcenay.
- **Arnay-Pouilly:** jeudi 13/12 à 14h, salle annexe de la mairie, Arnay.
- **Beaune:** jeudi 13/12 à 9h30, salle Cerevia (coop Beaune) rte de Seurre.
- **St Jean-de-Losne:** jeudi 13/12 à 14h, 21 rue Nationale (1er étage), Losne.
- **Dijon-Sud :** jeudi 13/12 à 9h30, salle de la mairie, Noiron ss Gevrey
- **Montbard:** mercredi 12/12 à 14h - salle 2 maison des associations de Montbard



▸ Formations

08/01/19 – Creancey - Favoriser les équilibres microbiens
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

09/01/19 - Creancey Agir sur la biocompatibilité de l'eau
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

10/01/2019 - Réussir l'élevage des chevrettes
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

Du 11/01 au 13/05/19 - Dressage du chien de troupeau - initiation
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

13 et 26/02/18 - Bretenière - ACTE.
Agir pour ma cessation et la transmission de mon exploitation
Elise Bartoletti, CA21 - 03 80 68 66 42 - elise.bartoletti@cote-dor.chambagri.fr

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

Volailles

Les bons œufs de Nanteux

Élise Jarlot a créé un atelier de poules pondeuses pour s'installer sur la ferme de ses parents près d'Arnay-le-Duc.


La jeune femme de 26 ans, à côté de son nouveau bâtiment.

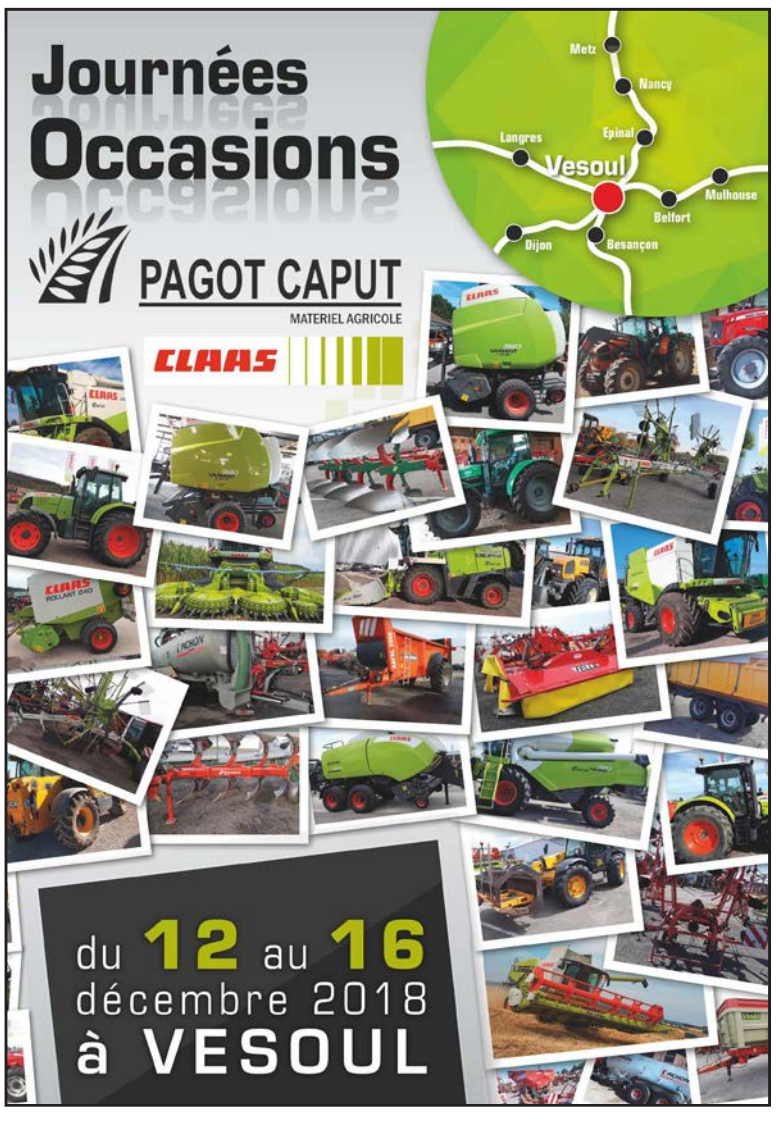
Ancienne technicienne à Côte-d'Or Conseil Élevage (aujourd'hui Alysé), Élise Jarlot vient de rejoindre la ferme familiale à Saint-Prix-lès-Arnay.
La jeune Côte-d'orienne a réalisé un projet datant de nombreuses années en se lançant dans un élevage de 200 poules pondeuses élevées en plein air. *«Mon projet est principalement basé sur la vente directe d'œuf frais, avec l'objectif d'être en contact régulier avec la clientèle»*, indique Élise Jarlot, «je voulais que le consommateur redécouvre les œufs avec des jaunes bien colorés. C'est pourquoi les poules sont élevées en plein air sur un parcours de 2000 m².
«Elles sont libres d'entrer et sortir du bâtiment comme elles le veulent. Elles retrouvent dans l'herbe toutes les vitamines dont elles ont besoin pour donner des œufs avec des jaunes dignes de ce nom».
Les poules d'Élise Jarlot arrivent à l'âge de 18 semaines, après avoir été élevées dans l'élevage avicole Desjours en Saône-et-Loire. La majeure partie de l'alimentation provient de l'exploitation familiale, le reste est acheté chez un marchand d'aliments en Saône-et-Loire. Aux Œufs de Nanteux, tout est donc local, de la poule jusqu'aux œufs.

AG

Contact : 06 70 04 70 38 ou lesoeufsdunanteux@gmail.com


Deux cents poules sont arrivées à Nanteux fin octobre.


Une production quotidienne de 180 œufs est prochainement espérée.



Travaux forestiers

La sécurité n'a pas de prix



Les Jeunes agriculteurs de Châtillon/Laignes/Montigny ont suivi une formation dédiée au bûcheronnage le 15 novembre. Cette journée était proposée par la Mutualité Sociale Agricole, par le biais du représentant local Pascal Vion, avec une matinée théorique en salle suivie d'une après-midi pratique sur le terrain. Le respect de certaines règles de sécurité apparaît essentiel dans l'utilisation d'une tronçonneuse. Les accidents n'arrivent pas qu'aux autres et pas seulement aux néophytes, ni même aux expérimentés qui pensent souvent que rien ne peut leur arriver. Certains JA réalisent régulièrement des affouages, d'autres élaguent des bordures de champs ou effectuent d'autres petits travaux plus occasionnels. Le risque est partout, quelle que soit la tâche effectuée.

Dégâts de gibiers

La fronde est à son maximum

Face à l'explosion des dégâts de gibiers dans le département, la FDSEA et les JA avaient invité la préfète Sylvie Houspic à une visite de terrain sur une parcelle de prairie labourée. Le rendez-vous avait été fixé à Crux-la-Ville dans une parcelle de Patrice Guyard.



De gauche à droite : Patrice Guyard, l'agriculteur touché par les dégâts, Emmanuel Bernard de la FDSEA et Sylvie Houspic, la préfète de la Nièvre.

Elle se savait attendue. Une centaine de personnes ont accueilli la Préfète Syvlie Houpic à Crux-la-Ville sur l'exploitation de Patrice Guyard. Le choix de cette parcelle n'est pas le fruit du hasard. Cet exploitant agricole possède une prairie régulièrement attaquée par les sangliers. Parmi le barème d'indemnisation des dégâts de gibiers, la prairie est le type de culture qui est le moins bien indemnisée. De son côté Patrice Guyard a fait ses comptes : «*Depuis 10 ans, j'ai perdu 50 000 euros. Pour que la situation revienne à la normale, il faudrait trois ou quatre années sans dégâts. D'autant que les indemnisations ne peuvent pas couvrir la valeur réelle des frais*» estime-t-il. À ses côtés Emmanuel Bernard, le président de la section Bovine de la FDSEA enfonce le clou : «*Nous avons une note signée par le responsable du monde de la chasse qui stipule que si les quantités déclarées sont 10 fois supérieures à la quantité détruite, la totalité des frais est à la charge de l'exploitant. C'est intolérable*». Pour Emmanuel Bernard, la procédure est faite de telle manière que ce soit la victime, donc l'agriculteur qui fasse l'ensemble de travail : de la déclaration à la remise en état avant même d'avoir obtenu une indemnisation. «*Nous n'avons pas que ça à faire*» a-t-il déclaré.



Une centaine de personnes a répondu à l'appel de la FDSEA et des JA

«On veut faire diminuer la pression des sangliers»

«Quelle que soit la méthode, nous voulons moins de pression de la part des sangliers. Ensuite, il faut diminuer le prix des bagues, passer en gestion libre et surtout classer le sanglier dans le département comme nuisible. Nous n'avons rien contre la chasse, mais là ça suffit» estime Emmanuel Bernard. «*Je suis très inquiet car j'ai autant de dégâts que l'hiver dernier. Dans mon secteur, je vois presque tous les week-ends des chasseurs avec le semoir à grains, ça devient un désastre*» a complété Patrice Guyard. Au-delà de cet exploitant, d'autres professionnels ont alerté la préfète sur l'absence de solutions. C'est le cas de Bernard Blin, agriculteur à Saint-Hilaire-en-Morvan, son cas est rapporté par son épouse : «*On nous incite à faire des stocks de fourrage pour l'année prochaine. En raison de la sécheresse, il a décidé de semer du méteil, mais à ce jour tout est labouré (N.D.L.R. elle montre une photo à Sylvie Houspic). Même si on répare, nous risquons d'avoir de la terre dans les fourrages. Les conséquences sanitaires peuvent être importantes et peuvent aller jusqu'à l'avortement donc des pertes directes. Il faut absolument que les chasseurs puissent chasser tous les jours. Nous sommes usés*» explique-t-elle.



Le nombre de parcelles détruites comme celle-ci a explosé dans le département

Un message entendu par la préfète

«Par respect pour le monde agricole, je tenais à être présente sur le terrain. J'ai entendu les agriculteurs dire qu'ils en avaient assez. Je le savais avant car sinon, je n'aurais pas demandé que l'on avance cette conférence sur la chasse prévue le lundi 3 décembre. À ce jour, tout ce que je peux faire c'est essayer de rapprocher les points de vue. Le schéma départemental de gestion cynégétique a été signé avant mon arrivée, c'est bien qu'il y a eu un accord. Néanmoins, j'espère que l'on va trouver une solution».

THÉOPHILE MERCIER



▶ Agenda

12/12 Soirée Grandes Cultures
Quel revenu pour demain ? Face aux évolutions des modes de productions la FDSEA propose les réponses techniques et syndicales le mercredi 12 décembre en présence d'Éric Thirouin, secrétaire général adjoint de la FNSEA et Sébastien Windsor, président de Terres Inovia. La réunion se tiendra à la Salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire. Rdv à 17 h 30.

13/12 Finition des agneaux de bergerie
Au programme : Présentation de l'exploitation
Présentation de la conduite de la production des agneaux de bergerie :
- Conduite de la reproduction, de l'alimentation et sanitaire des brebis
- Conduite de l'alimentation et sanitaire des agneaux
- Organisation du travail et des bâtiments
- Bilan des ventes
Échanges et discussions
Lieux : à 14 h au Gaec Larive à Mont-et-Marré (lieu-dit Le Chagnot)
Contactez : Christophe Rainon, au 06 72 39 76 43 ou christophe.rainon@nievre.chambagri.fr

15/12 Jugement de bétails
Les JA du canton de Corbigny organisent le concours de jugement de bétail le samedi 15 décembre. RDV à 14 à l'EARL Bruno Camuzat au lieu-dit « l'Huis Beau -Pied » 58 149 Mhère
Renseignements auprès de Romain Lorré : 06 48 75 27 34

15/12 Jugement de bétails
Les JA du canton de Château-Chinon organisent leur concours de jugement de bétail le samedi 15 décembre chez Michel Pauchard, les Francorts, 58 370 Glux en Glenne. Entrée Gratuite. Repas Tartiflette dès 20 h 30. Tarifs : 12 euros. Réservations : 06 31 11 21 64.

Dégâts de sangliers

Du mieux pour accentuer la pression de chasse


À gauche de l'image les représentants du monde de la chasse, à droite la FDSEA.

Suite à l'explosion des dégâts de sangliers, la préfète Sylvie Houspic a tenu à organiser en urgence une table ronde avec l'ensemble des acteurs. Objectif : trouver une issue à cette situation qui ne cesse de s'amplifier. Cette réunion intervient une semaine après une visite de terrain qui avait réuni une centaine de personnes.

Initialement prévue à la fin de la saison par l'ancien Préfet Joël Mathurin, cette table ronde entre chasseurs et agriculteurs a finalement eu lieu lundi 3 décembre à la préfecture. Il faut dire que la situation sur le terrain s'est fortement dégradée avec des dégâts dans les parcelles qui ne cessent d'augmenter. C'est pour cette raison que la préfecture a décidé d'avancer la réunion.
D'un côté de la table: la Fédération Départementale des Chasseurs représentée entre autres par le président Bernard Perrin et le directeur Florent Ortu. De l'autre : la FDSEA et les JA représentés par Stéphane Aurousseau et Clément Blandin. Côté représentants de l'État, la préfète Sylvie Houspic accompagnée par deux sous-préfets : Colette Lanson pour le canton de Château-Chinon et Michel Robquin pour le secteur de Cosne-sur-Loire. Également présent la Direction Départementale Des Territoires, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et des élus à la Chambre d'Agriculture comme Didier Guyon. À retenir des échanges : l'ouverture de la chasse toute la semaine. Un arrêté préfectoral devrait être publié dans les prochains jours.
Une mesure qui est une première avancée mais qui est loin de satisfaire le président de la FDSEA, Stéphane Aurousseau :
« Nous sommes évidemment contents que ce type de réunion ait lieu. Il faut souligner le volontarisme de Madame la Préfète et de ses services. Néanmoins, je ne suis pas certain que l'on ait pris la pleine mesure de la situation. L'objectif est de diminuer la population de sangliers dans le département c'est pour cela qu'il aurait fallu prendre des mesures plus restrictives. Nous ne pouvons pas tout concilier. La première mesure à prendre : lever les consignes de tirs dès à présent quitte à revenir sur cette mesure dans un an. Ensuite, il faut absolument passer en plan de gestion libre en élargissant la cartographie des points noirs. Il faut faire évoluer cette dernière. Nous en avons comptabilisé plus que ceux qui sont officiellement déclarés ».

« Nous restons vigilants »

« Enfin dernier point, le problème de l'agrainage n'est pas encore réglé. Selon la Fédération Départementale des Chasseurs et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, il existe 170 points d'agrainages sur 1 800 équipes de chasses soit 10 % des équipes de chasse qui agrainent. C'est bien en deçà de la réalité. Sur ce point, il faut prendre des mesures de dispersion plus grande pour que le plus grand nombre de chasseurs puissent en prélever. Au final, un calendrier d'engagement a été fixé par les services de l'État au alentour de mars ou avril. Nous serons vigilants à la FDSEA à ce que les engagements puissent être tenus. Je peux d'ores et déjà annoncer que les choses vont se durcir. Car à chaque réunion c'est un tour de tournevis de plus. Nous, ce que l'on souhaite c'est que ce tournevis soit tourné d'un seul coup ».

THÉOPHILE MERCIER


Les services de l'État réunis autour de Sylvie Houspic, la préfète.

SICAFOME choisi Visionaute Security

La Société d'Intérêt Collectif Agricole des Foires Organisées de Moulins-Engilbert rayonne avec ses ventes au cadran au niveau national depuis 1983. En permanence à la pointe de l'innovation et avec un chiffre d'affaire fiable et solide, SICAFOME instaure une relation de confiance avec les apporteurs et les acheteurs toujours plus nombreux.
Depuis 2016, SICAFOME fait de la vente par vidéo. Le principe est simple, les bêtes sont filmées dans leur exploitation et la vidéo, à la suite d'un montage, est diffusée sur la chaîne Youtube SICAFOME. Un système qui a fait ses preuves avec plus de 1000 bovins commercialisés depuis maintenant 2 ans.

Afin de sécuriser le système de vente au cadran, SICAFOME souhaitait la présence d'une installation de vidéosurveillance. Avant tout pour dissuader les fraudes et rassurer les acheteurs et les vendeurs de bétail. En effet, ce type d'installation permet de surveiller une vente et ainsi, en cas de litige, comptabiliser les animaux chargés dans les camions ou avoir une vision sur les entrées/sorties du centre d'allotement/export par exemple.
Avec une gamme de caméras dites « IP », ils bénéficient d'une image Full HD et d'une vision nocturne jusqu'à 50 m. Étanches (IP67) et résistantes aux chocs (IK10), la gamme Visionaute Security répond parfaitement aux contraintes des clients. En choisissant une installation évolutive dans le temps, SICAFOME a la garantie d'un système fiable et robuste.

Visionaute Security, c'est un suivi personnalisé, une étude sur mesure des projets et un SAV rapide et disponible. SICAFOME et Visionaute Security signent ici une relation de confiance.

Plus d'informations : www.visionautesecurity.com

Soirée grandes cultures

Quel revenu demain ?

Face aux évolutions des modes de production, la section grandes cultures de la FDSEA 58 et JA 58 organisent une soirée débat, le mercredi 12 décembre, à 17 h30, à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire. Éric Thirouin, secrétaire général adjoint de la FNSEA, Guillaume Cabot, administrateur Jeunes Agriculteurs et Sébastien Windsor, président de Terres Inovia, viendront apporter des réponses syndicales et techniques pour se projeter face aux défis de demain. Rencontre avec Didier Guyon, président de la section grandes cultures de la FDSEA 58


Didier Guyon, président de la section grandes cultures de la FDSEA 58.

Depuis trois ans, la section grandes cultures de la FDSEA 58 organise annuellement une soirée débat pour permettre aux céréaliers du département de venir échanger avec des intervenants sur les problématiques du moment.
Avec environ cent personnes présentes chaque année, la section grandes cultures de la FDSEA 58 et JA 58 ont souhaité reproduire ce format.

Quel sera le thème de cette réunion ?
«Cela fait plusieurs années que les céréaliers français traversent une crise économique importante. S'ajoute à cela, un ensemble de distorsions de concurrence, une forte tourmente médiatique, la conclusion des États généraux de l'alimentation en octobre dernier… Aujourd'hui, la question des produits phytopharmaceutiques n'est envisagée que sous l'angle des interdictions, qui se multiplient et engendrent des impasses techniques et économiques. Par exemple le contrat de solution, proposé par la FNSEA et 40 partenaires, a pour objectif de lister les solutions concrètes, efficaces, et durables pour la protection des cultures et sur l'ensemble du territoire français. C'est dans ce contexte que nous avons souhaité que la soirée débat se fasse sur le thème «Quel revenu demain ? Face aux évolutions des modes de production, les réponses techniques et syndicales» ».

Quel est le programme de la soirée ?
«Afin d'aborder ce sujet, trois intervenants se succéderont. Tout d'abord, Éric Thirouin, secrétaire général adjoint de la FNSEA, en charge du dossier phyto et environnemental et Guillaume Cabot, administrateur Jeunes Agriculteurs déclineront les actions syndicales du réseau FNSEA/JA sur tous ces sujets d'actualités. Ensuite, Sébastien Windsor, président de Terres Inovia, apportera son expertise technique sur le thème «la stratégie d'adaptation/transition en colza». Nous donnons rendez-vous à tous les céréaliers mercredi 12 décembre, à 17 h 30, à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire. Cette soirée sera l'occasion d'échanger, de débattre ouvertement et de dégager des perspectives d'avenir. Sur ces sujets, nous devons absolument, nous agriculteurs, nous prendre en main».

PROPOS RECUEILLIS PAR MAELA GUEGAN

AVANCONS ENSEMBLE LES PIEDS SUR TERRE

Parole de candidats

Benoît Chauveau, 50 ans, est viticulteur à Saint-Andelain depuis 1995. Il est à la tête d'une exploitation de 16 hectares : 14 ha de Pouilly et 2 ha de Côteaux-du-Giennois. Il est également représentant du syndicat viticole de Pouilly sur Loire. Il est candidat sur la liste commune JA + FDSEA pour les élections à la Chambre d'Agriculture en janvier prochain.

Il nous livre son analyse sur les aléas qui impactent la viticulture et l'ensemble des productions nivernaises et reste confiant dans la capacité d'adaptation et l'exigence d'anticipation de la profession.

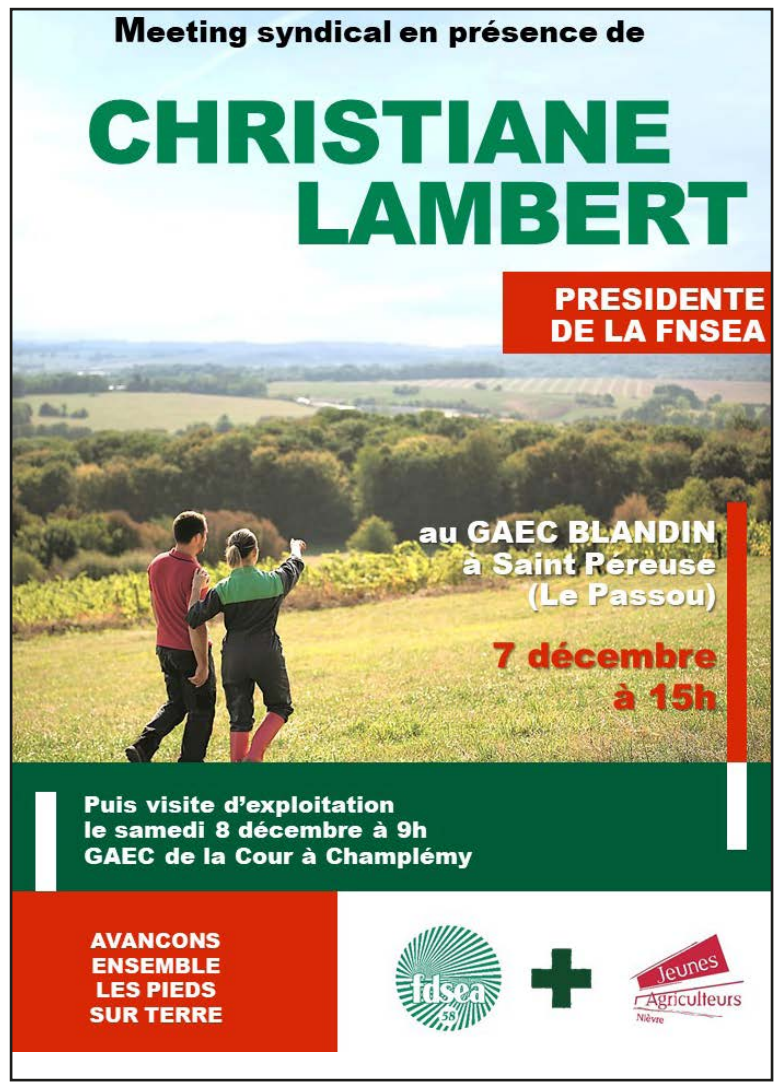
« Depuis des siècles, la viticulture s'adapte en permanence au climat et elle continuera de le faire. Ces quarante dernières années, tous les scénarios climatiques se sont déroulés sur notre territoire. Malgré tout, les exploitations viticoles ont réussi à passer le cap en adaptant leurs pratiques quand cela était nécessaire.
Nous avons eu des années de gel printanier : 1991, 2016, 2017. Pour pallier ce phénomène, les exploitations ont investi dans du matériel (tour antigel) qui a permis de limiter les pertes.
Nous avons eu des années chaudes : 2003, 2006, 2018. Ces années-là, les exploitations ont débuté les vendanges précocement. Nous avons récolté de préférence tôt le matin pour préserver la qualité.
Nous avons eu des années humides : 2011, 2004, 2007. Ces années-là, l'enherbement des vignes et les nouveaux moyens œnologiques ont permis de préserver la qualité.
Nous avons eu des années de grêles : 2008, 2009. Dans ce cas, la gestion des stocks de vin permet de lisser une mauvaise récolte quantitative.
Parfois nous avons des années plus simples : 2019 (on espère !) Malgré tous ces aléas, les vins de notre territoire n'ont pas cessé de progresser qualitativement et d'être appréciés aujourd'hui dans le monde entier.

Néanmoins, les prévisions de réchauffement du climat vont probablement influer sur l'évolution des pratiques viticoles de notre région.
Sur ce point, l'histoire reste à écrire. Est-ce que les progrès techniques suffiront à maintenir notre cépage roi, le sauvignon ? Est-ce que d'autres cépages feront leur apparition dans notre secteur ? (les vignobles méridionaux testent de nouveaux cépages pour essayer de s'adapter au réchauffement).
Pour moi, une chose est certaine. Le vignoble sera toujours présent dans la Nièvre dans les prochaines décennies parce que



les viticulteurs ont en eux une capacité d'adaptation réelle.

Il en est d'ailleurs de même pour l'ensemble des exploitations agricoles, dont la résilience passe déjà aujourd'hui par une capacité à surmonter et à anticiper les aléas. Cette capacité se devra d'être accrue dans les prochaines années. Parce que le climat change, parce que l'économie, la volatilité des marchés sanctionne fort celles et ceux qui se contentent d'encaisser les coups. Demain, pour résister il nous faudra anticiper et agir ».





Assemblée générale

Du changement pour le GDS

Le Groupe de Défense Sanitaire de la Nièvre tenait son assemblée le vendredi 30 novembre à la Ferme du Marault à Magny-Cours. Une réunion au cours de laquelle le nombre d'administrateurs a été revu à la baisse.

Du nouveau pour le GDS. Suite à la diminution du nombre d'éleveurs, le conseil d'administration a décidé de proposer de réduire de 16 à 12 le nombre de représentants. Cette proposition a été validée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 30 novembre au Marault. Cette réunion a permis au président Francis Taupin de balayer l'ensemble des sujets de l'actualité sanitaire. Dans son rapport d'orientation il est d'abord revenu sur le bilan de la prophylaxie IBR. *«Elle porte ses fruits depuis maintenant trois campagnes. L'objectif proche est de recoller au peloton bourguignon au niveau du pourcentage de cheptels qualifiés. De nombreux départements français obtiennent le statut de Zone Épistémologiquement favorable. Ce statut permet dans les départements où la prévalence et l'incidence le permettent de ne prélever que 20 % des bovins en prophylaxie (comme en prophylaxie brucellose), c'est une source d'économie en prélèvements analyses et coûts de gestion»* explique le président du GDS

La prophylaxie BVD se profile

La réglementation de ce dépistage se précise et le GDS entend s'y préparer très sérieusement tant sur le plan technique que budgétaire. Sur ce sujet, le président apporte le point de vue de sa structure. *«Nous souhaitons que le contenu de cet arrêté ministériel soit complet dès sa sortie. Nous ne pouvons pas accepter une réglementation non aboutie et des notes de service à répétition. Il nous faut aussi s'assurer de la reconnaissance de ce plan par les autorités européennes car certains de nos voisins ne reconnaissent pas le système d'assainissement et d'attribution de statut. Cependant, si une seule poignée d'éleveurs ne respecte pas les recommandations du plan, c'est toute l'efficacité de celui-ci qui sera dégradée. Nous invitons donc nos instances régionales et nationales à la meilleure préparation possible, en relation avec l'interprofession de l'élevage»* explique en longueur Francis Taupin;


Francis Taupin a donné les grandes orientations du GDS pour2019;


L'assemblée générale a voté le passage de 16 à 12 administrateurs.

Changement de stratégie pour la besnoitiose

La prophylaxie de la besnoitiose a nécessité de lourd investissement pour le GDS. Or durant cette campagne, 30 % des voisins de foyers n'ont pas souhaité faire un état des lieux de la maladie chez eux. Par conséquent, cette maladie vectorielle non réglementée risque donc se poursuivre. *«Le GDS va donc continuer à accompagner les élevages mais en faisant plus de cas par cas avec uniquement les élevages volontaires. Enfin concernant les missions déléguées par l'État au GDS (dont l'aide représente 25 % du coût réel), la structure annonce qu'elle n'acceptera plus désormais de nouvelle mission sans un nouveau financement»* conclut le président.

THÉOPHILE MERCIER

Service juridique

Tout comprendre sur le prélèvement à la source

Le service juridique de la FDSEA a organisé lundi 3 décembre à Rouy, une réunion sur le prélèvement appliqué au monde agricole. Une après-midi qui a permis de mieux comprendre cette nouvelle mesure qui doit rentrer en vigueur au premier janvier 2019.

Comprendre le prélèvement à la source. Tel était l'enjeu de cette réunion organisée par la section emploi de la FDSEA.

Une après-midi animée par Odile Laproye et Jean-Philippe Roidot de la division de la fiscalité des professionnels à la Direction Générale des Finances Publiques. Les deux professionnels ont répondu aux interrogations de la trentaine d'agriculteurs présents.

Le fermage, le foncier et le bénéfice agricole ont été les sujets les plus abordés durant la réunion.


Odile Laproye et Jean-Philippe Roidot de la DGFIP.

Les intervenants ont également rassuré les propriétaires fermiers n'étant pas imposables : les fermages seront soumis seulement aux prélèvements sociaux via les acomptes contemporains.

Un contribuable non imposable ne deviendra pas imposable avec le prélèvement à la source. Vous pouvez contacter la FDSEA pour toute demande d'informations.

THÉOPHILE MERCIER
ET CHARLOTTE LECLERC

Contact
Charlotte Leclerc
Juriste en droit social
FDSEA de la Nièvre
03 86 93 40 94

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Chambre d'agriculture

Dernière session pour la mandature 2013-2018

Les élus de la Chambre d'agriculture de la mandature 2013-2018 ont tenu leur dernière session le 22 novembre dernier à Auxerre. L'occasion de dresser le bilan de six années marquées par la mise en place de nombreux projets et une agriculture devant faire face à une multitude de problématiques.



Claude Boursier (Chambre d'agriculture), Didier Roussel (directeur de la DDT 89), Étienne Henriot, Xavier Courtois (Conseil départemental de l'Yonne), Nadine Darlot (Chambre d'agriculture), et Hervé Mivielle (directeur de la Chambre d'agriculture). Le préfet de l'Yonne n'a pas pu se rendre à la session, occupé à gérer les manifestations des gilets jaunes.

C'était la dernière session de Chambre d'agriculture pour le président Étienne Henriot. En effet, les élections professionnelles définiront les nouveaux élus à la fin du mois de janvier.

L'occasion de dresser le bilan de cette mandature, marquée par de nombreux aléas, tant climatiques qu'économiques. *«Les six dernières années n'ont pas été un long fleuve tranquille pour le secteur agricole et rural icaunais. Il reste en mémoire de chacun de nous le vécu des crises climatiques d'excès d'eau de 2014 et de 2016 pour les productions végétales, de gel en 2017 pour les productions viticole et arboricole, et de 2018 pour les productions animales avec la sécheresse. Il est également bien loin le souvenir de prix véritablement rémunérateurs en grandes cultures et en élevage : les fluctuations des cours sont devenues un paramètre déterminant de la pérennité de bon nombre d'exploitations et de systèmes»* indique Étienne Henriot dans l'édito de la lettre Chambre d'agriculture.

À cela s'ajoute l'*«agribashing»*, aujourd'hui au cœur des débats, qui a débuté depuis quelques années avec l'incrimination récurrente des pratiques agricoles concernant l'environnement ou le bien-être animal.

Répondre aux enjeux de l'agriculture

Des difficultés demandant une certaine adaptation et une présence accrue auprès des professionnels. La Chambre d'agriculture a répondu au mieux pour faire face à ces épreuves imprévisibles au travers d'outils et d'actions, sans omettre son objectif de *«donner à chacun les moyens de grandir dans son métier tout en permettant à l'agriculture départementale de progresser économiquement, socialement et sociétalement»*.

Pour cela, cinq axes stratégiques ont été développés pendant cette mandature :
- l'implication dans l'émergence et l'accompagnement de projets innovants,
- le partenariat avec les entreprises dans l'amélioration de leurs performances économiques et techniques,
- le développement des compétences et le conseil à la prise de décision,
- la valorisation des ressources locales et des ressources naturelles et environnementales,
- le respect de l'autonomie décisionnelle des agriculteurs et des ressortissants.

Cession de l'entrepôt frigorifique de Migennes

Autre actualité de la Chambre d'agriculture, le projet de cession de l'entrepôt frigorifique de Migennes progresse pas à pas.

Des acheteurs privés sont intéressés, et plutôt impatients de pouvoir réaliser la transaction, avec un prix voté en session fixé à trois millions d'euros.

Le dernier élément manquant pour cette cession est l'estimation de la brigade nationale de documentation et d'enquêtes domaniales.

Si la mandature 2013-2018 a mené le projet de vente, c'est la nouvelle mandature qui aura le soin de décider de l'utilisation des produits restant de la cession. Pour clôturer sa dernière session, Étienne Henriot a tenu à saluer l'ensemble des acteurs de la Chambre d'agriculture pour leur travail et leur investissement, tout en souhaitant le meilleur à la prochaine mandature. *«Cultiver le passé, enfanter l'avenir, tel est notre présent»* a-t-il conclu.

ORIANNE MOUTON



«Cultiver le passé, enfanter l'avenir, tel est notre présent» conclusion d'Etienne Henriot lors de sa dernière session de Chambre d'agriculture.

▸ Agenda

10/12 Sensibilisation à l'élevage biologique

Bio Bourgogne et le PNR du Morvan organisent une sensibilisation à l'élevage biologique lundi 10 décembre à partir de 13 h 30 à la mairie de Quarré les Tombes. L'après-midi débutera à 13 h 30 par la signature, dans les locaux de la mairie de Quarré-les-Tombes, d'une convention de partenariat entre les deux structures.
Elle se poursuivra, de 14 h 30 à 17 h 30, par la présentation et la visite du Gaec Lardot (Chemin du moulin Lardot, 89630 Quarré-les-Tombes), possédant deux troupeaux allaitants bovin et ovin et engraissant à l'herbe une partie de leurs animaux.
Renseignements complémentaires auprès de : Damien Nicolas - damien.nicolas@biobourgogne.org - 06 30 02 24 01

18/12 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le mardi 18 décembre à la chambre d'agriculture 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03.80.52.93.52- dijon@apecita.com

Inscription au Concours Général Agricole des vins 2019

Les inscriptions au Concours Général Agricole 2019 sont ouvertes jusqu'au 10 décembre pour les vins. Informations et règlement :
Armelle Naudier - 03 86 94 28 47 - a.naudier@yonne.chambagri.fr

Une histoire d'hommes avec Mat Cichy Agricole



«L'achat d'un tracteur CLAAS m'a fait découvrir la qualité du SAV de Mat Cichy Agricole»

«L'Axion 950 CMatic est lourd, puissant avec une très bonne adhérence»

«Aller à la concession? Pas la peine, c'est elle qui vient à moi»

Retrouvez le reportage intégral sur mat-cichy.fr

SCEA des Gonneaux
Pierre Kons
Les Gonneaux
89220 Rogny les Sept Ecluses

550 ha colza, blé, orge, tournesol, soja

À déjà fait confiance à Mat Cichy Agricole pour :
- Arion 640 CMatic 177 cv
- Axion 950 CMatic 410 cv
- Lexion 750 TT
- Amazone Catros 9 m
- Kockerling Vector 8,50 m

Saint Florentin - Vincelles - Malay-le-Grand
Avallon - Saint Lyé - Trainel - Jasseines

CLAAS

Direction départementale des territoires

La DDT et l'agriculture icaunaise

Zoom sur les missions et le fonctionnement de la DDT dans l'agriculture icaunaise avec Didier Roussel, directeur de la direction départementale des territoires de l'Yonne.


Didier Roussel (à gauche), directeur de la direction départementale des territoires de l'Yonne.

La direction départementale des territoires (DDT) est un organisme d'état qui gère plusieurs missions au niveau départemental.
Elle comprend trois services, dont celui de l'économie agricole. Didier Roussel, directeur de la DDT de l'Yonne, explique son fonctionnement. *« La DDT, sous l'autorité du préfet, met en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durables des territoires. C'est une organisation départementale interministérielle ».*
En ayant des missions dépendant de trois ministères, la DDT possède une vision globale au niveau départemental.
Elle s'occupe de la sécurité et l'éducation routière pour le ministère de l'intérieur ; des questions liées à l'écologie, au logement et à l'urbanisme pour le ministère de la transition écologique et solidaire ; et enfin, de l'économie agricole et de la forêt pour le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Le service d'économie agricole a trois missions : *« la mise en œuvre des aides agricoles directes du premier pilier, les aides conditionnelles du deuxième pilier et l'installation des jeunes agriculteurs et aides conjoncturelles liées aux crises ».*

La DDT et les aides Pac

La DDT a pour mission d'instruire les dossiers d'aides de la Pac. *« Une fois que l'agriculteur a déclaré son assolement sur télépac, on vérifie que tout ce qu'il a télédéclaré est conforme à la réglementation. Puis, on transmet le dossier finalisé et validé, avec le montant à payer aux exploitations, à l'agence pour le service des paiements, l'ASP, qui est l'organisme en charge du versement des aides Pac ».* explique Didier Roussel. Concernant les aides du premier pilier, le directeur de la DDT de l'Yonne souffle, *« en 2018, on est arrivée à une année de fonctionnement normale après la réforme de la PAC de 2015. L'acompte a été payé à partir du 15 octobre, il était de 70 % au lieu des 50 % prévus, à cause de la sécheresse. Le solde sera payé probablement à partir du 15 décembre. Sur 2 900 déclarants, il ne reste que 20 dossiers en attente qui n'ont pas eu l'acompte parce qu'ils sont en contrôle ou qu'il y a eu des problèmes ».*

Aides du deuxième pilier : où est le blocage ?

Si le système fonctionne pour les aides du premier pilier, le deuxième pilier connaît bien plus de difficultés, selon Didier Roussel. *« À la dernière campagne Pac, la France a décidé de transférer aux conseils régionaux l'autorité de gestion du deuxième pilier. Chaque région a réalisé les maquettes d'aides avec leurs partenaires, et a réparti son enveloppe financière sur différentes modalités agricoles. En 2015, l'ASP a dû développer le programme informatique pour les aides du premier pilier une fois pour toutes la France, et elle a aussi dû programmer 21 outils informatiques adaptés aux choix de chaque région… L'entrée des informations par télépac est la même, mais il faut la petite moulinette qui permet de calculer combien il faut payer, à chaque fois ! La complexité tient aussi à la diversité des possibilités. Les aides étant conditionnelles, la programmation doit prendre en compte toutes les combinaisons possibles, 21 fois… En plus, il n'y a pas de plan B, tout est informatisé, il est impossible d'instruire les dossiers manuellement. Aujourd'hui, 2015 a été payé, mais on est en 2018 et on n'a pas fini de payer 2016. Nous, à la DDT, on ne peut rien faire. Quand on a le feu vert de l'ASP pour un module, on instruit et le paiement se fait dans la foulée ».*
Dans l'Yonne, sur les 5 millions d'euros à verser pour les aides bios 2016, 1 680 000 € ont été payés, soit près de 200 dossiers. *« On en a instruit 53 récemment, ça avance petit à petit… Une fois que la machine sera en route pour 2016, on pourra faire les aides de 2017 dans la foulée ».* Les retards de versement des aides du deuxième pilier pénalisent certains agriculteurs. *« Le ministre de l'agriculture a mis en place des avances de trésorerie remboursable (ATR). Une grosse partie des gens les ont touchées, mais pas tous, étant donné qu'elles sont calculées sur l'année N-1, plafonnées, et que certains ne les ont pas demandées ».*

Troisième mission de la DDT

La DDT gère également l'instruction des dotations jeunes agriculteurs (DJA), et réalise un contrôle des structures, indique Didier Roussel : *« on aide les agriculteurs qui n'ont pas beaucoup de surface à s'agrandir pour au moins atteindre le seuil qu'on considère « de rentabilité », grâce à un droit de regard sur l'autorisation d'exploiter des terres à louer ».*
Une autre de ses missions consiste à coordonner, harmoniser et valider les contrôles Pac, réalisés par différents acteurs. La DDT gère également les aides conjoncturelles pour le compte de l'État, établies en cas de crise majeure ou de calamité agricole.
L'Illustration est faite en cette année 2018 avec le lancement de la procédure de calamité agricole. En dehors du service d'économie agricole, les autres branches de la DDT ont des missions croisées avec les thématiques agricoles, notamment sur les plans locaux d'urbanisme (PLU), la biodiversité ou encore l'eau potable.

Orianne Mouton

Aides du deuxième pilier

« Faites du bio et des MAEC qu'ils nous disaient ! »

Alors que cette campagne 2018 se termine, les paiements de la Pac 2016 se soldent seulement en ce moment pour certaines exploitations. La FDSEA n'a de cesse de condamner ces retards.

Vous ne pouvez pas le louper en ce moment tous les politiques nous disent de nous convertir en bio pour mieux vivre, pour mieux coller aux attentes de la société. En bio, j'y suis depuis 2003, c'est un choix que nous avons fait avec mon mari, à une époque où la bio n'avait pas autant le vent en poupe comme aujourd'hui. C'était notre pari sur l'avenir !
Mais quand je vois que je viens de percevoir mes aides bios 2016 seulement vendredi dernier, avec donc 2 ans de retard, je ne peux pas m'empêcher de me dire qu'il y a là une grosse incohérence. Sans parler de l'aide au maintien qui a été remise en cause pour financer les conversions. Il y a eu un sacré micmac entre les plafonnements annoncés au départ, puis drastiquement baissés et enfin l'annonce de déplafonnement pour les zones à enjeux eau, avec parfois plusieurs zonages et plusieurs plafonds sur une même exploitation, une vache n'y retrouverait pas son veau !

Changement des règles du jeu

Alors bien sûr cette campagne Pac a été une gabegie dès le lancement, et ce pour tous les agriculteurs, mais quand un paysan s'engage dans une démarche environnementale que ce soit la bio ou une MAEC, il est en droit de connaître à l'avance les règles du jeu. Ça n'a pas été le cas ! Quel arbitre oserait changer les règles encours de partie ? À l'exemple de l'aide aux légumineuses fourragères vendue comme une vraie solution pour les éleveurs. Ils les ont implantées en pensant toucher une aide et hop d'un coup les mélanges graminées-légumineuses ne sont plus éligibles. Ce changement d'aide me coûte aujourd'hui plus cher que la baisse des aides bio, par ce qu'une prairie temporaire s'implante pour plusieurs années. Les agriculteurs engagés dans une MAEC ont connu les mêmes déboires que nous en bio avec des paiements sans cesse repoussés aux calendes grecques, toujours à cause de l'informatique.
Et pendant ce temps-là ces agriculteurs ont respecté des cahiers des charges contraignants sans la moindre considération des services publics. En 2016, les récoltes ont été plus que décevantes, voire catastrophiques en bio. On aurait pu espérer un geste de l'État pour accélérer les paiements mais non !

Faire entendre sa voix

En 2017, le gouvernement a annoncé qu'il fallait reprendre une partie du 1er pilier de tous pour pouvoir payer les aides bios, les MAEC et l'ICHN, les financements avaient été mal budgétisés. Une telle aberration ne devrait pas se produire. Lors d'une conversion ou d'un engagement en MAEC, nos pratiques sont engagées sur le long terme, nous sommes en droit d'attendre de la lisibilité et un financement à la hauteur des efforts consentis. Nous avons signé un contrat avec les services publics, nous attendons qu'ils respectent leur part !
Si je m'engage aujourd'hui à la FDSEA c'est pour faire entendre notre voix, parce que la FNSEA appuie les agriculteurs bios depuis 1998 et que le réseau s'est mobilisé fortement pour que nos aides soient versées en temps en heure.
L'État doit créer des fonds s'il veut convertir plus de surfaces en agriculture biologique. Personne n'a rien à gagner dans l'opposition des systèmes et ça JA + FNSEA l'ont bien compris. C'est toute la Pac 2015-2020 qui a été mal mise en musique et nous devons nous mobiliser ensemble pour éviter un nouveau désastre lors de la prochaine programmation.


Hélène Dapvril exploitante en polyculture-élevage bio avec son époux à Champignelles.

Hélène Dapvril,
Référente bio FDSEA89

Ynovae

Une année riche en projets et en changements

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'Ynovae ont eu lieu le 30 novembre dernier. Retour sur la campagne 2017-2018.



Laurent Poncet, président d'Ynovae

La collecte 2017 de 287 000 tonnes fait bondir de 43% les chiffres de 2016, marquée par une très mauvaise récolte, a indiqué Jean-Luc Billard, le directeur d'Ynovae. Les années se suivent à la coopérative, et ne se ressemblent pas. C'est pourquoi Ynovae se veut en constante adaptation, que ce soit vis-à-vis des contraintes des agriculteurs, des attentes des consommateurs, ou encore des aléas logistiques. 2018 a par exemple été marqué par des difficultés de transport, avec l'impossibilité d'utiliser les voies fluviales abimées par les inondations, et une grève de la SNCF à rallonge. Résultat, un report de stock record de 57 000 tonnes dans les silos à la veille de la moisson. L'augmentation des coûts de fret et le financement de nouveau stockage pèsent sur la trésorerie 2017.

Développer et anticiper

Imprévus mis à part, Ynovae poursuit son développement, notamment au travers de filières qualité comme le blé CRC, ou babyfood, avec la volonté d'étendre la zone de production à la totalité du territoire pour que chaque agriculteur puisse produire du blé sous charte qualité valorisée. La filière bio est aussi en développement, elle a maintenant un référent au sein de la coopérative. Un plan d'accompagnement des agriculteurs bio est en cours de construction.

L'actualité inquiète tout de même le président de la coopérative, Laurent Poncet. Les préoccupations se tournent vers la remise en cause de l'usine du Mériot, dont la fermeture pénaliserait l'avenir de la filière biocarburants. Selon le président, elle engendrait une baisse des prix du colza de près de 20€/t. «*La culture du colza est primordiale pour notre territoire en zone intermédiaire, pour la maintenir, des solutions existent pourtant... Par exemple, l'oléo100, un carburant 100% végétal, renouvelable, traçable, et 100% français.*»

«Une société qui se détourne de son agriculture n'a pas d'avenir»

Autre sujet préoccupant pour la coopérative, la loi agriculture et alimentation, exprimant une volonté de baisse drastique de produits phytopharmaceutiques. «*Les articles 14 et 15 sont de nature à bouleverser en profondeur notre organisation.*» L'article 14 prévoit la suppression des remises, rabais et ristournes, et l'article 15 prévoit l'obligation de la séparation du conseil et de la vente de produits phytosanitaires. Pour Laurent Poncet, les coûts engendrés par ces mesures reviendraient «*presque à du racket envers les agriculteurs.*» Pour la coopérative, les problématiques sociétales sont un autre sujet d'inquiétude. «*Nous sommes mis à l'index par un agribashing permanent, entretenu par une minorité qui s'est soudain découvert une passion pour la France, la nature ou l'environnement. Une société qui se détourne de son agriculture n'a pas d'avenir.*»

Atouts jeunes

Depuis un an, la coopérative a tenu à renforcer les relations avec les jeunes. Ynovae a donc mis en place le programme «*atout jeune*», cycle de formation sur mesure destiné aux jeunes nouvellement ou prochainement installés. En plus du partage entre ses douze membres, le programme vise à apporter une ouverture et des éléments de compréhension allant au-delà de la production, pour leur permettre de mesurer tout l'enjeu de leur métier et du monde coopératif. Le cycle s'est organisé autour de réunions de travail, de différentes journées thématisées, de travail sur des sujets individuels et de nombreuses visites sur l'organisation de la filière. Les douze jeunes ont clôturé leur cycle par un voyage d'études en Lettonie, gros pays exportateur. Les voyages forment la jeunesse !

ORIANNE MOUTON

Prédateur

Encore des victimes du loup ?

Après des attaques à répétition sur le troupeau de Laurence et Sébastien Godin, éleveurs à Mélisey à la frontière de l'Aube, trois brebis égorgées ont été retrouvées par Michel Bouchard, ancien éleveur et maire de la commune.

Il a pourtant un petit troupeau, une douzaine de brebis « *sur la côte derrière la maison, pour occuper les lieux et ne pas que ça se fasse envahir d'épines* ». Michel Bouchard est agriculteur retraité et maire de Mélisey. Il y a une quinzaine de jours, il a retrouvé une brebis égorgée. Puis, le 28 novembre, deux autres ont subi le même sort. Pour l'ancien éleveur, pas de doute, c'est l'œuvre du loup. «*C'est la même nature d'attaque, avec les mêmes traces qu'il y avait eues à l'EARL des îles* ». Le loup présumé avait déjà fait près d'une trentaine de victimes depuis le mois de juin, sur les troupeaux de Laurence et Sébastien Godin, pâturant sur les communes de Mélisey et Arthonnay. «*Les gardes de l'ONCFS sont venus, ils ont pris les mesures, ils ont tout regardé mais il n'y a pas de doute, c'est la même nature que les attaques qu'il y a déjà eues dans le coin. Elles étaient dehors, on pensait que le secteur était épargné maintenant, mais tout d'un coup il a surgi. Comme toutes les brebis aux alentours étaient à l'abri dedans, il est venu ici. Il s'attaque aussi au gibier, vers chez moi il y a beaucoup de chevreuils et j'en vois beaucoup moins en ce moment. Il est peut-être dérangé par la chasse mais il se balade quand même. Mais ici, c'est son territoire… Il va passer huit jours quelque part, huit ailleurs et puis revenir* ».

On ne criait plus au loup dans le coin de Mélisey depuis peu, mais voilà que l'inquiétude se fait grandissante quant à la sortie des troupeaux au printemps.

ORIANNE MOUTON

▸ Formations

Formations proposées par BIO BOURGOGNE :

Valoriser sa production AB par un triage de qualité
18 décembre à Michery (89) et 19 décembre à Baigneux-les-Juifs (21)
Contacts : Côte d'Or : Dimitri Deher, 06 89 27 97 68, Yonne : Adrien Lurier, 06 77 30 78 82

Optimiser ses résultats économiques en grandes cultures bio
20 décembre à Auxerre (89). Contact : Adrien Lurier, 06 77 30 78 82

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Homéopathie initiation. Formation de 2 jours, les 12/12/2018 et 29/01/19. Lieu : Lycée de Crogny – 10210 Les Loges-Margueron. Contact : Catherine Bonin, 03 86 34 23 41. Tailler durablement ma vigne. Nouvelle réflexion pour une meilleure pérennité. Formation sur 1,5 jour, les 18 décembre (toute la journée) et 11 janvier (le matin). Lieu : Chablisien. Contact : Claire Grosjean, 03 86 94 26 37.



Trois questions à Jean-Pierre Fleury

Ce qui se joue à Bruxelles… et en France

Interview de Jean-Pierre Fleury, président du groupe de travail Viande bovine au Copa-Cogeca.


Photo: Christian Lambiotte/CE

L'Europe semble avoir perdu sa boussole, alors que vous venez d'être reconduit à la présidence du groupe de travail Viande bovine du Copa-Cogeca, quel regard portez-vous sur l'attitude actuelle des institutions européennes à Bruxelles ?

Jean-Pierre Fleury : *«Le mot qui caractérise le mieux la période actuelle c'est "Incertitude", personne ne sait de quoi demain sera fait. La Commission a perdu ses belles certitudes. Comme le Parlement et le Conseil des ministres, elle semble en état de choc face à la colossale émergence de la Chine, au déstabilisant Donald Trump avec son "l'Amérique d'abord", aux bouleversements dans les États d'Amérique du Sud, à la montée des populismes et des nationalismes en Europe et dans le monde… En un mot, le renversement des équilibres politiques et commerciaux mondiaux semble tétaniser les institutions européennes. Pourtant, nous n'avons jamais autant eu besoin d'Europe, car si on perd l'esprit communautaire européen, nous n'existons plus, car chacun des pays européens ne pèse pas lourd sur l'échiquier mondial. L'objectif premier c'est donc de préserver le budget européen. Sur ce sujet, il semble qu'on s'oriente vers une transition budgétaire, car l'échéance des élections européenne paralyse le système de décision. Ce dispositif transitoire devrait se caler sur le budget actuel d'ici 2020. Pour ce qui concerne la future PAC, le gouvernement français semble enfin sortir du bois, en présentant ses nouvelles orientations. Heureusement, la profession a fait bloc pour combattre vigoureusement la dérive annoncée vers une renationalisation partielle du budget de la prochaine PAC. Vu l'état des finances nationales, les agriculteurs français avaient tout à perdre… Rien n'est réglé cependant, la PAC va rester commune mais la commission européenne a marqué des points, car chaque État membre devra déposer une liste de ses priorités».*

> *"Nous n'avons jamais autant eu besoin d'Europe, car si on perd l'esprit communautaire européen, nous n'existons plus"*

Au sein de la communauté européenne, la fracture semble s'accentuer entre les Pays du Nord et les autres, comment la France peut-elle sortir par le haut de cette situation ?

J-P Fleury : *«Il n'y a pas d'autre solution que de soutenir l'innovation et la recherche, depuis longtemps les pays du nord de l'Europe travaillent à des alternatives et à des stratégies d'évitement des impasses actuelles. Nous devons reprendre l'initiative en France et définir des stratégies à long terme, afin de bâtir l'agriculture de demain autour d'un pacte sociétal et environnemental partagé. Personne n'est opposé à la transition écologique, mais il faut qu'elle s'accompagne d'une amélioration du revenu et du quotidien des exploitants agricoles. Pas question pour les représentants professionnels de reculer sur ce point, car il est insupportable de ne pas pouvoir vivre décemment des fruits de son travail.*

L'ordonnance dite du prix abusivement bas devrait pouvoir amener une inversion dans la construction du prix, cela suffira-t-il pour ramener quelque sérénité dans les élevages ?

J-P Fleury : *«Le dogme des prix bas, partagé entre les différents gouvernements et la grande distribution a produit des effets délétères au sein de la filière. Le système a déraillé et les éleveurs en paient les pots cassés. La profession a engagé un énorme travail en profondeur pour faire évoluer le droit de la concurrence à Bruxelles à l'avantage des éleveurs, mais le problème n'est toujours pas réglé du fait de la forte résistance de l'aval. Sans parler de l'hallucinante pression de la grande distribution sur les services de Bercy. Si les États généraux de l'alimentation échouent, cet échec incombera à l'irresponsabilité de l'aval, entreprises et grande distribution confondues dans cet échec. Nous en saurons plus le 18 décembre, date à laquelle va se jouer la mise en place du mécanisme de la contractualisation inversée avec la promulgation de l'ordonnance du prix abusivement bas. Dans le cas d'une décision positive, nous appelons toutes les organisations de producteurs, commerciales comme non commerciales, à travailler ensemble pour repenser la construction du prix. Il va falloir être attentif à ne pas se louper, car les enjeux des mutations en cours sont déterminants pour l'avenir de l'élevage français. Heureusement, des projets émergent un peu partout dans des fermes qui innovent, font évoluer leurs pratiques agronomiques, trouvent des solutions et gagnent en résilience… Côté marché européen, la France est confrontée à une compétition pure et dure sur la viande bovine, raison de plus pour monter des projets qualitatifs, en s'appuyant aussi sur le label Charolais de Bourgogne. Des mutations sont en cours, mais ce que nous inscrivons au fronton de toutes les initiatives c'est d'abord de privilégier le revenu des producteurs, ce qui exige une réelle inversion de la construction du prix en repartant de la base éleveur, car il est insupportable que les éleveurs restent la variable d'ajustement d'une filière qui doit arrêter de tirer sur une corde prête à casser».*

> *"Le système a déraillé et les éleveurs en paient les pots cassés"*

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE-MARIE KLEIN



Environnement

«Un patrimoine endormi qu'il faut préserver»

L'association des propriétaires et exploitants d'étangs était réunie à Sauvigny-les-Bois la semaine dernière en assemblée générale extraordinaire pour un changement important de leur statut. Une après-midi qui a également permis a tous d'échanger sur les dernières dispositions législatives.

C'est désormais officiel. L'association des propriétaires et exploitants d'étangs se nomme désormais Étangs de France Nivernais Morvan. Un changement qui a fait l'unanimité chez les adhérents. *«L'objectif de ce changement de nom est donné à notre association un aspect plus territorial et d'être plus visible sur les réseaux sociaux»* explique le président Jean de Gesnais. Derrière cette idée, il y a la volonté de redynamiser la pisciculture, d'où le thème de cette assemblée générale *«reprenons en mains nos étangs»*. Le président a d'ailleurs insisté durant les travaux sur la chance que peuvent constituer ces différents cours d'eau. *«Il faut pour cela que les exploitants et propriétaires d'étangs vidanges régulièrement leur plan d'eau. Nous avons obtenu de la part de l'administration l'autorisation de vidanges tous les quatre ans. N'oublions pas que les étangs peuvent constituer pour leurs propriétaires un complément de revenus et une très bonne diversification»* explique Jean de Gesnais. Profitant de la présence de la DDT dans la salle, certains adhérents ont alerté la DDT sur les restrictions en vigueur. En raison de la sécheresse, la législation interdit sur certains secteurs le remplissage des étangs après les avoir vidangés. Plusieurs adhérents ont donc demandé à l'administration de la souplesse. *«Du cas par cas pourra être fait à condition que vous vous manifestiez»* leur a expliqué Muriel Fillit de la DDT.

Contexte favorable

Pour relancer la filière, Jean de Gesnais souhaite s'appuyer sur plusieurs outils. Le premier d'entre eux : *«la pisciculture du Morvan»*, dirigée par Nicolas Finance. Cette dernière développe avec les élèves du lycée de Château-Chinon l'élevage et la transformation de truites. 30 tonnes par an sortent de cette pisciculture. *«Nous sommes historiquement situés à Vermenoux, mais depuis septembre nous avons ouvert un atelier de transformation à Corancy. Nous pouvons, si vous le souhaitez, développer des projets ensemble car ce lieu n'est pas uniquement centré sur la truite»* a expliqué en longueur Nicolas Finance.

Autre outil, c'est la présence à plein temps en 2019 d'un technicien en Bourgogne Franche Comté : Antoine Nez. Ce dernier était auparavant conseiller en pisciculture pour la Franche Comté avec pour spécialité la grenouille rousse. Avec la régionalisation, ce technicien peut désormais intervenir sur l'ensemble de la région.

Enfin dernier outil, la mise à disposition dans la Nièvre d'une base documentaire administrative simple et qui a fait ses preuves notamment pour l'obtention d'une autorisation de vidange. Afin d'éviter les lourdeurs et les changements de réglementation entre départements, Jean de Gesnais aimerait que ce document soit généralisé à l'échelle régionale.



Les étangs sont un complément de revenu pour le président Jean de Gesnais.

«Il faut lutter contre le cormoran»

La relance de la filière piscicole passe également par la gestion de certains nuisibles comme le cormoran. Sur ce sujet, le député de la deuxième circonscription de la Nièvre, Patrice Perrot a proposé que l'association participe à une table ronde sur la biodiversité. *«Il faut organiser la prédation afin qu'elle soit acceptable pour tous. Je souhaite que la chasse soit adaptative. Cette rencontre pourrait avoir lieu au printemps 2019»* a expliqué le député.

Du côté de l'association, une journée de formation sur la gestion des étangs va être organisée en 2019 en partenariat avec les élèves du lycée de Château-Chinon.

Infos et renseignement :
Cerd : 6 Place Saint-Christophe,
58120 Château-Chinon (Ville)
Téléphone : 03 86 85 02 10



Le président Jean de Gesnais a animé les travaux.



Le 2 décembre dernier, dans le cadre du Festival du bœuf à Charolles, Dominique Svhelcher, président de Système U et Régis Taupin, président de l'IGP Charolais de Bourgogne, ont signé une charte d'engagement mutuel pour le développement de l'IGP charolais Bourgogne dans les enseignes. Cette signature officialise un partenariat durable entre les deux organisations, initié maintenant depuis plus de cinq années.



Agribashing

Des causes multiples

Le monde agricole est au cœur de nombreuses offensives médiatiques qui montrent du doigt les pratiques et donnent au citoyen l'image d'un secteur en décalage avec les attentes sociétales, alors que de nombreux efforts ont été faits par les agriculteurs en matière de protection de l'environnement et de bien-être animal ces dernières années. Pourquoi cette tendance s'amplifie-t-elle depuis quelques années ? Quels sont les arguments et contre-arguments que le monde agricole peut avancer pour répondre – voire devancer ses détracteurs ? De quelle façon communiquer ?

Ces dernières semaines, la parution de plusieurs plateformes - carte de l'utilisation des pesticides et Glyph'Awards de Générations Futures le 20 novembre, site d'information gouvernemental sur le glyphosate le 22 novembre, carte des *«Fermes-usines»* de Greenpeace le 26 novembre – a une nouvelle fois jeté l'opprobre sur les pratiques agricoles. Alors que le secteur multiplie les efforts pour répondre aux attentes sociétales, les agriculteurs ne comprennent pas ce qu'ils vivent comme un acharnement médiatique. Quelles sont les raisons de cet *«agribashing ?»* Le monde agricole peut-il y répondre ? Depuis quelques années, le traitement médiatique des problématiques agricoles par les journalistes généralistes et grand public s'avère essentiellement critique, donnant au secteur agricole l'impression d'un *«agribashing»*, que le politologue Eddy Fougier définit comme *«l'intensification et l'approfondissement de la critique du mode de production agricole conventionnel et de l'implication dans l'agriculture et la production alimentaire d'acteurs non spécifiquement agricoles (industries agrochimiques, agroalimentaire et des biotechnologies) dans une partie de l'espace public et la diffusion de cette critique auprès du grand public par certains médias, certains journalistes, certains auteurs d'ouvrages, certains hommes politiques»*. Pourtant, en parallèle, les sondages récents continuent de montrer un attachement des Français à leur agriculture et à leurs agriculteurs : l'opinion publique leur fait majoritairement confiance, respecte le métier et sa difficulté, et soutient globalement les mobilisations du monde agricole pour des revenus corrects.

Dénigrement et méconnaissance des pratiques conventionnelles

Ainsi, comme le met en avant Eddy Fougier dans son rapport récent sur l'agribashing[1], ce n'est pas l'agriculture en général qui est dénigrée, mais certaines pratiques : le recours aux produits phytosanitaires, aux biotechnologies, l'élevage trop intensif, l'agriculture d'exportation, etc. Pour le chercheur, il faut d'ailleurs préciser que *«les agriculteurs sont, en grande partie, les victimes collatérales de l'image et des agissements d'autres secteurs»*, des secteurs situés en amont comme l'industrie agrochimique, ou à l'aval comme l'industrie agroalimentaire. Cette critique, qui s'est développée depuis plusieurs décennies, a changé d'essence ces dernières années. *«Elle n'est plus dominée par la lutte contre les OGM, mais plutôt par une opposition aux pesticides et à l'élevage intensif, voire à l'élevage en tant que tel. Ce n'est plus un saut technologique qui est dénoncé par les protestataires, mais bel et bien le cœur même de l'activité agricole»*, décrit Eddy Fougier. Une critique qui s'est également radicalisée, tout en devenant plus visible, avec des porte-parole plus prestigieux dans les médias. Parallèlement, le monde agricole s'est de plus en plus éloigné des urbains, qui sont de moins en moins nombreux à avoir un ancrage paysan ou rural et s'avèrent donc majoritairement peu familiers des réalités du secteur. De même, les alliés politiques traditionnels de l'agriculture, à savoir la droite néo-gaulliste, sont éloignés des responsabilités depuis plusieurs années, ce qui contribue à affaiblir le poids et la parole du monde agricole. Sans compter que le temps médiatique est devenu très court, à l'inverse du temps nécessaire à l'agriculture pour produire et se transformer, explique de son côté l'ancien journaliste René Siacci, aujourd'hui consultant en communication. Aujourd'hui, l'information doit faire le buzz. *«Oui, les journaux parlent des trains qui n'arrivent pas à l'heure»*, et non pas de ce qui fonctionne bien, poursuit-il.

Comment l'agriculture peut-elle répondre ?

Pour autant, le monde agricole est-il condamné à subir les images négatives véhiculées sur le métier? *«Aujourd'hui, on vient chercher les agriculteurs en réaction, ce qui met en place une relation forcément agressive et entretient l'incompréhension entre deux métiers qui vivent un phénomène comparable : le journalisme est en train de mourir, l'agriculture est en crise. Il faut aider les journalistes à progresser vers la vérité»*, estime René Siacci. Pour Eddy Fougier, il faut avant tout *«changer d'état d'esprit»* et dépasser le stade des réactions émotionnelles. Une cartographie des principaux acteurs en présence est nécessaire pour élaborer une réponse adaptée, en prenant en compte notamment les perceptions de plusieurs catégories de Français, indique le chercheur : jeunes cadres citadins, jeunes parents, enfants et adolescents. Ensuite, *«le monde agricole doit encourager les différentes initiatives visant à favoriser un travail de fact-checking»*, en sachant que la question clé en la matière *«ne réside pas tant dans la crédibilité du message que dans celle de son émetteur»*, précise Eddy Fougier, sachant que le grand public tend à se méfier des *«gros»* (grosses entreprises, institutions qui défendraient systématiquement leurs intérêts…) et des experts toujours suspectés d'être en conflit d'intérêts par rapport à l'industrie. Enfin, dans un second temps, le monde agricole doit *«repasser à l'offensive»* en faisant du grand public sa cible prioritaire, à travers deux publics spécifiques : les consommateurs finaux, et les riverains des exploitations. Comme le rappelle René Siacci, *«l'information agricole échappe aux journalistes spécialisés en agriculture, souvent traitée dans les rubriques Environnement, Santé, Alimentation, Société…»* Il faut donc se concentrer sur les médias généralistes, en partant des préoccupations des consommateurs, indique de son côté Eddy Fougier, qui livre plusieurs pistes : montrer la réalité concrète du métier d'agriculteur, les liens entre agriculture et alimentation, éviter de tomber dans le piège de *«la bataille des modèles»*, mettre en avant la contribution de l'agriculture au bien commun, mettre davantage en scène les démarches de progrès effectuées par le secteur, et avant tout, parler de valeurs. Le tout, de la façon la plus coordonnée possible, face à des ONG qui tirent leur force dans leur capacité à attirer l'attention des médias. Le problème du monde agricole n'est pas *«qu'il ne communique pas ou pas suffisamment, mais plutôt que les actions de communication émanent d'une multitude d'acteurs, ce qui rend, au bout du compte, cette communication largement inaudible»*, résume ainsi Eddy Fougier.

ACTUAGRI

(1) Eddy Fougier, Le monde agricole face à l'agribashing, Synthèse du rapport rédigé pour le compte de la FNSEA Nord Bassin parisien, septembre 2018.

La FNSEA rencontre le Premier ministre

Contre la matraquage du monde agricole

Dans le cadre du mouvement de revendication des gilets jaunes, la FNSEA s'associe au malaise de la ruralité, délaissée par les pouvoirs publics et dont le pouvoir d'achat, déjà faible, va de nouveau baisser avec l'augmentation des taxes sur le carburant. Les agriculteurs, acteurs de l'économie des territoires, se retrouvent dans ce combat, alors que les charges qui pèsent sur le secteur ne cessent de s'accumuler. Le 29 novembre, la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, a rencontré le Premier ministre pour lui faire part de la forte colère du monde agricole.

Le 29 novembre, la FNSEA a été reçue par le Premier ministre, Édouard Philippe, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, et le ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, pour donner son point de vue en tant que corps intermédiaire, dans le cadre de la crise actuelle et du mouvement des Gilets jaunes. *«Avec les représentants des employeurs, Medef, CPME, UPA, Udes, nous avons fait part du manque d'écoute corps intermédiaires et dénoncé la posture verticale du Gouvernement»*, indique Christiane Lambert, présidente de la FNSEA. Le monde agricole fait lui aussi face à *«des difficultés économiques fortes, un manque de considération, des transitions difficiles à vivre»*, alors que s'alourdissent la fiscalité et les charges sur le secteur, a dénoncé la présidente de la FNSEA. Avec *«une fermeté de ton»*, Christiane Lambert a rappelé aux Premier ministre que pour sortir de la crise, les agriculteurs attendaient *«des signaux importants et immédiats»*, notamment sur l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse, qui pourrait atteindre 80 M€ contre 50 M€ actuellement, de la séparation de la vente et du conseil pour les produits phytosanitaires, mesure de la loi Égalim qui ajoute des charges supplémentaires aux agriculteurs sans pour autant garantir de résultats au niveau de la transition écologique, et des ordonnances très et trop attendues de la loi Égalim.

Interpeller les Pouvoirs publics

Des avancées sur ces sujets sont en effet indispensable, pour les agriculteurs qui subissent par ailleurs un *«matraquage insensé de notre activité»*, s'insurge Christiane Lambert. *«Nous avons eu, ne serait-ce que ces dix derniers jours, trois plateformes, que ce soit sur le glyphosate, sur les fermes-usines, ou la start-up d'État, qui accablent les agriculteurs»*, poursuit la présidente de la FNSEA. Pour elle, c'est la *«goutte de trop»*. Car si la transition écologique est déjà à l'œuvre dans l'agriculture, les agriculteurs ne peuvent pas accepter les charges nouvelles liées à cette transition. Cette dernière *«n'est pas possible dans solutions et sans accompagnement»*, indique la FNSEA. Tout comme la transition et la montée en gamme ne sont pas possibles avec des frontières ouvertes aux importations distorsives, dénonce également la présidente de la FNSEA. Les normes supplémentaires impactent la vie économique des territoires et fragilisent d'autant plus le monde rural. Enfin, cette transition restera impossible sans des prix corrects. La transformation de l'agriculture impose la fin de la guerre des prix sur l'alimentation, pour un retour de valeur aux producteurs qui ont besoin, pour assurer la durabilité, de revenus décents.

ACTUAGRI

Élections Chambres d'agriculture

Un enjeu crucial de représentativité et de légitimité !

Les élections Chambres d'agriculture se dérouleront au mois de janvier prochain pour une nouvelle mandature de six ans. Ce vote pourra s'effectuer en ligne ou par voie postale. Les membres élus des Chambres départementales ou interdépartementales, puis régionales et nationale seront ainsi entièrement renouvelés. L'enjeu de ces élections est crucial ; elles confèrent à ces instances consulaires une légitimité complète pour représenter les acteurs du monde agricole auprès des Pouvoirs publics et continuer à contribuer à l'évolution, la performance, l'innovation, la compétitivité de notre agriculture et de nos territoires. Interview de Claude Cochonneau, président des Chambres d'agriculture.


Claude Cochonneau

Pouvez-vous nous rappeler les missions dévolues aux Chambres d'agriculture ?

«Les Chambres d'agriculture ont *un spectre de missions très diversifié. Elles doivent représenter et défendre les intérêts de toutes les agricultures (agriculteurs et agents économiques en lien avec l'agriculture), auprès des Pouvoirs publics, des instances nationales et internationales, des organisations professionnelles et des acteurs publics ou privés. Il leur revient ensuite de favoriser l'application des politiques de développement agricole et rural en informant les agriculteurs de leurs évolutions, en les conseillant pour qu'ils puissent s'adapter à leur mise en œuvre. Elles ont également un rôle central et croissant dans l'accompagnement et le conseil des agriculteurs, de l'installation à la transmission, en passant par le développement de leur entreprise, la recherche d'une diversification et de nouveaux débouchés, la constructions de bâtiments, l'évolution de leurs pratiques agricoles…*

Elles tiennent aussi informés les acteurs publics, des bouleversements, aléas, contraintes économiques sociales et agronomiques de l'agriculture pour éclairer leurs prises de décisions, tant au niveau local que national.

La gestion de l'identification animale, la tenue du registre des actifs agricoles, le conseil à la transmission des exploitations agricoles ainsi que l'installation des jeunes agriculteurs leur sont également intégralement ou en partie dévolues. Au cours de cette mandature, nous avons également fortement développé nos prestations envers les collectivités locales, pour l'accompagnement des projets de territoires, l'aménagement de l'espace, la valorisation des produits locaux, la gestion durable des ressources en eau, la biodiversité, l'économie circulaire, la transition énergétique…»

Quelle place occupent les Chambres d'agriculture dans le paysage agricole et le développement territorial ?

«Les Chambres d'agriculture occupent une place spécifique du fait de leurs missions de service public. Elles exercent cependant certaines de leurs activités dans un cadre concurrentiel, qu'il s'agisse de conseil, d'étude, d'expertise, de maîtrise d'œuvre ou d'ouvrage. Leur maillage territorial et leur proximité avec les agriculteurs leur confèrent une connaissance très précise des réalités économiques, sociales, agronomiques et environnementales du terrain. Elles peuvent donc optimiser leur conseil en prenant en compte les dimensions spécifiques ou plus globales des exploitations agricoles. Leur réseau leur donne une efficacité incontestable grâce au partage d'expériences et des échanges développés entre élus et conseillers sur l'ensemble du territoire. L'organisation de formations individuelles ou collectives, celles de rencontres et d'animations de groupes d'agriculteurs, font enfin d'elles des moteurs de changement, d'innovation, de performances et de compétitivité ».

Quels sont les grands enjeux de ces élections ?

« Les agriculteurs représentent dorénavant un pourcentage restreint de la population. La participation à ces élections est primordiale pour affirmer le poids de l'agriculture dans ses aspects économiques, environnementaux et sociaux. Le fort taux de votes exprimés donne aux Chambres d'agriculture toute légitimité pour être consultées, peser sur les décisions politiques, nouer des partenariats de développement économique ou territorial. Nous avons toujours connu un taux de participation très fort à ces élections, cet attachement des agriculteurs à nos établissements consulaires ne doit pas être démenti, j'appelle donc toutes les personnes concernées à exprimer leur vote »démenti, j'appelle donc toutes les personnes concernées à exprimer leur vote ».



Fertilité des sols

Le temps de la reconquête

Les Chambres d'agriculture de l'Yonne, de Saône et Loire et de Côte d'Or ont entrepris un important travail de sensibilisation des exploitants dans le cadre de la reconquête de la fertilité biologique et physique des sols agricoles. Suivi et premiers constats en Côte d'Or et dans l'Yonne.



Un simple profil de sol peut être riche d'enseignements.

La démarche est régionale mais les actions de terrain mobilisent techniciens et professionnels des départements de l'Yonne et de la Côte d'Or, afin de progresser dans la connaissance des sols, de leur biodiversité et de leur activité biologique. Observer pour comprendre et évaluer, telle est la première étape pour les groupes d'animations collectifs qui ont vu le jour dès 2014 en Franche-Comté sous le vocable Gaïa (groupes d'agriculteurs pour innover en agronomie). Cette démarche a fait des émules et d'autres Chambres d'agriculture l'ont adapté à leurs problématiques spécifiques.

En Côte d'Or, la thématique a intéressé un groupe déjà constitué autour des problématiques de l'eau et du captage sur les plateaux de Tille et de Vingeanne. L'objectif étant d'amener les agriculteurs à ajuster leurs pratiques agronomiques en fonction des besoins des cultures, du milieu et du sol. Un autre groupe, le Geda de l'Auxois s'est engagé dans la démarche en 2018.

Voir, constater… pour comprendre

Deux types d'indicateurs sont utilisés pour visualiser la dynamique de décomposition de la matière organique dans le sol : les tea bag (indice des sachets de thé ou TBI) et le test du slip. Ces indicateurs traduisent l'activité des micro-organismes et la capacité du sol à transformer les résidus organiques en nutriments disponibles et à contribuer à la création d'humus. Plus un sol est actif et vivant, plus les micro-organismes dégradent rapidement la matière organique. L'avantage de cette méthode, c'est qu'elle est simple et peu coûteuse, il suffit de se procurer des sachets de thé (vert et roïbos) et des slips de coton blanc non traité. Chaque élément enterré est ensuite facile à retrouver grâce à la cordelette du sachet de thé et à l'élastique du slip qui tient bon, même à un stade de décomposition avancée du coton.

> *« Le sol est un objet naturel méconnu, qu'il faut creuser pour observer, étudier et comprendre. Son étude est un réel enjeu. »*
> **Valérie Duchênes, agro-pédologue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne**

En fonction du support choisi l'évaluation peut-être qualitative et/ou quantitative. Il faut savoir aussi que la fertilité reste une notion relative. Son appréciation dépend, comme le rappelle Philippe Evaillard de l'Unifa *« de l'affectation que l'on donne au sol »*. Ce qui conviendra à la vigne ne conviendra pas à un autre type de production. Pour un sol destiné à des cultures industrielles, plusieurs paramètres déterminent la fertilité : le réservoir en eau du sol, le PH, les réserves en potassium, phosphore et magnésium, ainsi que la matière organique qui soutient la minéralisation de l'azote, du phosphore et du soufre. L'accroissement de la matière organique dans les sols et de leur fertilité contribuerait également à augmenter la capacité des sols à stocker le carbone. Les Chambres d'agriculture se situent en première ligne pour participer à la constitution de références départementales sur la microbiologie des sols. À terme l'ensemble des données terrain recueillies devraient permettre de savoir s'il y a des corrélations entre l'abondance microbiologique et certaines pratiques agricoles.

En Côte d'Or comme dans l'Yonne on n'en est pas encore là, mais les tea bag comme les slips, représentent déjà un bon indicateur de l'activité des sols. Les agriculteurs ne s'y sont trompés qui participent activement aux travaux de groupes et aux rendez-vous organisés sur le terrain, comme dernièrement au Bosquet du Lys à Fontaine-la-Gaillarde dans l'Yonne, dans le cadre de l'opération *« Des racines et des pelles »*.

AMK

Tea bag (TBI) : 90 jours pour en savoir plus

Des tea bags enfouis à 8-10 cm de profondeur permettent de mesurer très simplement la dynamique de décomposition de la matière organique dans le sol. La méthode est peu coûteuse et facilement reproductible, il s'agit de comparer deux types de sachets de thé, du thé vert comme matériau de décomposition rapide et du thé rooibos comme matériau plus difficile à décomposer, en mesurant les pertes de poids des sachets après 90 jours d'enfouissement. Les informations recueillies alors renseignent sur la capacité du sol à transformer les résidus organiques en nutriments disponibles (taux de décomposition k) et à contribuer à l'accumulation d'humus. Plus un sol est actif et vivant, plus ses micro-organismes vont être capables de dégrader rapidement de la matière organique. Cet indicateur aussi appelé TBI (tea bag index) permet ainsi de comparer des situations différentes au sein d'une même parcelle, de faire un suivi pluriannuel, de vérifier les effets saisonniers, de regarder la décomposition sur les différentes profondeurs du sol. Outre l'activité biologique, cet indicateur peut aussi renseigner sur le niveau de séquestration organique du sol en carbone. Les données peuvent être saisies sur une base de données commune à l'échelle mondiale.







Test du slip (coton)

Plus volumineux que les tea bags, de simples slips d'homme (blanc, en coton bio, non teint) enfouis pendant 8 semaines permettent aussi de percevoir l'activité des micro-organismes qui dégradent la matière organique dans le sol. C'est un indicateur qualitatif qui permet de comparer des situations : différentes pratiques culturales, labour, non-labour, système prairial… ou d'évaluer l'évolution de ces systèmes dans le temps. Comme pour les tea bags, le slip en coton et une fiche de renseignements sont fournis par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or aux exploitants qui souhaitent tester cet indicateur. Après récupération lors des différents tests conduits par la Chambre 21, l'état des slips est très variable, du moins décomposé (taches jaunes, marron…) au slip en lambeaux à peine reconnaissable. L'impact visuel est remarquable. Lors d'un test réalisé en avril 2018 avec un groupe d'agriculteurs côte-d'oriens, le choix avait été fait de placer les slips dans des parcelles limitrophes ayant des pratiques différentes, notamment en termes de travail du sol, d'épandage de matière organique ou de roration des cultures. Les agriculteurs ont été très surpris des résultats et se sont interrogés sur les raisons d'une telle différence de décomposition. La diversité des pratiques et des situations a permis d'un simple regard (sans présumer des résultats d'une étude plus scientifique) de prendre conscience de l'importance du sol tout en attisant leur curiosité et leur intérêt pour une telle démarche.









Bassin de captage de l'Albane – EARL des Houblonnières

Les agriculteurs à l'écoute de leurs sols

Les 1 000 ha du bassin de captage de l'Albane, autour de Magny-Saint-Médard (21) sont confrontés depuis de nombreuses années à une problématique nitrates en dépit d'un suivi constant et d'efforts répétés. Les agriculteurs de la zone ont décidé d'aller plus loin dans la réflexion et les actions afin de comprendre ce qui se passe sous les racines. Témoignage de Véronique Laville, exploitante avec son époux, de l'EARL des Houblonnières.


Décryptage visuel de la structuration d'un sol à partir d'un profil de sol réalisé mécaniquement.

Quatre-vingts hectares de l'EARL des Houblonnières située à Tanay (21) sont directement concernés par la problématique nitrates du Bac de l'Albane. La situation n'est pas nouvelle, les pratiques ont évolué en conséquence, mais rien n'y fait : aucun remède ne permet d'améliorer durablement celle-ci sans nuire à l'économie des exploitations. *« Cela fait quinze ans que nous nous trouvons confrontés à ce problème de lessivage des nitrates sur des sols argilo-limoneux, profonds, battants, crayeux aussi pour certains. Nos parcelles sont en restriction d'azote depuis 1998, nous sommes entrés dans tous les programmes qui se sont succédé depuis les MAE. Nous utilisons les CIPAN, les couverts, les intercultures, nous avons simplifié le travail du sol, nous laissons les pailles broyées sur place… Mais sans résultat vraiment significatif et surtout acceptable économiquement. Nous avons donc voulu comprendre ce qui se passait sous la surface, comprendre comment fonctionnaient nos sols et à partir de là, trouver des solutions technico-économiques viables et environnementalement efficaces »* explique Véronique Laville, convaincue de l'intérêt de repartir du sol, d'inverser le raisonnement pour évaluer d'abord son état, sa structure et son potentiel nourricier pour les racines.

Sur la zone, 32 exploitations directement concernées se sont engagées dans la réflexion. Pour aller plus loin, les exploitants ont enquêté, se sont informés, 24 se sont formés… Des tests tea bags et des tests slips ont été conduits pour observer le fonctionnement des différents sols. *« Nous nous sommes donc formés »* poursuit Véronique Laville, *« pour mieux comprendre les interactions entre la composition organique des sols, les pratiques culturales, le choix et l'action des couverts, les apports extérieurs… »*. Ces formations ont été organisées par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or au travers d'une approche globale du fonctionnement des sols et de leurs interactions avec le milieu. Des profils de sols ont complété l'état des lieux. Sept exploitations ont réalisé deux analyses de sol dont les résultats ont été interprétés, expliqués et commentés par le laboratoire.

Une démarche payante

Ces différentes étapes et les nombreuses informations qui ont pu être traitées, ont conforté Véronique Laville dans cette démarche et lui ont permis d'affiner ses pratiques en travaillant pour et avec ses différents sols. *« Le broyage des pailles s'est avéré payant pour la formation d'humus et donc l'enrichissement du sol. L'apport de fumier est raisonné à 10 t/ha. L'abandon du labour au profit d'un simple travail de fissuration sur 15 cm laisse la matière organique à portée immédiate des racines et présente l'avantage supplémentaire de limiter les problèmes de battance et d'érosion, l'humus jouant le rôle d'amortisseur. L'apport d'azote a été adapté à la minéralisation naturelle des sols, favorisée par l'évolution des pratiques culturales »* précise Véronique, en indiquant que sur l'ensemble du BAC, la moyenne d'apport azoté s'établit à 160-170 unités pour le blé et 170 unités pour le colza.


Paysage cultural typique du BAC de l'Albane.

Travailler à une meilleure connaissance des sols et à l'optimisation de leur fonctionnement naturel s'avère payant : *« sur le plan économique on est gagnant et on constate que la performance technico-économique profite à l'environnement »*. Maintenant, pour l'exploitante, *« il n'y a pas de recettes miracles, mais en fonction des systèmes et des sols, on peut développer des stratégies différenciées qui aboutissent au même résultat. Il faut savoir aussi être patient, les actions nécessitent de s'inscrire dans le long terme, les effets ne sont réellement visibles qu'au bout de 5 à 7 ans »*. Le sol a besoin de temps pour se réparer, se reconstruire et développer de nouvelles ressources qu'il mettra ensuite gratuitement à la disposition des cultures qu'il porte. Sans parler de toute la faune (micro et macro) enfouie qui travaille aussi de concert avec le sol et représente un allié précieux pour les cultures et donc pour ceux qui en vivent.

AMK

Référents sols dans les Chambres d'agriculture

Les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, sont en mesure de répondre aux demandes en conseil, prestations et formations sur les sols. Sur des thèmes comme, les anlyses de sol, les profils de sols, la fertilité biologique, la fertilité physique (test bêche et profil). Certains groupes sols se sont formés en Bourgogne comme en Franche-Comté.

Référents sols à contacter dans les Chambres d'agriculture :

Côte d'Or : Géraldine Ducellier
Nièvre : Arnaud Vautier
Saône et Loire : Bertrand Dury
Yonne : Valérie Duchênes
Chambre régionale d'agriculture BFC : Christian Barléou
Jura : JL Pavat
Haute Saône : Thierry Beuchet

DuraSolVi : DURAbilité des SOLs en VIticulture
ou comment allier production de la vigne et durabilité des sols



En réponse à un appel à projet de 2017, le BIVB et les Chambres d'agriculture de Côte d'Or, de Saône et Loire et de l'Yonne ainsi que l'Université de Bourgogne, se sont engagés à produire des indicateurs terrains permettant de caractériser les sols viticoles de Bourgogne sans passer par l'analyse biologique.
Une centaine de parcelles viticoles sont concernées, elles sont choisies en fonction de leur représentativité des différents types de sols et font l'objet d'analyses physico-chimiques et biologiques. L'objectif étant de produire un référentiel sur les caractéristiques physico-chimiques, ainsi que biologiques sur les sols viticoles de Bourgogne.
En parallèle, des indicateurs terrains (tests bêche, kit de stabilité de sol, décomposition de sachets de thé…) sont testés pour évaluer leur bonne corrélation ou non avec les résultats des analyses. À terme il s'agit d'identifier des types d'indicateurs terrain facilement utilisables pas les viticulteurs et qui permettent d'obtenir des informations fiables sur la caractérisation des sols de leurs parcelles. Ces indicateurs étant mis en parallèle avec le type de sol, d'appellations et de rendement de ces parcelles. 5 parcelles (sur les bassins-versants de la Combe Danay et des Hauts-Brins) sont suivies par l'Université de Bourgogne sur un indicateur d'érosion des sols en fonction de contextes climatiques, pédologiques, géomorphologiques et d'itinéraires culturaux différents au sein d'un même bassin-versant.

Élevage ovin

Des agneaux agroécologiques à l'étude, de la bergerie à l'assiette

Le projet Écolagno vise à tester des pratiques de production d'agneaux intégrant les principes de l'agroécologie. La qualité de la viande sera également appréciée.

Lancées en janvier 2016 et pour une durée de trois ans, les actions du projet Casdar Écolagno ont pour vocation d'analyser des itinéraires techniques intégrant les principes de l'agroécologie, afin de mieux répondre aux attentes sociétales. *«La diminution de la charge alimentaire des agneaux et une hausse du recours à la phytothérapie sont au cœur de ce programme de recherche. Son caractère innovant réside dans le choix des nouvelles conduites mis en pratique mais aussi dans la volonté d'apprécier les qualités de la viande ainsi produite, en recueillant les avis de bouchers et de consommateurs»*, explique Isabelle Legrand de l'institut de l'élevage. Trois actions y sont déclinées.

Trois actions menées

La première concerne la production d'agneaux agroécologiques au pâturage (440 agneaux en essais). *«L'idée est de trouver le juste milieu pour tirer parti de l'herbe (acide gras viande) en réduisant l'inconvénient du parasitisme. Les essais évalueront ainsi la finition sur dérobées en hiver ou sur luzerne sans apport de concentrés, le pâturage cellulaire, le recours aux plantes à tanins pour réduire les défauts de flaveur à l'herbe et diminuer les anthelminthiques»*.

La seconde action s'attarde sur la production d'agneaux en bergerie (300 agneaux en essais) en se penchant sur la lactation longue avec du foin de luzerne et une céréale, ainsi que sur l'utilisation d'extraits végétaux pour améliorer l'indice de consommation.

Enfin, une enquête d'opinion auprès de distributeurs et de consommateurs sera réalisée. *«Qu'apprécient-ils dans cette viande goûteuse? Que lui reprochent-ils ? Le consommateur est-il prêt à payer plus cher pour une viande d'agneau produite selon des pratiques agroécologiques, en bergerie ou à l'herbe ? Pour répondre à ces questions, près de 600 consommateurs ainsi que des jurys d'experts entraînés ont participé à des tests de dégustation. Ces nouvelles références permettront de faire évoluer les pratiques de production et surtout d'envisager de nouveaux messages de communication»*.

Herbe ou bergerie

De premiers résultats sont d'ores et déjà disponibles. Ils restent toutefois à être validés d'ici la fin du projet. Sur le site du Ciirpo, des expérimentations ont été faites sur la finition des agneaux sur dérobées au cours de l'automne/hiver 2016-2017. Un lot de 40 agneaux a été suivi en bergerie intégrale et un autre à l'herbe sans concentré. Le sevrage est intervenu à 100 jours. Globalement, les agneaux ont été bien finis. Ceux à l'herbe ont tout de même des poids carcasse inférieurs, des gras plus blancs et des croissances moindres (25 %) que les agneaux de bergerie. *«Il faut donc prévoir un temps d'engraissement plus long pour les premiers. Par contre, le gain s'effectue sur la consommation de concentrés, évaluée à environ 100 kg de moins par agneau. Le temps de travail est variable selon les outils disponibles. Le niveau de chargement est de 10 agneaux par hectare. L'intérêt économique est en faveur des lots dérobés»*, souligne Denis Gautier du Ciirpo.

Des prélèvements de viande ont par ailleurs été réalisés afin d'évaluer la caractérisation nutritionnelle et sensorielle des viandes. Avec les finitions sur dérobées, on observe une amélioration du profil en acides gras (plus d'oméga 3), des côtelettes un peu plus maigres, une légère augmentation des teneurs en protéines, en fer total et en zinc mais une légère diminution de la teneur en vitamines B12. Ces références sont en accord avec la bibliographie et à compléter avec la caractérisation sensorielle des viandes », souligne Jérôme Normand de l'institut de l'élevage.



L. Geffroy

Le projet Écolagno vise à étudier l'incidence sur l'exploitation et l'acceptabilité par le consommateur d'une viande d'agneau produite selon des pratiques agroécologiques.

Approches consommateurs

Sur une partie des essais et des agneaux, plusieurs approches consommateurs ont été conduites. *«Le concept de viande d'agneau agroécologique semble bien perçu. Le consentement à payer cette viande est par ailleurs encourageant. Les conclusions de ces premiers essais sont à valider et à affiner par les expérimentations ultérieures afin de prendre en compte la variabilité animale, la variabilité humaine, l'évolution des comportements et goûts des consommateurs au fil du temps»*, précise Jérôme Normand.

Cyrielle Delisle

Partenaires : Organismes de défense et de gestion (ODG) ou assimilés, Agneau Fermier des Pays d'Oc, association Cesar, GIE Ovins du Centre Ouest, GIE Ovins du Limousin, Inra de Theix, Ciirpo, Eplefpa, Institut de l'élevage, Coop de France Bétail et Viande, Interbev Ovins, organisations de producteurs et abattoirs partenaires des GIE et ODG concernés.


V-MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Chronique ovine

L'arbre, indispensable au bien-être des brebis



Faire pâturer les plantations pour limiter l'entretien mécanique.

Omni présent dans les exploitations ovines du Massif central, l'arbre est un allié pour le troupeau. Une enquête auprès de 15 éleveurs dresse un panorama de ses atouts et contraintes, et met en lumière des modes d'agroforesterie qui associent l'arbre et la brebis.

Les deux premiers atouts de l'arbre cités sont en lien direct avec les animaux. Le premier concerne leur bien-être pour 75% des éleveurs. L'arbre protège les brebis et leurs agneaux de la pluie, du vent et du soleil.

Le second des atouts cités est lié à l'alimentation. Les bois et sous-bois, mais également les arbres en production de types vergers ou châtaigneraies, représentent des surfaces complémentaires aux prairies. L'arbre peut aussi servir de litière grâce aux plaquettes de bois.

L'arbre, une charge de travail supplémentaire

Les éleveurs enquêtés attribuent également à l'arbre des atouts économiques. Les brebis nettoient les plantations à certaines périodes de l'année, et le pâturage limite alors les désherbages et l'entretien mécanique.

Enfin, la moitié des réponses apportées par les éleveurs sont d'ordre environnemental. Le rôle de l'arbre sur la beauté des paysages diversifiés mais aussi sur la création de biodiversité, la qualité de l'eau et la rétention des berges est ainsi largement reconnu.

Toutes les contraintes citées par les éleveurs enquêtés sont d'ordre économique. La première concerne la charge de travail supplémentaire, occasionnée par l'entretien des haies et des arbres pour 40 % d'entre eux. L'arbre est également vécu comme un obstacle à la mécanisation du fait de la difficulté de passage des outils : élagage des branches basses, contour des arbres isolés, débroussaillage manuel sous les clôtures électriques… Enfin, l'entretien de la haie est vécu comme une obligation liée à la Pac.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la fiche technique : *«l'arbre et la brebis : l'alliance gagnante»* sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/Ciirpo)

Retraites

Vers un système universel commun à tous les Français

Début octobre, le gouvernement a présenté les grandes lignes de la réforme des retraites. Pour en finir avec un système jugé illisible et générateur d'injustice, il a été décidé de créer un système de retraite universel. Les dates de mise en place de cette réforme ne sont pas encore connues. FNSEA et JA se félicitent de cette réforme, même si la SNAE regrette qu'il n'y ait pas de réponse pour les actuels agriculteurs retraités.

Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites auprès d'Agnès Buzyn, a dévoilé, le 10 octobre dernier, les grands principes de la future réforme des retraites. Une concertation avec les partenaires sociaux avait été ouverte en avril dernier. C'est donc à l'issue d'un débat, jugé constructif par la FNSEA et JA, que les grandes lignes de cette future réforme ont été présentées à l'ensemble des organisations syndicales et patronales. Le dialogue, engagé 6 mois auparavant, a permis au Haut-Commissaire d'échanger avec les partenaires et d'établir un diagnostic mettant en lumière les limites du système actuel. Avec ses 42 régimes de retraites, organisés par profession et par filière, le système est jugé générateur d'injustice, illisible, peu en phase avec la réalité du travail et instable. Pour pallier ces limites, il a été décidé de créer un système de retraite universel, commun à tous les Français. Les droits seraient calculés en points où « 1 € cotisé vaut les mêmes droits » pour chaque Français.

FNSEA et JA se sont félicités de cette décision qu'ils appelaient de leurs vœux depuis 2009 et qui « rétablit la confiance par plus d'équité entre les assurés et favorise la lisibilité pour les futurs retraités ». Les agriculteurs, comme tous les travailleurs indépendants, bénéficieront d'un régime de cotisation adapté.

Validation du principe d'un « minimum retraite »

D'autre part, Jacques Dufrechou, Président de la SNAE (Section Nationale des Anciens Exploitants), précise que le principe d'un minimum retraite, équivalant pour tous les retraités, a été validé, « une mesure de justice sociale », affirme-t-il. Il devrait être au moins égal à 85 % du Smic et être financé par la solidarité nationale. L'âge légal à partir duquel on pourra liquider ses droits restera fixé à 62 ans. Une nouvelle phase de concertation est actuellement ouverte, elle doit permettre de déterminer la première génération concernée par la réforme et les modalités de la transition. De plus, le ministère de la Santé spécifie que les prochaines rencontres, organisées dans le cadre de réunions bilatérales, viseront à approfondir le travail déjà effectué. Jacques Dufrechou, regrette que la situation des actuels retraités agricoles soit toujours préoccupante, en dépit des engagements gouvernementaux de revaloriser les plus faibles. Il assure que la SNAE restera vigilante lors des concertations sur le volet financier, afin que le taux de cotisation des agriculteurs ne soit pas augmenté.

ACTUAGRI

Juridique

Droit de propriété Le bornage contradictoire : une garantie pour les propriétaires

Seul le bornage contradictoire effectué par un géomètre-expert définit la limite réelle. Il peut être amiable ou judiciaire.

Le bornage amiable

En cas d'entente avec votre voisin, le bornage peut être réalisé d'un commun accord. Vous pouvez également convenir de vous partager les frais. Dans ce cas, le géomètre-expert réunit les intéressés sur les lieux et examine les différents actes de propriétés et les plans afin de déterminer les surfaces de chaque parcelle. Le géomètre effectue alors l'arpentage en déterminant la situation exacte de chaque propriété afin de procéder au bornage. Le bornage correspond à l'implantation de bornes à chaque angle.

Le bornage s'effectue en présence des propriétaires ou de leurs représentants qui donnent leur accord. Le bornage est constaté par un procès-verbal qu'ils signent après l'avoir lu et approuvé. Il constitue un titre définitif et fait loi entre les parties. Dès lors aucune action en bornage judiciaire n'est recevable.

En revanche, le bornage non contradictoire entre les parties intéressées est sans valeur juridique.

Le bornage judiciaire

En cas de désaccord sur la limite proposée, ou de refus d'un voisin de participer à un bornage à l'amiable, le propriétaire souhaitant connaître ses limites peut intenter une action au bornage et obliger son voisin à faire borner la propriété. L'assignation du voisin récalcitrant se fait par voie d'huissier devant le tribunal d'instance. L'assistance d'un avocat n'est pas nécessaire. Après avoir vérifié les titres de propriété, fixé la limite séparative des terrains avec le recours éventuel d'un géomètre expert, ordonné l'opération matérielle de bornage, le juge rend sa décision. Les parties doivent alors exécuter matériellement le bornage conformément au jugement.

Après son exécution, le greffier dresse un procès-verbal d'abornement et le propose à la signature des parties.

Le jugement comme le procès-verbal valent pour chacun des voisins un titre de propriété définitif. Le bornage est à frais commun. Les frais de métrage et d'arpentage, sont en général proportionnels à la surface de chaque terrain, sauf convention contraire.

MARIE-LAURE BERLAND

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 04/12/2018	Bourg-en-Bresse 04/12/2018	St-Christophe-en B. 28/11/2018	National 28/11 au 04/12/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 € →	-	3,85 € →	3,81 € →
	R	3,20 € →	3,35 € →	3,58 € →	3,44 € →
	O		2,90 € →	-	3,12 € →
Vaches mixte (M)	R	3,15 € →	3,60 € →	-	3,15 € ↘
	O	3,00 € ↘		-	2,92 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,70 € ↘	-	-	2,58 € ↘
	P	2,55 € ↘	2,10 € →	-	2,33 € ↘
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,31 € →	4,15 € ↗
	R	3,25 € →	3,50 € ↘	3,81 € →	3,52 € ↘
	O	3,20 € →	2,80 € →		3,01 € ↘
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,45 € →	-	2,71 € ↘

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **04/12/2018**

Effectif total:791 - Taux de vente: 93%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	U	200-250	3,01 €	3,07 €	3,04 €	-
			250-300	2,80 €	3,06 €	2,93 €	-
			300-350	2,73 €	2,89 €	2,79 €	-
			350-400	2,63 €	2,94 €	2,73 €	-
			400-450	2,59 €	2,74 €	2,66 €	-
			450-500	2,52 €	2,62 €	2,56 €	-
	F	R	<200	-	-	-	-
			200-250	2,82 €	2,97 €	2,84 €	-
			250-300	2,75 €	2,80 €	2,77 €	-
			300-350	2,55 €	2,80 €	2,70 €	-
			350-400	2,58 €	2,71 €	2,63 €	-
			400-450	2,61 €	2,64 €	2,63 €	-
		U	250-300	2,61 €	2,79 €	2,73 €	-
			300-350	2,67 €	2,86 €	2,74 €	-
		R	250-300	2,56 €	2,74 €	2,763 €	-
			300-350	2,62 €	2,65 €	2,63 €	-
			350-400	2,59 €	2,69 €	2,62 €	-

BROUTARDS : Vente rapide et quasi totale. La qualité proposée par éleveurs correspond bien aux bovins des exportateurs et à leurs multiples débouchés. On remarque cette semaine encore, que la vente est facilitée par un nombre important d'animaux vaccinés FCO 4 et 8 depuis plus de 60 jours.

LAITONNES : Demande toujours très présentes dans les lots qui correspondent aux besoins italiens. Cours facilement reconduits.

Effectif total: 105 - Taux de vente: 70%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS							
	M	U	300 - 350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
			400-450	2,33 €	2,36 €	2,33 €	-
			400 et +	-	-	-	-
	F	R	300-350	1,64 €	2,66 €	2,17 €	+0,05
			350-400	2,31 €	2,36 €	2,32 €	+0,20

GENISSES 18 MOIS : Présentation hétérogène. Vente calme.

Effectif total: 272 - Taux de vente: 84%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES - GÉNISSES - TAUREAUX							
	F	E	- 5 ans	2,05 €	2,21 €	2,16 €	-0,09
			5 à 10 ans	-	-	-	-
		U	- 5 ans	1,77 €	2,03 €	1,87 €	-
			5 à 10 ans	1,72 €	2,06 €	1,86 €	-
			+ 10 ans	1,67 €	1,79 €	1,71 €	-
		R	- 5 ans	1,62 €	1,78 €	1,72 €	-
			5 à 10 ans	1,60 €	1,73 €	1,67 €	-
			+ 10 ans	1,49 €	1,64 €	1,56 €	-
		O	- 5 ans	1,42 €	1,59 €	1,49 €	-
			5 à 10 ans	1,23 €	1,59 €	1,47 €	-
			+ 10 ans	1,18 €	1,38 €	1,29 €	-
	M	E	24 à 36 mois	-	-	-	-
		U	24 à 36 mois	1,99 €	2,15 €	2,05 €	-
		R	24 à 36 mois	1,73 €	1,92 €	1,85 €	-
		TAUREAUX					
		U	+ 500 kg	1,64 €	1,77 €	1,66 €	-
		R	+ 500 kg	-	-	-	-

VACHES / GENISSES 30 MOIS : Des apports moins importants que la semaine précédente. La présence de quelques acheteurs supplémentaires cette semaine explique la hausse des tarifs par rapport à un dernier marché décevant. En effet il y a une meilleure ambiance et les transactions sont plus fluides. Attention cette tendance n'est valable que pour les animaux bien préparés. Le marché du maigre reste très difficile.

TAUREAUX : Tarifs en légère hausse avec une présentation convenable.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 03/12/2018

	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Bovins (292)		
Broutards		
240 à 395 kg	690 - 1070	2,60 - 2,90
405 à 4940 kg	1100 - 1170	2,64 - 2,71
Laitonnes		
290 à 370 kg	860 - 1000	2,67 - 2,83
330 à 360 kg	-	-
Génisses		
350 à 390 kg (16-24mois)	-	-
415 à 710 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
1125 à 1185 kg	-	-
Vaches légères	550 - 890	
Vaches entre deux	900 - 1060	
Vaches lourdes	1070 - 1820	

Vente toujours active en mâles à des cours plus fermes cette semaine. Vente globale. Demande bien présente en bonnes femelles à des tarifs plus fermes. Lot invendu. Marché au ralenti en vaches.

Bovins gras : 15

Vaches de viande : 3,48 à 3,78 € kg de viande. Vente globale mais à des tarifs trop bas !

Prochain marché les lundis 10 et 17 décembre aux horaires habituels

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 05/12/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 194 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
BROUTARDS : Vente très rapide cette semaine. La qualité des animaux est au rendez vous et nous offre une vente animée. Les animaux vaccinés FCO de plus de 60 jours sérotype 4 et 8 sont encore très recherchés. Il manque cependant des animaux plus lourds afin de contenter le marché Algérien ré ouvert depuis hier. LAITONNES : Cours reconduits..	M	U	200 - 250	-	-	-	-
			250 - 300	2,82 €	2,94 €	2,88 €	-
			300 - 350	2,68 €	2,816 €	2,80 €	=
			350 - 400	2,58 €	2,76€	2,74 €	-0,01
			400 - 450	-	-	-	-
		R	200 - 250	2,62 €	2,86 €	2,78 €	-
			250 - 300	2,68 €	2,82 €	2,74 €	-
			300 - 350	2,58 €	2,72 €	2,67 €	+0,03
			350 - 400	2,60 €	2,73 €	2,66 €	-0,01
	F	U	250 - 300	2,62 €	2,78 €	2,75 €	=
			300 - 350	2,64 €	2,80 €	2,72 €	=
		R	250 - 300	2,48 €	2,67 €	2,62 €	+0,02
			300 - 350	2,42 €	2,61 €	2,52 €	+0,06

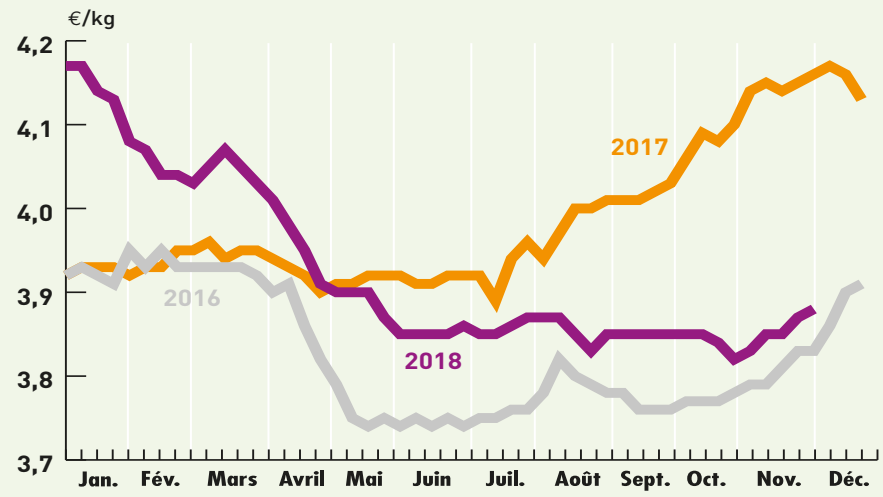
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en €/kg net, frais de transport inclus)* *Cotations du Bassin Centre-Est du 26/11 au 02/12/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,88 €	3,66 €	-			
Races mixte		-	3,41 €	3,40 €	3,33 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,01 €	3,84 €	3,72 €		3,42 €		
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,00 €	3,82 €	3,72 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	3,85 €				
Races mixte				3,13 €	3,09 €	3,02 €	
Races lait					-	2,86 €	2,70 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,45 €	4,18 €	3,91 €	3,77 €			

Tendance : Quorum atteint. Application des moyennes du réseau.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* *Cotations du Bassin Grand Sud du 26/11 au 02/12/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,90 €	3,89 €	3,80 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,66 €	4,53 €	4,02 €	3,78 €	3,50 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,90 €	3,70 €				
Races mixte					3,14 €	3,12 €		
Races lait						-	2,66 €	2,63 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,63 €	4,35 €	4,03 €	3,85 €				

Tendances SEM. 49/2018

Bovins de boucherie

L'amplification des blocages dans l'attente des annonces du gouvernement reste très préoccupante. Un certain nombre de centrale et de magasin ne peuvent plus être approvisionnés, ce qui entraîne des stocks importants dans les frigos. Les industriels ont réduit leur activité et repoussent des camions de vaches commandées auprès de leurs fournisseurs.

Le climat commercial est morose, car la consommation est exsangue et les stocks sont importants avec une fuite en avant sur les promotions qui s'apparentent parfois à de la braderie. La difficulté est de maintenir une charge de travail pour les outils de transformation quand la vente du produit fini n'est plus là. La commercialisation est très calme avec des tarifs qui peinent à se maintenir dans les Charolaises de qualité bouchère (U). Le commerce est morose dans les allaitantes de choix secondaire avec des disponibilités qui restent abondantes dans les campagnes à l'entrée de l'hiver face à des éleveurs qui manquent de nourriture. Le placement est difficile dans le bétail léger manquant de finition qui finit majoritairement dans le steak haché. En réformes laitières, la tendance est au maintien des prix dans les bonnes vaches Holsteins, ou Montbéliardes, mais le tri est toujours sévère dans les animaux maigres P-2 et P-1 en manque de poids. En jeunes bovins, les semaines 49 et 50 sont celles des approvisionnements du marché italien pour les fêtes de fin d'année, sauf que l'offre est suffisante pour satisfaire la demande.

Broutards

La demande italienne se rétracte pour les sorties de juin. Le commerce est plus calme dans les animaux uniquement vaccinés FCO 8 à 10 jours. La marchandise vaccinée 4 et 8 à plus de 60 jours bénéficie de plus de débouché et résiste mieux à la pression. Les transactions sont laborieuses avec des tarifs réduits dans les mâles et les femelles légères ou de moindre conformation. Les bonnes Charolaises vaccinées se tiennent pour le marché italien.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les volumes se tassent,mais la qualité n'est pas au rendez-vous avec des éleveurs qui ne veulent pas faire de frais au regard des tarifs qu'ils perçoivent. L'offre reste suffisante et les tarifs sont stables pour les mises en place chez les intégrateurs. Les veaux Montbéliards lourds se vendent sans difficulté sur l'Espagne. Les tarifs sont stables dans les croisés laitiers ou mixtes ordinaires. Les bons croisés jaunes ou Blanc bleus U de conformation sont mieux demandés face au recul de l'offre. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 05/12/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS Effectif total : 137 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,79 €	1,94 €	1,82 €	-0,01
Difficile de garantir une qualité homogène en gros bovins, nous sommes toujours pénalisé par ces vaches trop maigres qui en ce moment ne trouve que peu d' acheteurs. Les bovins proche de la finitions échangent à des cours légèrement flottants.			5 à 10 ans	1,59 €	1,84 €	1,72 €	+0,02
			+ 10 ans	1,39 €	1,61 €	1,58 €	+0,03
		R	- 5 ans	1,53 €	1,79 €	1,64 €	-0,02
			5 à 10 ans	1,45 €	1,72€	1,56€	+0,01
			+ 10 ans	1,25 €	1,42 €	1,38 €	-0,06
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,82 €	2,13 €	1,99 €	+0,01

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **03/12/2018**

Effectif total: 718 - Taux de vente: 97%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX : L'offre est de qualité hétérogène avec beaucoup d'agneaux lourds, mais beaucoup d'agneaux de qualité inférieure. Les cours sont sensiblement reconduits y compris dans les quelques lots de bonne qualité bouchère.		U	de 32 à 38 kg	2,54 €	2,96 €	2,76 €	-
			de 38 à 44 kg	2,37€	2,93 €	2,70 €	-
			de 44 à 50 kg	2,27 €	2,84 €	2,53 €	-
			> 50 kg	2,07 €	2,40 €	2,24 €	-
		R	de 32 à 38 kg	2,31 €	2,87 €	2,58 €	-
			de 38 à 44 kg	2,24€	2,59 €	2,44 €	-
			de 44 à 50 kg	1,94 €	2,52 €	2,30 €	-

Effectif total: 202 - Taux de vente : 99%

				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
BREBIS : Demande suivie et cours inchangés. **BELIERS :** Qualité très moyenne et cours sans changement.	M		M	-	-	-	
	F	U	> 60 kg (F)	1,06 €	1,21 €	1,16 €	
			< 60 kg (F)	-	-	-	
		R	< 60 kg (F)	0,72 €	1,07 €	0,85 €	
			> 60 kg (F)	0,79 €	1,07 €	0,97 €	

Effectif total: 40 - Taux de vente : 100%

			CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Demande de suivie. Peu de changement.	O		18 €	40 €	29 €	

Effectif total: 78 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux maigres	R	25 - 35 KG	37€	90 €	64 €	-

Effectif total: 23 - Taux de vente : 100%

			AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux laitons	U	38 - 44 KG	3,19€	3,19 €	3,19 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 26/11/2018*

Ovins : 352	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	60 - 90	2,14 - 2,57
Agneaux gras	98 - 126	2,18 - 2,84
Brebis	31 - 91	0,52 - 1,10
Béliers	-	-

En agneaux malgré des tarifs orientés à la baisse et des apports plus importants la vente est quasi-totale. Cours stables en bonnes brebis, fléchissement en ordinaires.

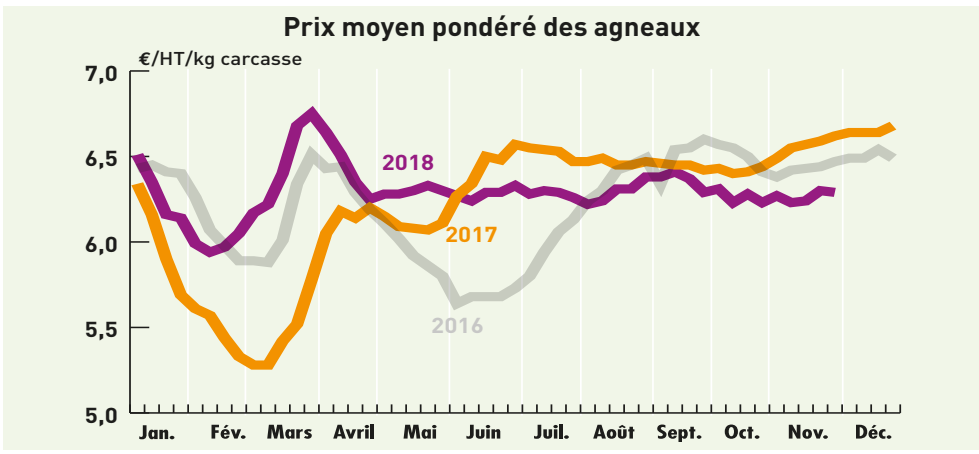
Prochain marchés ovins le lundi 10 et 17 décembre aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 26/11 au 02/12/2018

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,75 €	6,19 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,73 €	6,25 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,79 €	-

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 26/11 au 02/12/2018*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,29 €	6,09 €	2,42 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 26/11/2018 au 02/12/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,75	6,61	5,72	-	-	-	-
	Var.		0,07	0,03	0,01				
	R	6,20	6,31	6,13	-	6,79	6,63	6,43	-
	Var.	-0,01	0,02	-0,09		=	-0,11	-0,04	
	O	-	-	-	-	6,38	-	-	-
	Var.					0,08			
3 (couverts)	U	-	6,76	6,62	5,55	-	-	6,82	-
	Var.		0,07	0,06	0,16			-0,02	
	R	6,32	6,31	6,17	5,26	6,75	6,73	6,55	5,66
	Var.	-0,02	-0,03	-0,08	0,08	0,02	0,02	-0,01	-0,03
	O	-	5,84	5,93	-	6,19	6,25	6,14	-
	Var.		0,33			-0,03	0,09	0,11	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-	-	5,79	5,44	-
	Var.						0,02		
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Marché mieux équilibré en agneaux. Commerce stable en brebis. **Zone sud :** Application du réseau

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

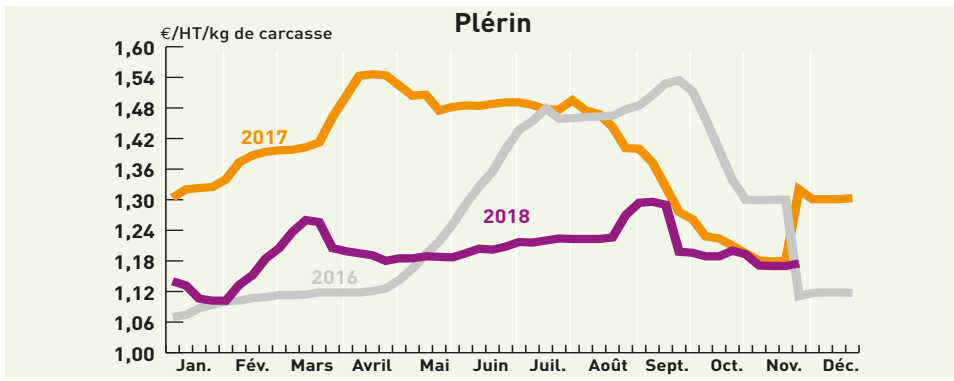
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 03 décembre 2018) : « Cours facilement reconduits avec une hausse sur les femelles. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 018 porcs présentés) *Cotations du lundi 3 décembre 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1 175 €**



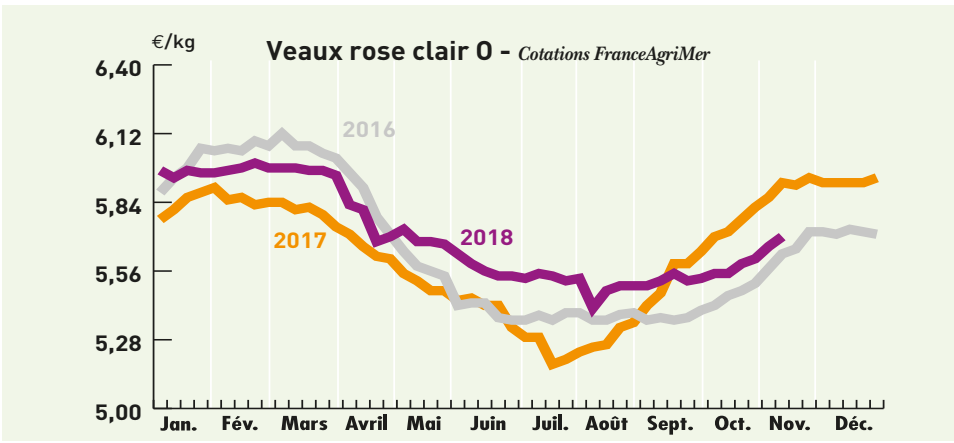
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 23/11 au 29/11/2018*

1,43 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 26/11 au 02/12/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,89 €	-	-
U	-	7,55 €	6,10 €	-
R	-	6,32 €	4,77 €	3,79 €
O	-	5,70 €	4,70 €	3,65 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 19/11 au 25/11/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	773	les montbeliards lourds avec un test FCO négatif sont toujours bien demandés. La marchandise inférieure est invendable
La Talaudière	505	Vente calme avec des cours difficilement reconduits.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	155	2
Femelles	77	(=)
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	78	1,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 26/11 au 02/12/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,28	0,23	7,01 %

Céréales

Marché du 29 novembre 2018

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Sud Côte d'Or	meunier	nov.-déc.	188	V	C
	fourrager	nov.-déc.	184 à 185	N	C
Nord Côte d'Or	meunier	nov.-déc.	188	V	C
	fourrager	nov.-déc.	184 à 185	N	C
Aube/Yonne	meunier	nov.-déc.	190	N	C
	fourrager	janv.-juin	184	N	C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62-63 kg/hl	janv.-juin	192,50	N	C
Sud Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	nov.-déc.	188	T	C
Nord Côte d'Or	sans limit. d'orgettes 62 kg/hl	nov.-déc.	188	T	C

AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	51-52 kg/hl	nov.-déc.	172	N	C
Côte d'Or/Haute Saône	48-50 kg/hl	nov.-déc.	165	V	C

SEIGLE PANIFIABLE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or			inc.		C

TRITICALE — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or/Haute Saône		nov.-juin	170	N	C
Yonne			inc.		C

MAÏS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		janv.-juin	167,50	T	C
Sud Côte d'Or/Saone et Loire		nov.-déc.	166	N	C

POIS — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'Or	fourrager	nov.-déc.	205	N	C
Yonne	fourrager	nov.-déc.	200	N	C
Aube	fourrager	nov.-déc.	206	N	C

Pulpes de betterave — RÉCOLTE 2018					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	6 mm 1ère main	-	inc.	-	-

Matériel

Travail sol

26 - Vds cover crop 12 disques année 2000 en très bon état prix 1000 euros
✆ 06 48 36 23 93

69 - Vds cause cessation herse 2,80 semoir angrais MDS 901 cultivateur 14 dents vibroculteur UR51 repliage hydraulique gyro à chaine groupe électrogène 25 kw AT canon gaz.
✆ 06 06 59 79 57

88 - Vds Charrue BAMFORD 3 corps 12 pouces portée versoirs neufs très bon état. 2 pneus Goodyear 7,50-16 neufs.
✆ 03 29 36 51 58

Arbo-viti

26 - Vds matériel noix - secoueuse semi-hydraul. - calibreuse
✆ 06 31 20 03 01

26 - Vds cause retraite divers matériel pour la viticulture
✆ 04 75 98 18 28 repondeur

Epandage

01 - Vds cse retraite épandeur fumier Gilibert 6T RB Riviere Casalis 126 liage ficelle
✆ 04 74 69 37 18 hr

Irrigation

89 - Construteur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 4005)
✆ 03 86 55 98 85
06 86 01 50 99

Forestier

26 - Vds broyeur de branches porté sur prise de force marque JUNKKARI HJ10G 230 H an 2009
✆ 06 18 70 42 98

39 - Av fendeuse bois Suire 13 tonnes verticale 1995 prise d huile hydraulique. 71270 Mouthier
✆ 06 75 15 56 09

58 - VENDS fendeur 20 tonnes avec treuil, pinces, table pour 50 cm, marque Iross (réf. 490A)
✆ 03 86 59 40 36

Agri. divers

01 - Vds 1 mélang. Keenan MF320, 14m3, couteaux fond cuve neuve 1 tract. Valtra T120, 9300h, 1 tract. Claas Arion 520 avec chargeur Quicke 8500 h, 1 tract. Case IH845XL avec chargeur Mailleux MX100 - 1 charrue Huard 4 socs - 1 pailleuse Kuhn Primor - 1 distributeur engrais Kuhn 1200 kg - 1 faucheuse Kuhn GMD800G - 1 pince balle enrubannage - St Didier d'Aussiat.
✆ 06 22 48 68 03

01 - Vds cueilleur maïs 5 rgs Domidoni 2013 tbé - charrue Huard 475 fusée HS
✆ 06 37 99 89 25

01 - Vds charrue Vogel 4 socs - vibro JD 3m Berthoud Progress 800, 15m, vannes électriques
✆ 06 81 97 38 01

15 - Vds (cse retraite) 2 tracteurs JD 6120 et JD 6230 + faucheuse traînée 3,50m, an. 2012 + pirouette Kuhn 8,70 m, 2015 + round baller Case 2005 + épandeur fumier 7 T, 2004 + fourragère 10m à tourelles, 2010 + épandeur engrais.
✆ 04 71 63 61 64
ou 06 82 54 53 90

18 - Vends Axial 2365, m. batt 2282, 5 m - pulvé Caruelle, 3.200 l, 28 m - comb. Semis Kuhn, 4 m, 4001 - semoir Accord - vibro, 6 m repli. hydraulique, rouleau, 7,5 m, plat.
✆ 07 62 87 85 33

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 470B)
✆ 06 29 81 80 05

26 - vds tracteur Fiat 766 4900 hRM TBE Charrue Tonne à lisier SCOBEL 4000L Presse JD MD CB30030 Semoir blé Nodet + AX 3portes D CT ok an 1995 700 euros a deb
✆ 06 31 20 03 01

38 - Vds tracto-pelle MF 50 hx pour pièces 2500 euros, bpoc de moteur Ford 3 - 4 - 6 cyl.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vds matériels agricoles diverses +bétonnière peu servie le tout bon état, bas prix.
✆ 04 74 85 16 74 HR

38 - Vds vibroculteur 3m, ailes av tracteur, câble 40 m, lames ressort.
✆ 06 77 95 77 26

38 - A ven MB m.150 ou pour pièces en détail moteur roux bec barre de coupe.
✆ 04 74 20 27 73 HR

38 - Recherche DPB droit à paiement de base - Vds herse 4m10 avec treuil.
✆ 06 74 32 55 57

38 - Recherche râtelier balle ronde, même état moyen, vis à grain diam. 100 en 3 m.
✆ 06 88 56 91 53

38 - Cause cessation d'activité vds : machine à traire , cellule à grains, monte -botte et matériel de fromagerie.
✆ 04 76 30 67 37

38 - Vds tunnel MEF 18mx 9,30m démonté sans bâche : 1200 euros.
✆ 04 74 57 84 37

42 - Vds tank à lait 3 000 L marque Japy, groupe neuf, bon état, 3 000 euros.
✆ 06 12 51 35 15

58 - VENDS Deutz 6090 MB, 800 h, coupe 6,30 m., - combiné Kuhn, - venta. 4 m., - rouleau Eva 6 m. repliable 4 m., - rouleau Spire AV. + canadien, - rotative 4 m. Kuhn 4002, - charrue Naud 5 corps, - croop repliable 30 disques (réf. 47VB1)
✆ 06 77 81 48 20

58 - Cause retraite VENDS moulin à farine avec mélangeur et trémie, 900 euros à débattre, - écorneur 150 euros, le tout TBE (réf. 48VB1)
✆ 06 35 58 58 51

71 - Vds charrue Huard 365 NSM, portée 3 corps, non stop méca., axe de retournt neuf, versoirs neufs, B.E., 2.500 Ð, vibro. Siam, 28 dts, larg. 2,80 m, 250 Ð.
✆ 06 09 44 66 09

84 - Vds tract.MF 140 an. 1968, freins et moteur refaits, enjambeur Jacquet, semoir à blé, covercroop 18 dis. motopompe, enrouleur plast., aspersion pendulaire pr serres, serres larg. 8 m, aspersion galva. pr 1 ha, charrue bisocs.
✆ 06 09 11 87 72

84 - RECHERCHE plate-forme automotrice arbo à levée hydraulique 2.20 m minimum équipée taille si possible.
✆ 06 20 33 06 02

89 - ACHETE tracteurs 4 roues motrices, même en panne, - presses à rouleaux, télescopiques. (réf. 4002)
✆ 06 35 29 44 20

Elevage

01 - Vds cse cess cornadis 8 places, 6m, + diverses barrières + barres aux garrots - hangar métallique démonté 400m2 à remonter sans toiture
✆ 06 74 18 42 54

Véhicule

Utilitaire

38 - Vds Berlingo Citröen diesel HDI 1,6, 150000 km, 2008 porte coulissante vitrée giraphon.
✆ 06 12 24 63 58

43 - Vds remorque de transport et CAGE à volaille, état neuf.
✆ 06 83 37 33 85

55 - Vends Land Cruiser, année 2008, 85.000 km, utilitaire, Tva récupérable, 17.000 Ð Ht.
✆ 06 75 17 32 13

Quad

38 - Vds Quad Yamaha 550, 4x4, 2012, 532 km, état neuf.
✆ 06 28 28 62 70

Achat-Vente

Récolte

26 - Vds lot de pommes de terre déclassées variété Monalisa 6 tonnes dispo 300 euros le lot
✆ 06 60 56 67 40

Propriété

21 - Agriculteur RECHERCHE pour son fils à vendre ou à louer ferme de préférence céréalière (réf. 4702)
✆ 07 89 20 34 21

Divers

SARL de la JOUX
VENDS
Aplatisseur occasion
18/28 M toutes céréales
Débit : 2T/H
moteur 10 cv - TB état
25510 LAVIRON
Tél. : 06 28 29 00 87

07 - Mr Franck : le plus grand voyant Medium guérisseur expert retour affectif de l'être aimé, désenvoutement, protection, chance aux jeux,etc...travail sérieux et efficace
✆ 06 03 27 81 28

Professeur GUY
Célèbre Grand Voyant Medium - Astrologue International
Résout tous les problèmes en 3 jours, même les cas les plus désespérés. Travail, amour, chance, désenvoûtement, protection, maladies, examens, impuissance sexuelle, sport, commerce, etc.
Paiement après résultats.
Travail sérieux, rapide, efficace, 100% garantie.
Travail aussi par correspondance, reçoit tous les jours sur rendez-vous.
06 20 20 67 68

26 - Cherche tonne à eau 4000 à 5000 litres ou cuve PEHD à base plate de même capacité
✆ 06 60 56 67 40

36 - Vends installation complète, groupe Fiat, enrouleur Bauer diam 110, 660 m de tuyaux enterrés, 40 barres de 5 pouces tuyau alu + 70 barres de 4 pouces, le tout en très bon état.
✆ 06 02 33 44 89

38 - Rech. terrain à combler terre déblais/végét secteur n/o Lyon : arbrele Lissieux Villefranche.
✆ 06 83 87 26 71

38 - Cuisine professionnelle d'un restaurant grenoblois donne des restes de pain. Volume : 1,5 sac par semaine. Stockage momentané possible. Si intéressé, laisser vos coordonnées au journal qui transmettra
✆ 04 38 49 91 70

69 - Vends portail coulissant avec rail très bon état H 3,40 m. l. 2,20 m. Prix 380 euros.
✆ 06 79 00 26 83

M. DABO VOYANT MEDIUM
Dons héréditaires de père en fils, vous aide à résoudre vos problèmes, retour immédiat de l'être aimé, désenvoutement et protection définitive.
Travail sérieux et efficace, et par correspondance
06 75 69 36 09

69 - Recherche murs préfabriqués en L ou T en béton hauteur minimum 2,50 m.
✆ 06 60 97 83 90
ou 06 69 46 08 38

71 - Emprunts russes, achète vieilles actions périmées France, Chine, tous pays du monde, paie cash.
✆ 07 88 75 93 83

Offre

Emploi

18 - exploitation de polyculture élevage à Santranges, (nord du cher), cherche salarié polyvalent, pour CDD puis CDI.
✆ 06 59 25 64 14

G. BUCHEZ recrute
- **2 CHEFS D'ATELIER (H/F)**
pour nos sites de Corbigny et Autun
Expérience mécanique agricole indispensable
- **MÉCANICIENS AGRICOLES (H/F)**
Connaissances agricoles indispensables

Adresser CV + Lettre de motivation
Gérard BUCHEZ Groupe Buchez
Route de Marcilly - 58800 Corbigny
Valtra FENDT JCB

38 - Expl. 255 Ha polyculture élevage allaitant rech. responsable cultures CDI expérience éxigée.
✆ 06 27 29 44 97

42 - Exploitation lait/viande (42 loire) recherche ouvrier(e) temps plein pour traite (SDT 2X16), conduite engins agricoles, soins des animaux. Salaire suivant compétences et motivation. Possibilité logement.
✆ 04 77 63 33 07

54 - Secteur Vézelise, exploitation polyculture élevage lait 2 robots 355 ha, cherche associé motivé pour suivi troupeau en duo. Cause départ en retraite.
✆ 06 82 18 97 62
ou 06 73 11 57 55

58 - RECHERCHE salarié (e) agricole, expérience souhaitée, CDI, 42 h./sem., région Corbigny/Lormes (réf. 49VB1)
✆ 06 33 10 52 29
06 87 31 57 31

Service

84 - Cherche 2 saisonniers pour la taille de la vigne + 1 employé polyvalent pour tous les travaux de la vigne manuels et tracteurs. Expérience demandée.
✆ 04 90 65 86 86

84 - Plantation de vigne machine auto- guidée par GPS. Plants racines longues + arrosage et tuteurs. Dept 84- 26- 30- 34 -13. Votre plantation maitrisée, précise et rapide. SIREN831799713.
Ecrire au Vaucluse Agricole
Maison de l'agriculture
TSA 58 450 - 84912 Avignon cedex 9

Mariage

Rencontre

26 - Homme veuf 60 ans agriculteurs recherche Dame pour relation sérieuse âge de 50 à 62 ans Ecrire à L'Agriculture Drômoise 145 av G Brassens 26504 Bourg-les-Valence cedex
✆ REF 06122018

Fourrage

ACHÈTE et VENDS
Paille et foin extra.
Toutes bottes
06 08 53 16 44

Animaux

Bovin

01 - Vds cse cess 10 vaches Charolaises vêlage décembre + vaches déjà vêlées + cornadis 8 places 6m + diverses barrières + barres aux garrots
✆ 06 74 18 42 54

01 - Vds génisses prêtes montbéliardes inscrites OS Montbéliard et Ctrl laitier
✆ 06 73 08 12 01

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services









Élevage Charolais Dessert Maurice



au domaine des «sillets» à Marigny 03210
LE SPÉCIALISTE de la vente de taureaux charolais inscrits issus d'I.A.
- **38 Ans de sélection** basée sur des valeurs chiffrées pour améliorer l'aptitude au vêlage, la facilité de naissance, le lait, la forme des trayons et le potentiel de croissance,
- **un échange humain** constructif permettant d'évaluer les besoins des acheteurs et de proposer le taureau le plus adapté,
- **des prix attractifs** tenant compte des conséquences de la sécheresse avec des conditions de paiement adaptés aux besoins de trésorerie de chacun.

Contact au 06 88 96 23 63

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs LIMOUSINS 14 - 15 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS (réf. 430A)
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Elevage HBC, vend un taureau 20 mois, BO, TGS, 1er prix concours sud Massif central.
✆ **06 58 13 89 16**

VENDS JEUNES TAUREAUX CHAROLAIS prêts à la monte, améliorant aptitude vêlage, lait, potentiel croissance, fils de Castor, Artois, Dandy, Colonnel, Bravo, Cabrel.
Elevage Charolais DESSERT Maurice
03210 MARIGNY
06 88 96 23 63

18 - Vends, TX limousins, issus toutes mères, HBL, fils "Engy" "Starm", "Gagneur", "Objat", 3 sans corne, JPEG, CNREX, homozygote.
✆ **06 65 68 06 68**

18 - EARL Breton, 18150 Germigny l'Exempt, vds un très bon taureau charolais, HBC, type mixte viande de 20 mois, né à 39 KGS .
✆ **06 82 25 17 13**

19 - AV cause retraite troupeau vaches LIM + taureau + foin 2018.
✆ **06 98 84 34 44**
ou 05 55 73 99 01

19 - Race Limousine taureaux 22 mois & 5 ans, facilité de vêlage + génisses pleines, animaux hab. à l'attache, livraison.
✆ **06 73 47 06 31**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : 3 mâles (18 mois), père Artois, Hamel, Cabar P et 2 génisses pleines de Cabar P et Exotic P, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 2803)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - Elevage HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année dont certains sans corne Charolais, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 450B)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent)**
06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage CHAROLAIS inscrit VEND taureaux 18 mois, type mixte et viande, TGS, Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères (réf. 4501)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 taureaux 18 mois, - 40 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 470C)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc)**
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage HBC Vends 15 taureaux 12 – 16 mois dont 10 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 7 pour génisses père Artois, Calogéro, Caramel et Dumas , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 480A)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - VENDS 10 vaches pleines inscrites HBC, vêlage février 2019, vaccinées BVD, le tout IA (réf. 480B)
✆ **06 15 28 78 63**

38 - Vds vaches Montbéliardes en lactation et génisses prêtes, toutes garanties sanitaires, GAEC du dauphiné 38 - Janneyrias.
✆ **06 19 79 43 78**

42 - Vds 8 génisses Montbéliardes pleines en race pure, terme décembre et janvier, cause cessation.
✆ **06 12 51 35 15**

55 - Vends vaches laitières et génisses pleines Prim'Holstein, Vlog, issus d'IA.
✆ **06 10 19 03 24**

58 - Vends taureaux Charolais, veaux et 18 mois, HBC ou non, grandes origines, IBR A, prix raisonnable, GAEC Langlet - 58140 Gacogne (réf. 4201)
✆ **06 37 90 51 67**
ou 03 86 22 70 48

58 - Vends cause cessation reproducteurs Charolais, HBC, - veaux, - taureaux 18 mois, - taureaux adultes, - génisses, TGS. Elevage Roger Batho (réf. 420A)
✆ **06 74 69 21 83**
03 86 58 35 52

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS, vend 2 taureaux adultes HBL, ainsi que taureaux 22 mois ayant déjà saillis, type mixte, TGS, livraison possible (réf. 430C)
✆ **06 10 09 65 69**
03 45 82 90 10

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon vend 25 taureaux de 18 mois, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 470D)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends 2 taureaux CHAROLAIS 30 mois, type viande, production veau boucherie + taureaux 18 mois, vêlage facile, IND IBR (réf. 480E)
✆ **06 68 67 23 23**

58 - Vends taureaux HBC 1 an et 2 ans maigres. GAEC PELLE G. et J. - Jailly (réf. 4801)
✆ **06 47 59 78 09**
06 37 56 84 66

58 - Elevage HBC, VEND veaux de l'année dont certains issus d'IA, vêlage facile. Cédric Emile - Tintury (réf. 4802)
✆ **06 08 49 03 34**

63 - AV 6 velles 8 mois 3 génisses 18 mois veaux reproducteurs et taureau de 5 ans race Aubrac IBR A.
✆ **06 77 61 85 44**
ou 04 73 96 28 79

69 - Vends vaches laitières Montbéliarde cause cessation.
✆ **06 50 96 93 79**

71 - Vends taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 480C)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Eleveur limousin vend pour la repro taureaux 14-20 mois et génisses 13-14 mois.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends taureaux charolais HBC 2 ans, IBR A, TGS, liv possible. Ducert Claude. Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vds T.B. taureau 2 ans, fils Carnot, déjà sailli, au choix tx, 18 mois, fils First,, Untel, Vittoz et au sevrage, super veau fils First né le 03/02, 1.700 Đ.
✆ **03 85 58 76 55**

71 - Vds cse cess. vaches char. et lim. suitées, vaches char. et lim. garanties pleines écho., 10 laitonnes char., 1 broutard lim. pour repro., origine Caméo. Cheptel indemne IBR.
✆ **06 20 71 54 47**

71 - Élev. limousin Jouanin vd tx 20 mois, HBL ou non, génisses pleines, TGS, TBO, livr.
✆ **03 85 25 36 41 HR**

Ovin

07 - Vds 7 jeunes brebis Lacaunes bonnes laitières mb présumée début février - cause retraite
✆ **06 26 26 71 26**

38 - A vendre 20 brebis + 1 bélier de race Grivet le tout.
✆ **06 24 07 82 77**

Equin

26 - Vends jument Fjord 13 ans plein papier sachant travailler Maquignon s'abstenir
✆ **04 75 58 73 07**

Chien

43 - Vds chien de chasse 2.5 ans, cause surnombre, femelle ou mâle, Bleu de Gascogne, Siret 512475906, mère 250269606055246.
✆ **06 83 37 33 85**

71 - Vds chiots berger allemand non LOF nés le 15/09/2018, 2 mâles, 1 femelle. N° de la mère 250269606301502. Portée de 3. Siret 442.362.653.00010
✆ **06 83 13 82 29**

Bâtiment



AGRI STANDARD 2000
A partir de 22 €/m²
HANGARS MÉTALLIQUES STANDARD ET SUR-MESURE
Tél. : 03 24 54 24 35
www.agristandard2000.fr - 08090 TOURNES

Volaille-Lapin

21 - Vends poules pondeuses plein air vivantes du 27 novembre au 8 décembre le matin de 10 h à 12 h - l'après-midi de 15 h à 18 h : de 1 à 20 poules (3 euros), de 21 à 50 (2 euros), de 51 à 100 (1.50 euro), et plus de 100 (1 euro). GAEC du Pontot - Gevrey Chambertin. Téléphoner pour réserver de préférence par SMS (réf. 450A)
✆ **06 80 41 58 75**



Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

AVIS DE MODIFICATION

H 26

Société par actions simplifiée
au capital de 270 000 euros
Siège social : CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800)
15 Boulevard Jean Moulin
448 227 124 RCS DIJON

Suivants décisions du 29 novembre 2018, il a été pris acte de la démission de :

- Monsieur Yves PERRIGOT, commissaire aux comptes titulaire, et décidé de nommer en remplacement et ce à compter du même jour EXCO SOCODEC, 51 Avenue Françoise Giroud, 21000 DIJON.

- La société SFA, commissaire aux comptes suppléant, et décidé de ne pas le remplacer.

AL214922779

AVIS DE MODIFICATION

DIJONNAISE DE VOIES FERREES

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) 15 Boulevard Jean Moulin
385 180 328 RCS DIJON

Suivants décisions du 28 novembre 2018, il a été pris acte de la démission de :

- Monsieur Yves PERRIGOT, commissaire aux comptes titulaire, et décidé de nommer en remplacement et ce à compter du même jour EXCO SOCODEC, 51 Avenue Françoise Giroud, 21000 DIJON.

- La société SFA, commissaire aux comptes suppléant, et décidé de ne pas le remplacer.

AL214922780

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Aux termes de deux testaments olographes, le premier en date du 11/02/1993 à CHAMPIGNY et le second en date du 6/09/2008 à DIJON, Mme Rolande Andrée CHERBOUQUET en son vivant retraitée, demeurant à DIJON (21000) 46 Boulevard Henri Bazin, veuve en uniques noces de Monsieur Armand MAZIERE et non remariée, décédée le10/08/2018 à DIJON (21000) a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Grégory BERNABE notaire à CHAMPIGNY SUR MARNE suivant procès-verbal d'ouverture et de description en date du 27/09/2018 et suivant procès-verbal du 15/11/2018 dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de DIJON le 19/10/2018

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Grégory BERNABE à CHAMPIGNY SUR MARNE (94500) 17 rue Georges Dimitrov, notaire chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

AL214922757

TRANSFERT DE SIÈGE

DIDIER SAINT-VIGNES & ASSOCIES

Dénomination sociale : DIDIER SAINT-VIGNES & ASSOCIES

EURL au capital de : 2 000 €uros

Siège social : 2 rue Paul Bouchard – 21200 BEAUNE

RCS : DIJON 495 180 119

Des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 12 novembre 2018, il résulte que le siège social a été transféré 45 avenue du Général de Gaulle – 21320 POUILLY-EN-AUXOIS.

Comme conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Ancienne mention :

2 rue Paul Bouchard

21200 BEAUNE

Nouvelle mention :

45 avenue du Général de Gaulle

21320 POUILLY-EN-AUXOIS

La suite inchangée.

Pour avis, Le Gérant

AL214922674

SCI DES FILLES

Aux termes d'une décision en date du 15 novembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de SCI DES FILLES, SCI au capital de 1000 euros ayant son siège social 23 Rue Marie Estivalet 21120 IS SUR TILLE, immatriculée 482521937 RCS DIJON, a décidé de le transférer au 4 Impasse des Châtaigniers 69800 ST PRIEST, à compter de la même date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL214922697

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE MARIE SORDOILLET

Au capital de 1.844.231 €
10 rue du Vau
21150 Bussy le Grand
511 314 635 RCS Dijon

AVIS TRANSFERT

Aux termes du PV d'AGO du 02/11/18, il résulte que :

- Le siège social est transféré à BUSSY LE GRAND (21150) – 15 rue du Vau.

- L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis, La gérance

AL214922768

MODIFICATION DE CAPITAL

CHARLES VAN CANNEYT

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 rue Samuel Legay et 2 et 4 rue Vergnette de Lamotte
21200 BEAUNE
794 170 654 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2018 a décidé d'augmenter le capital social de 290 000 Euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui porte le capital à la somme de 300 000 Euros. Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

AL214922777

ADDITIF

GSA DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 Rue Lafayette,
21130 AUXONNE
813 445 624 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du Président du 15/10/18, il résulte que M. Imam-Ali CELIK, demeurant 72 Rue Vannerie 21000 DIJON et M. Gonçalo Miguel ESPADANEIRA PERALTA ont été nommés en qualité de Directeurs Généraux à compter du 15/10/18. Pour Avis, Le Président.

AL214922723

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif aux publicités parues le 10/08/2018 pour la société TITANOBEL et EXPLINVEST dans le journal Terres de Bourgogne il fallait prendre en compte que c'est au terme du Conseil de Surveillance du 17/07/2018 qui a été décidé les changements de dirigeants.

AL214922760

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

SCP «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo.

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Maximilien CHANUT, notaire à DIJON, le 29/10/2018,

Monsieur Paul, René, Joseph NAUDET, retraité, et Madame Marcelle, Georgette LECHENAULT, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à BRETIGNY (21490), 14, Rue d'Avau.

Nés, savoir :

-Monsieur à DIJON (21000), le 27 juin 1949,

-Madame à ARNAY LE DUC (21230), le 4 septembre 1952.

Tous deux de nationalité Française.

Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de BRETIGNY (21490), le 23 octobre 1971 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Ont adopté le régime de la communauté universelle avec apport des biens propres à la communauté universelle, clause d'attribution de la pleine propriété des biens meubles et immeubles qui composeront la résidence principale au profit du survivant des deux époux et exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

Les oppositions seront seront à adresser dans un délai de trois mois à compter de cette parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Maximilien CHANUT, notaire à DIJON.

Pour avis et mention.

Me Maximilien CHANUT, notaire.

AL214922749

MODIFICATION DE STATUTS

MAYOT ET TOUSSAINT PAYSAGISTES DPLG 00097644

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros Siège social : 17 rue des Petits Prés 21121 DAIX 504 353 616 RCS DIJON Le 27/08/2018 l'AGE a décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce même jour : « Mayot & Toussaint Paysagistes Concepteurs DPLG «. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié. Pour avis.

AL214922659

MMTP

Société par actions simplifiée
au capital de 88 440 euros
Siège social : Hameau de Vesvrottes,
21310 BEIRE LE CHATEL
443 930 367 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 12 Novembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée MMTP a décidé :

- de transférer le siège social du Hameau de Vesvrottes - 21310 BEIRE LE CHATEL au 14 rue de Brancion - 21240 TALANT à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- a décidé d'étendre l'objet social au « cautionnement éventuel et exceptionnel des engagements financiers souscrits par ses filiales » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis. Le Président.

AL214922672

PIZZERIA LO BIANCO
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social :
14 Rue François Mitterrand
21120 IS SUR TILLE
843 097 387 RCS DIJON

AVIS

Par AGE du 7/11/2018, les associés ont décidé de modifier l'objet social comme suit : fabrication sur place et vente à emporter de pizza, boissons alcoolisées et non alcoolisées et restauration rapide sur place, sous l'enseigne LE KIOSQUE A PIZZA et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL214922748

LAV-R-INVEST

Aux termes des AGE du 31/10/2018 et du 02/11/2018, du certificat de la banque et des décisions du Président du 30/11/2018, le capital social de la société LAV-R-INVEST (SAS, capital de 1 000 €, siège au 8 rue N. Lenoir Le Romain 21000 DIJON, immat 803 080 290 RCS DIJON) a été augmenté de 62 000€ pour être porté de 1 000€ à 63 000€ par l'émission au pair de 62 000 actions nouvelles de numéraire, a modifié corrélativement les statuts (anc.ment : 1 000€. nouv.ment : 63 000€). Sont nommés DG à compter du 02/11/2018 : Isabelle GUENIN née BUSSIERE (8 rue Nicolas Lenoir Le Romain 21000 DIJON), Jean-François GUENIN (6 Rue de la Chapelle, 21121 VAL SUZON) et Emilie VAUZELLE (6 Rue de la Chapelle, 21121 VAL SUZON).

AL214922750

AVIS MODIFICATIF

DESPLAIN - SARL au capital de 8.000 euros
Siège social : 4 rue Benjamin Guérard
21500 MONTBARD
485 081 400 RCS DIJON

Aux termes d'une d'AGE en date du 01/11/18, les associés ont décidé de modifier l'activité et de changer en conséquence l'art. 3 des statuts comme suit :

«Article 3 - Objet social

La société a pour objet : assistance administrative et commerciale de ses filiales : prestations en matière de gestion des ressources humaines, en matière commerciale, informatique, comptable et gestion. » Le reste de l'article demeurant sans changement.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.

Pour avis, Le Gérant

AL214922752

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SISA BEAUNESANTE.COM

Société civile interprofessionnelle de soins ambulatoires au capital de 7084 euros, siège: 5 rue du Régiment de Bourgogne 21200 BEAUNE. 814727889 RCS DIJON. L'Assemblée Générale du 29/6/18 a nommé comme cogérante Alix POSTEL demeurant 20 rue d'Autun 71100 CHALON SUR SAONE pour une durée illimitée à compter du 22/6/18.

AL214922701

CABELTE FRANCE

SAS au capital de 50 292 €
Siège social : 21600 LONGVIC
4 rue du Professeur Louis Néel
389 428 590 RCS DIJON

Par acte en date à DIJON (21) du 11 septembre 2018, enregistré au SIE de DIJON le 12 novembre 2018 (Dossier 2018 00057035 référence 2104P01 2018 A 05709), la société CABELTE FRANCE, SAS au capital de 50 292 €, siège à 21600 LONGVIC – 4 rue Professeur Louis Néel, immatriculée sous le numéro 389 428 590 RCS DIJON, a donné en location-gérance à la société CABELTE – CABOS ELECTRICOS E TELEFONICOS, SA de droit portugais au capital de 27 796 000 €, siège à 4410 420 ARCOZELO – Vila Nova de Gaia (Portugal) – Rua do Espirito Santo, immatriculée sous le numéro NIPC 500049572, son fonds de négoce de câbles et accessoires généralement utilisés dans le domaine de l'électricité, l'électronique et l'informatique exploité à 21600 LONGVIC – 4 rue Professeur Louis Néel, pour une durée ferme de cinq années à compter du 1er janvier 2018, sans possibilité de renouvellement.

Pour avis

AL214922758

CANALWATT

SNC au capital de 3.000 €
Siège Social : 15 Rue Saint Roch
21220 Morey Saint-Denis
RCS de Dijon n°504.401.696

Par décision du 12 janvier 2015, et à effet de cette date, la société EFC, associée unique de la Société CANALWATT a décidé qu'elle serait gérante de la CANALWATT en remplacement de la société HYDRO PROD CONSEILS absorbée par EFC.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL214922759

LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance consenti par la société FRANCE QUICK SAS, siège social sis à La-Plaine-Saint-Denis Cedex (93214) 50 avenue du Président Wilson, Parc des Portes de Paris, Bât. 123, 950 026 914 RCS Bobigny, à compter du 07/12/2013 pour se terminer le 31/12/2018, au profit de la société APO RESTAURATION, SARL à associé unique, siège social sis à Saint-Apollinaire (21850) 6 rue de la Glacière, ZAC les Grandes Longènes, Ldt le Chemin des Postes, 789 578 770 RCS DIJON, et portant sur le fonds de commerce de restauration rapide sis à Saint-Apollinaire (21850) 6 rue de la Glacière, ZAC les Grandes Longènes, a pris fin, d'un commun accord entre les parties, à compter du 31/10/2018 à minuit.

AL214922764

NON DISSOLUTION

AUROUSSEAU LAURENT

SARL au capital de 8000 euros, Siège : 3 route des Granges 21230 MALIGNY. 790506471 RCS DIJON. L'AGE du 16/11/18, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL214922728

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BEAUNE: Vigne en AOC BEAUNE, cépage Pinot Noir et Chardonnay

Location sur la totalité de surface – Objectif : Maintien de l'exploitant

44 a 02 ca - Les bons feuvres: BM-139[47] [F1]-139[47][F2]-139[47][F3]

POMMARD: Vigne en AOC POMMARD, cépage Pinot Noir

Location sur la totalité de surface – Objectif : Maintien de l'exploitant

7 a 14 ca - Le poisot: AZ-77

Vigne en AOC BOURGOGNE, cépage Pinot Noir et Chardonnay

Fonds Libre

63 a 66 c - Les chazots: AM-64-65-66(J)-66(K)

MONTHELIE: Vigne en AOC MONTHELIE, cépage Pinot Noir - Objectif : Maintien de l'exploitant

16 a 27 ca - Les joueres: B-264-847[263]-1095[807]

SAVIGNY-LES-BEAUNE: Vigne en AOC SAVIGNY-LES-BEAUNE, cépage Pinot Noir - Objectif : Maintien de l'exploitant

29 a 29 ca - Les planchots du nord: AS-5[204]

MERCEUIL : Terre 9 a 00 ca - Bois de servotte: ZH-1

SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE : Terre 4 ha 19 a 20 ca - Au dessus du pont barot: ZE-101-102(A)-102(B) - Les combottes: ZH-163[146]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 24/12/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214922778

BELL

Société à responsabilité limitée
au capital de 200.000 euros
Siège social : 3, rue Devosge
21000 DIJON
794 471 920 RCS DIJON

Par un procès-verbal des décisions de l'associée unique du 11 janvier 2016, statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention au RCS de DIJON.

AL214922753

SARL FLEURISSON

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : Thorey sous Charny
21350 Thorey sous Charny
333 451 961 RCS Dijon

L'AGM du 08/11/2018, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL214922763

LA COLOMBIERE

SARL AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE : 11 RUE DES COMMUNES 21700 VOSNE ROMANEE
SIREN 817.745.185 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 28/02/2018, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis la Gérance.

AL214922774

DISSOLUTION LIQUIDATION

DOMAINE REGIS BOUVIER

SARL en liquidation
au capital de 2100 euros,
siège social et de liquidation :
52 rue de Mazy,
21160 MARSANNAY LA COTE,
507 503 456 RCS DIJON

AGO du 29/10/2018 : approuve du compte définitif de liquidation, donne quitus aux liquidateurs et les décharge de son mandat, constate la clôture de liquidation. Pour avis.

AL214922733

JEANIK

SARL au capital de 7500 ? Siège social : 10 RUE EIFFEL, 21160 Corcelles-les-Monts 479 417 156 RCS de Dijon L'AGE du 26/11/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2018, nommé en qualité de liquidateur M. TOURTE JEAN, demeurant 10 RUE EIFFEL, 21160 Corcelles-les-Monts et fixé le siège de liquidation au siège social. L'AGO du 26/11/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation du RCS de Dijon

AL214922738

LULU

SCI au capital de 150000 ? Siège social : 12 Rue MARCEAU, 21000 Dijon 503 828 311 RCS de Dijon L'AGE du 30/10/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur Mme LAMBELET Magali, demeurant 12 Route de GENEVE, 74140 Douvaine et fixé le siège de liquidation au siège social. L'AGO du 31/10/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Radiation du RCS de Dijon

AL214922755

SARL MAVIC

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 août 2018 de M.A.V.I.C MORIZE AUDIO VIDEO COMMUNICATION, SARL en liquidation, au capital de 8 000 euros dont le siège est Zone d'Activité 21150 MENETREUX LE PITOIS, immatriculée 388416633 RCS Dijon, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Alain MORIZE, demeurant 4 Rue Riveau 21150 MENETREUX LE PITOIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 4 Rue Riveau 21150 MENETREUX LE PITOIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur

AL214922761

CP 21

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 20 000 €
Siège Social : 1, rue Ez Penottes
25 et 27, rue des Ateliers 21000 Dijon
812 105 385 RCS Dijon

Par assp du 19/10/2018, les associées ont approuvé le compte définitif de liquidation et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/06/2018. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON en annexe au RCS.

Pour avis. Le Liquidateur

AL214922762

SCI PERCEROT TIROLE

L'AGO de la société SCI PERCEROT-TIROLE, SCI au capital de 47 106,75€, 14 Rue Antoine Le Moiturier, 21000 Dijon, 382 885 424 RCS Dijon a approuvé, le 2.12.2018, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr Percerot Louis, 14 Rue Antoine Le Moiturier, 21000 Dijon pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 2.12.2018. Mention au RCS de Dijon

AL214922773

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27 novembre 2018 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : MECAGRI 21

Siège social : 29 Avenue de la Sablière - 21200 BEAUNE

Objet : Achat, vente, réparation, location de matériel parcs et jardins, machines agricoles, forestières, de travaux publics, matériel électroportatif, serres, équipements de sécurité, matériel de plaisance, véhicules et remorques. Achat, vente de consommables, pièces détachées, accessoires, carburant et produits annexes.

Durée : 99 ans

Capital : 10.000 Euros

Gérant : M. Migaël MARGARIDO, 55 rue du Faubourg Saint-Andoche - 71400 AUTUN

Immatriculation au RCS de DIJON

AL214922727

A DEUX PRODUCTIONS

Par acte SSP du 23/11/2018, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : A DEUX PRODUCTIONS Sigle : A2 PRODUCTIONS Objet social : La création de documents ayant une portée publicitaire pour entreprises et particuliers Siège social : 9 RUE DU 23 JANVIER, 21000 Dijon. Capital : 1000 ? Durée : 99 ans Président : M. SOENEN CLEMENT, demeurant 9 RUE DU 23 JANVIER, 21000 DijonDirecteur Général : M. SARSSERI MERLIN, demeurant 2 ALLEE DE BEAUCE, 21000 Dijon Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donne droit à une voix Clause d'agrément : Les actions se transmettent librement,entre associés.Les actions ne peuvent être cédées, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'agrément préalable de la société. Immatriculation au RCS de Dijon.

AL214922732

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 30 novembre 2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SAS GWADA

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 10 000 euros

SIEGE : 30, Avenue de Tavaux 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

OBJET : Exploitation de tous fonds de commerce de bar, restaurant, traiteur.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT :

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote selon les règles définies à l'article "Règles d'adoption des décisions collectives"des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT :

Madame Marilyne CHASTELLIER, demeurant 2, rue Principale 21110 BRETENIERE

DIRECTEUR GENERAL :

Monsieur Nicolas CHEVILLARD, demeurant 2, rue Principale 21110 BRETENIERE

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

Pour avis,

AL214922754

TISSOT HOPGOOD DEMONT
Société d'Avocats au Barreau de Chalon sur Saône
16 Boulevard de la République
71100 Chalon sur Saône

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société à responsabilité limitée ATTILA.

Siège social : 3 Rue de Cronstadt – 21000 DIJON

Ojbet : La gestion de tous titres et valeurs mobilières ; toutes activités de prestations administratives, comptables et financières au profit de ses filiales ; toutes activités d'assistance administrative et technique au profit de toutes entreprises.

Durée : 99 années

Capital : 1.000 euros

Gérance : Monsieur Pascal FORNEROT, demeurant 3 Rue de Cronstadt – 21000 DIJON

Immatriculation : au RCS de Dijon

Pour avis,

AL214922766

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 27 novembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : HBS ENERGIES

Siège social : 23 Rue Buffon - ZAC Porte de Beaune - 21200 BEAUNE

Objet social : l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, à

l'exclusion de celles qui relèvent des articles du Code monétaire et financier ;la prise

de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ; l'exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en oeuvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe ; tous travaux de gestion, direction, tâches administratives pour les sociétés du groupe présentes et à venir ; l'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs de tous types et de tous instruments financiers ; la réalisation de toutes opérations financières relevant du Code monétaire et financier et du Code des assurances ;

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 10 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Raphaël SECULA demeurant Chemin des Merisiers - Hameau de Bourguignon -21200 MEURSANGES et M. William BLOIS demeurant 11 rue Pierre Guidot - 21200 BEAUNE.

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis.

AL214922767

FIDUCIAL SOFIRAL

SARL LE CADRAN

au capital de 5.000 euros
Siège social : Place de la Résistance
21400 Chatillon sur Seine

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CHATILLON SUR SEINE du 29 novembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SARL LE CADRAN

Siège social : Place de la Résistance – 21400 CHATILLON SUR SEINE

Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de café, bar, jeux.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Eric GIRARDOT demeurant à CHATILLON SUR SEINE (Côte d'Or) - Place de la Résistance, et Madame Lise POZZOBON demeurant à MONTLIOT ET COURCELLES (Côte d'Or) - 1 rue du Grand Verger.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis

La Gérance : Eric GIRARDOT

AL214922769

LEGATIS NOTAIRES BEAUNE / DIJON / QUETIGNY www.legatis.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me VIARD, Notaire à DIJON, le 23 novembre 2018 de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : BELNEUVA

Siège : DIJON (21000), 17 rue parmentier

Durée : 99 ans

Objet : l'acquisition d'immeubles bâtis ou non, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière.

Capital social : 1.000 € par apport en numéraire.

Gérant : Monsieur Jean-Luc THEURET, dmt à DIJON, 17 Rue Parmentier

Agrément : Il a été stipulé une clause d'agrément pour toutes cessions autre qu'au profit d'un associé, entre conjoints ainsi qu'entre ascendants et descendants, l'agrément étant donné par l'assemblée des associés à la majorité absolue.

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis et mention

Me Maël VIARD Notaire.

AL214922770

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/11/2018, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Heartland Objet social : gestion administrative des entreprises, le secrétariat,hébergement touristique ou autre hébergement de courte durée,encadrement et animation d'activités de loisirs Siège social : Hameau de Montachon, 21210 Saint-Didier. Capital : 100 ? Durée : 99 ans Président : Mme Carvalho Santos Ella, demeurant Hameau de Montachon, 21210 Saint-DidierAdmission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires, entre conjoints, ascendants et descendants d'un actionnaire.Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Dijon

AL214922771

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR en date du 15 octobre 2018, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : 3SKY, SIEGE SOCIAL : 2 rue Henri Salvador, CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (Côte d'Or) OBJET : l'acquisition, la gestion des titres de toutes sociétés de droit français ou étranger; la participation par tous moyens et à tout moment à toutes formes d'entreprise, de groupement de participation de sociétés; le management, la gestion et l'organisation de sociétés filiales; et plus généralement, le service aux entreprises à titre civil, commercial, industriel, immobilier pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 150 000 euros PRESIDENT : Monsieur Sassi ATOUI, demeurant 2 rue Henri Salvador, CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (Côte d'Or), AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés. IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis, le Président ou le représentant légal

AL214922772

NIÈVRE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 17 juin 2008 Madame Simonne GEORGE a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Annie SEBAGDARPHIN, Notaire, au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée« PARIS OUEST NOTAIRES» titulaire d'un office notarial dont le siège social est à ASNIERES SUR SEINE (Hauts de Seine) 95 avenue de la Marne, le 15 novembre 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Annie SEBAG-DARPHIN, Notaire, a u sein d e la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « PARIS OUEST NOTAIRES» titulaire d'un office notarial dont le siège social est à ASNIERES SUR SEINE (Hauts de Seine) 95 avenue de la Marne, référence CRPCEN: 92009, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584922889

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (58600)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe du 21 avril 2015, M Jean Léon BOURNERIAS, dt à FOURCHAMBAULT (58), 65 route de Nevers.

Né à GARCHIZY (58), le 28 mai 1928. décédé à FOURCHAMBAULT (58), le 27 décembre 2017.

A consenti un legs universel.

Testament déposé aux minutes de Me PERRET, Notaire à FOURCHAMBAULT,

le 20 novembre 2018, dont copie authentique reçue par le TGI de NEVERS le 26 novembre 2018.

Opposition pourra être formée auprès du notaire sus-nommé, dans le mois suivant la réception par le greffe de ladite copie du testament.

AL584922947

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe
Jugements rendus à l'audience du 26/11/2018
Clôture pour insuffisance d'actifs de

DUBOIS Stéphane Thierry - RCS 398435578 - Boulangerie et boulangerie-pâtisserie - 71 rue Paul Vaillant-couturier 58000 Nevers

AL584922903

ABA (SARL) - RCS 481822716 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers - 35 avenue du 17 Juillet 1944 58450 Neuvy-sur-Loire

AL584922904

SOMONEZI Frédéric - RCS 821836756 - Commerce d'alimentation générale - 3 impasse Louis Stevenot Appart 133 58000 Nevers

AL584922905

EURL GREGORY TRAITEUR (SARL) - RCS 534686407 - Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé - 30 rue Marie Davy 58500 Clamecy

AL584922906

EURL CAP 20 (SARL) - RCS 453554651 - Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé - le Cholet 58000 Saint-Eloi

AL584922907

EMILIE COUTURE (SARL) - RCS 489747782 - Réparation d'autres biens personnels et domestiques - 46 avenue du Général de Gaulle Résidence la Chaumière 58000 Nevers

AL584922908

EURL VIENNOIDIS (SARL) - RCS 419000948 - Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés - route des Réservoirs 58360 Saint-Honoré-les-Bains

AL584922909

DUOL - RCS 792361404 - Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques - Union Européenne

AL584922910

COMPIN Jacques Didier - RCS 532938396 - Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé - avenue du Général de Gaulle Résidence les Fougères Bat A2-44 77210 Avon

AL584922911

CHATELAIN Yann - RM 444532592 - Le Bourg 58110 ST PEREUSE

AL584922912

SHOP (SARL) - RCS 798608030 - Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures - 5 impasse de Maupertuis 58320 Pougues-les-Eaux

AL584922913

MR.DLS (SARL) - RCS 803899145 - Commerce de détail de meubles - 1 rue Terre Neuve Bât G 91967 Les ulis

AL584922914

COLOU Valérie, Jacqueline, Christiane - RCS 421956806 - Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé - 11 rue Pasteur 58000 Nevers

AL584922915

COLAS Clémence - RCS 752225581 - Soins de beauté - Sangué 58700 Lurcy-le-Bourg

AL584922916

MAREDA (SARL) - RCS 530959519 - Cuisson de produits de boulangerie - 14 rue de la Pelleterie 58000 Nevers

AL584922917

CICEK Hasan - RCS 519222889 - Restauration de type rapide - 8 rue André Malraux Appart 57 58640 Varennes-Vauzelles

AL584922918

LAETITIA WELSCH (SARL) - RCS 405194077 - Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental - 22 rue du 14 Juillet 58000 Nevers

AL584922919

PAPON Anthony - RCS 811701028 - Restauration traditionnelle - 4 rue Clou de Pierre 58320 Pougues-les-Eaux

AL584922920

MARION Didier - RCS 380937763 - Boulangerie et boulangerie-pâtisserie - au Bourg 58390 Dornes

AL584922921

BERTHE F. OPTIQUE (SAS) - RCS 531914638 - Commerces de détail d'optique - 7 rue Etienne Litaud Espace Nevers Colbert - lotissement C8 58000 Nevers

AL584922922

SOCIETE NIVERNAISE ELECTROMENAGER ET CUISINE (SARL) - RCS 792432049 - Commerce de détail de meubles - 3 rue de la Forêt 58500 Clamecy

AL584922923

OR2C (SARL) - RCS 505308841 - Restauration traditionnelle - 22 rue Maréchal Leclerc 58200 Cosne-Cours-sur-Loire

AL584922924

DUSSAULT Adeline, Alice, Danièle - RCS 813637360 - Commerce d'alimentation générale - 29 route de Pouilly-sur-Loire 58150 Suilly-la-Tour

AL584922925

S&S FRANCE (SAS) - RCS 501169551 - Activités des sociétés holding - Technopole 58470 Magny-Cours

AL584922926

SAS RODEOPIZZA (SAS) - RCS 809772627 - Restauration de type rapide - 108 avenue du 85 ème de Ligne 58200 Cosne-Cours-sur-Loire

AL584922927

KIOSQUE VICTOR'S NEVERS (SARL) - RCS 823422357 - Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé - route de Fourchambault Galerie Marchande du Centre Commercial Carrefour 58180 Marzy

AL584922928

SARL CALICOTIS (SARL) - RCS 349800227 - Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé - 9 rue des Boucheries 58000 Nevers

AL584922929

LA BONNE AUBAINE (SARL) - RCS 815083159 - Autres commerces de détail sur éventaires et marchés - 4 rue Marguerite Duras 58000 Nevers

AL584922930

LE MULTI (SAS) - RCS 817622467 - Débits de boissons - 12 le Bourg 58300 Saint-Germain-Chassenay

AL584922931

LEROUX Frederic - RM 539406306 - Travaux de couverture par éléments - 19B chemin DE BRANDOU 01630 Péron

AL584922932

SOCIETE NIVERNAISE D'ELECTROTECHNIQUE - SONILEC (SARL) - RCS 513852970 - Réparation d'équipements électriques - le Foulon - Chiry 58210 Varzy

AL584922933

SNC LE MONTIGNY (SNC) - RCS 482488178 - Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé - 57 route de Marzy 58000 Nevers

AL584922934

PRODELO (SARL) - RCS 387982366 - CHAMPGAZON 58230 MONTSAUCHE

AL584922935

PEULSON Elisabeth - RCS 810843698 - Entretien corporel - 4 rue du Vernet 58000 Nevers

AL584922936

CORDE Rémy - RM 813836434 - MENUISERIE - 23 Rue Buchet Desforges 58200 Cosne-Cours-sur-Loire

AL584922937

NOMINATION

Notaires

NOMINATION

Par arrêté de Madame la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 18 mai 2018, Madame Laure PAILLARD, a été nommée notaire à la résidence de Pouilly-sur-Loire (Nièvre), office créé. En cette qualité, elle a prêté serment devant le TGI de NEVERS, le 12 juin 2018.

L'office situé à POUILLY SUR LOIRE (58150), 7 Place des Frères Mollet, ouvrira à compter de Janvier 2019.

Pour avis. Me PAILLARD, notaire.

AL584922892

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Le 07/11/2018, la SARL ESPAGAR a décidé de transférer le siège de la société du 991 rue de la VALSIERE PUBLIQUE 34790 GRABEL au 2, rue des MINOTIER SOLUTIONS 58200 COSNE SUR LOIRE, à compter du 07/11/2018. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS. Gérance: M. Oumenjouj Moha demeurant 83 rue du 4 septembre, 58600 Fourchambault.

AL584922898

VIKEO

Société par actions simplifiée
au capital de 200,00 euros
Siège social
60, rue de Nièvre 58000 Nevers
828 065 045 RCS de Nevers

Au vu du procès-verbal du 21/08/2018, le siège social a été transféré du 60, rue de Nièvre 58000 NEVERS au 2 ter, rue de la Chaussade 58000 NEVERS à effet du 28 mars 2018.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Nevers

Pour avis

AL584922938

EF BENNES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 300 000 €
Ancien siège social
4, rue des Arbres – Villardeau
58150 Saint Martin sur Nohain
Nouveau siège social Rue des Fondeurs
58200 Cosne Cours sur Loire
811 119 395 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 26/10/2018, l'Associée Unique a décidé de transférer à compter du 01/01/2019 le siège social de SAINT MARTIN SUR NOHAIN (58) – 4, rue des Arbres – Villardeau à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – rue des fondeurs, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL584922953

TEMPLUM II

SC au capital de 1000 ? Siège social : 29 place de l'Hôtel de Ville, 89000 Auxerre 807 842 729 RCS de Nevers L'AGE du 15/11/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 16 rue Mirangron, 58000 Nevers, à compter du même jour. Gérant : M. VIARD Cédric, demeurant 16 rue Mirangron, 58000 Nevers Radiation au RCS d' Auxerre et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL584922956

COUBERTIN NEVERS

SCI au capital de 1000 ? Siège social : 29 place de l'Hôtel de Ville, 89000 Auxerre 807 842 729 RCS de Nevers L'AGE du 15/11/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 16 rue Mirangron, 58000 Nevers, à compter du même jour. Gérant : M. VIARD Cédric, demeurant 16 rue Mirangron, 58000 Nevers Radiation au RCS d' Auxerre et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL584922957

EF TRANSPORTS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 250 000 €
Ancien siège social : 4, rue des Arbres
VILLARDEAU
58150 SAINT MARTIN SUR NOHAIN
Nouveau siège social : Rue des Fondeurs
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
491 387 023 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp en date du 26/10/2018, les associés ont décidé de transférer à compter du 01/01/2019 le siège social de SAINT MARTIN SUR NOHAIN (58) – 4, rue des Arbres – Villardeau à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – rue des fondeurs, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL584922962

EDITIONS NIVERNAISES

SARL au capital de 78.000 ? Siège social : Le Gue Botron - Saint Père, 58200 Cosne-sur-Loire 329 337 802 RCS de Nevers L'AGE du 28/08/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 37 Bis Rue Lafayette, 58200 Cosne-sur-Loire, à compter du 28/08/2018 Mention au RCS de Nevers

AL584922963

MODIFICATION DE CAPITAL

LOIRE DE GESTION HOTELIERE

SARL au capital social de 999 600 Euros
Siège social : 35 boulevard Victor Hugo
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 502 858 400

Le 20.11.2018, l'Assemblée générale a constaté, en l'absence d'opposition, la réduction définitive du capital social, qui a été ramené de 999 600 euros à 981 960 euros.

Pour avis.

AL584922900

LOUVOIS

SAS au capital de 5.000 €
Siège social : 7 rue Étienne Litaud
58000 Nevers
808 665 913 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 5 novembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- d'augmenter le capital de 779.897 € pour le porter à la somme de 784.897 €

- de réduire le capital de 779.897 € pour le ramener à 5.000 €.

En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis.

AL584922948

SEADA

SASU au capital de 1.000 €
Siège social
7 rue Étienne Litaud -58000 Nevers
812 595 338 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 5 novembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- d'augmenter le capital de 396.430 € pour le porter à la somme de 397.430 €

- de réduire le capital de 396.430 € pour le ramener à 1.000 €.

En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis.

AL584922949

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
23 rue Gambetta
58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55 –
Fax 03.86.57.65.31
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le MARDI 08 JANVIER 2019
A 10 heures 30

Au Tribunal de Grande Instance de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais.

Commune Commune de SAINT-AMAND-EN-PUISAYE (Nièvre), « Les Verreaux » :

Maison d'habitation comprenant :

- au rez-de-chaussée : entrée, séjour avec cheminée, salle à manger avec cheminée, cuisine, une chambre, salle de bains et WC, cellier.

- au 1er étage : palier, mezzanine, deux chambres, petit sas et couloir.

- au 2ème étage : deux pièces

Bûcher – Cour devant le bâtiment et jardin au levant.

Ruelle d'environ cinquante centimètres de largeur au nord de ce bâtiment.

Le tout cadastré section D, numéros :

67 « Les Verreaux » pour une contenance de 06 ares 33 centiares,

1 348 « Les Verreaux » pour une contenance de 01 are 91 centiares.

La ruelle ci-dessus désignée est grevée d'un droit de passage sans indemnité pour le service des immeubles cadastrés section D numéros 1344, 1347 et 1349.

Droit au puits à eau se trouvant dans le champ du Bouchet et droit de passer sur le sentier de pied y conduisant situés sur les parcelles cadastrées section D numéros 1 473 et 94.

Bien inoccupé.

MISE A PRIX : HUIT MILLE EUROS (8 000,00 €).

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 27 novembre 2018

ME Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser:

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 23 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par la Selarl V2H, Huissiers de Justice Associées à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) – (tél. 03.86.28.03.19) - le mercredi 12 décembre 2018 à 14 heures 30 sur pl

AL584922891

MODIFICATION DE STATUTS

CENTRE DE RENOVATION BOURGUIGNON

Société par
Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital : 3.000,00 euros
35 B rue de Vauzelles
58000 NEVERS
RCS NEVERS B 834.111.684

Par AGE en date du 01/11/2018, l'associé a décidé de transférer le siège social au 32 rue de la Tresse 55800 REVIGNY SUR ORNAIN, pris acte de la démission de Mme Aurélie GUILLAUME de son mandat de présidente et nommer M. Sébastien FOUSSE en remplacement

Anciennes mentions

Siège social : 35 B rue de Vauzelles 58000 NEVERS

Président : Mme Aurélie GUILLAUME demeurant 12 avenue du

Général Sarrail 55800 REVIGNY SUR ORNAIN

Nouvelles mentions

Siège social : 32 rue de la Tresse 55800 REVIGNY SUR ORNAIN

Président : M. Sébastien FOUSSE demeurant 12 avenue du

Général Sarrail 55800 REVIGNY SUR ORNAIN

La société sera désormais immatriculée au RCS de BAR LE DUC

Pour insertion, le président

AL584922884

SGIP G FUSLE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Jussy
58220 CIEZ
RCS NEVERS 798 715 280

Aux termes d'une décision en date du 14 novembre 2018, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de protection des biens et de la personne et à l'achat et la vente d'article d'équipement vestimentaire d'agent de sécurité et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL584922899

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, location, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Biens à vendre :

Cmne de ACHUN:

50 a 95 ca - Bois d achun: B-170

Et, par extension, Cmne de ALLUY:

32 a 50 ca - La sarree: D-398)

Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT:

4 ha 63 a 10 ca - Petite montagne: F-215 - Queue d herse: F-214

Cmne de CIEZ

Biens loués en partie:

8 ha 30 a 50 ca - Bois de la pointe: YI-151-154 - Bois des champs du puits: ZB-271 - Bois des chaniaux: ZB-36 - Champs robin: YI-60 - La mabionne: ZB-440 - Les longues rayes: YE-8-12-73[19] - Les pruniers: YH-34

- Villegeneray: YH-17(*)

Cmne de MONTIGNY-EN-MORVAN

Biens loués en totalité

Avec bâtiments habitation et exploitation:

56 ha 90 a 67 ca - Champ d abois: D-888 - Champ serpent: D-892-893 - Champs crevaux: D-970-971 - Cheintre bourdiaux: D-339-340 - Etang charnoy: D-889-890-891 - La creuzee: D-1032[894] - La fiole: D-904 - Le charnoy: D-952-953-954-955-957 - Le four vignecourt: D-333-334-335(*) - Pre priault: D-341 - Sous l etang: D-968-969

Et, par extention, Cmne de BLISMES:

2 ha 32 a 71 ca - Les chaumailles: A-452[7]

Cmne de GACOGNE:

1 ha 53 a 13 ca - Bois des fiolles: B-561 - Bois des saints: B-522-523-524

Cmne de MONTSAUCHE-LES-SETTONS:

2 ha 38 a 40 ca - La peute vente: AI-78(J)-78(K)

Cmne de POUGNY:

8 ha 59 a 88 ca - La brenotte: ZS-40-41(*) - Les camus: ZR-51(*) - Les rondieres: AC-234

Cmne de SAINT-FIRMIN:

3 a 52 ca - Terres de la fontaine: C-230

Cmne de SAINT-LEGER-DE-FOUGERET:

3 ha 40 a 99 ca - Le champ des echeintres: D-468-469 - Le petit carreau: D-825 - Les charmots: D-491 - Les cures: D-1040[131] - Les vernes: D-737

Cmne de SAINT-PARIZE-EN-VIRY:

3 ha 15 a 20 ca - Les champs des poissons: B-5

Biens à louer par bail SAFER :

Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT-

73 a 11 ca

- 'Saint imbert': E- 493[117]

Cmne de VILLAPOURCON

16 ha 60 a 46 ca

- 'Champs d auzons': E- 464- 465- 489- 490- 491 - 'Champs ronds': E- 348 - 'La fragne': E- 245 - 'La reu': D- 2007- 2008- 2013- 2014- 2135- 2139 - 'Le badier': E- 258- 259- 260- 261 - 'Le prozet': E- 321- 322- 'Les gachaudats': E- 253- 254- 255 - 'Les mouillats': E- 314 - 'Les rompas': E- 276 - 'Pres de montserin': D- 2178- 2184- 2185 - 'Sanglier': F- 385

Et, par extension, Cmne de SAINT-HONORE-LES-BAINS

88 a 80 ca

- 'Champ des mouilles': B- 90

Cmne de SEMELAY:

16 ha 76 a 12 ca

- 'Bois de la roche': ZA- 78[1686](P) - 'Le grand champ': C- 83(P) - 'Mouron': ZA-81[1687](P)

Cmne de TRACY-SUR-LOIRE:

1 ha 21 a 60 ca

- 'Les champs du bois': ZI- 79

Cmne de TRESNAY

4 ha 44 a 72 ca environ

- 'Pieces du chene': B- 16 (partie) – 17

Cmne de VILLAPOURCON :

16 ha 60 a 46 ca

- 'Champs d auzons': E- 464- 465- 489- 490- 491 - 'Champs ronds': E- 348 - 'La fragne': E- 245 - 'La reu': D- 2007- 2008- 2013- 2014- 2135- 2139 - 'Le badier': E- 258- 259- 260- 261 - 'Le prozet': E- 321- 322- 'Les gachaudats': E- 253- 254- 255 - 'Les mouillats': E- 314 - 'Les rompas': E- 276 - 'Pres de montserin': D- 2178- 2184- 2185 - 'Sanglier': F- 385

Et, par extension, Cmne de SAINT-HONORE-LES-BAINS:

88 a 80 ca

- 'Champ des mouilles': B- 90

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 24/12/2018** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL58492296

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Etude de Me Anne JUILLET Notaire à Pouilly-sur-Loire (Nièvre)

SARL JEAN PABIOT

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'un PV d'AGE du 7/05/2018, la gérance de la SARL Jean PABIOT, RCS NEVERS n°400181178 a été modifiée : M. Alain PABIOT est maintenu en qualité de gérant associé. M. Jérôme PABIOT devient gérant associé.

Mention de ces modifications sera faite au RCS NEVERS.

AL584922943

SARL FLADENT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 30 000 €
Siège Social
224, rue Saint Just – 58600 Garchizy
537 397 788 RCS Nevers

Aux termes de ses décisions du 29/11/2018, l'Associée Unique a pris acte de la démission de Mr François LEBOEUF de ses fonctions de co-gérant de la société à compter du même jour.

AL584922946

NON DISSOLUTION

AXENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
Siège social : Le Petit Moulin
58160 IMPHY
819 617 424 R.C.S. Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 28/09/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance

AL584922894

AVIS DE NON DISSOLUTION

SARL JULLY
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
9, Avenue Louis Coudant
58340 CERCY LA TOUR
RCS NEVERS 523 457 612

Aux termes d'une délibération en date du 27 avril 2018 l'assemblée générale extraordinaire a décidé la continuation de la société malgré les pertes constatées, en application de l'article L.223-42 du Code de commerce.

Pour avis.

AL584922902

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL PHILIPPE GONZALES

SARL en liquidation
au capital social de 7 500 Euros
Siège social : 25 rue Courtin
58000 SAINT ELOI
R.C.S. NEVERS 478 554 280

Le 30.08.2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30.08.2018. M Philippe GONZALES demeurant 25 rue Courtin 58000 SAINT ELOI, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société.

Pour avis.

AL584922897

NAYA SASU

en liquidation au capital de 4000 euros Siège social : 36 place Saint Jean 58800 Corbigny 808 670 301 RCS Nevers. L'AGO du 16/06/2016 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 16/06/2016. Dépôt au RCS de Nevers

AL584922882

EARL COLIBRI

Le Gros Cray - 58270 ANLEZY
Au capital de 45 880 euros
R.C.S. NEVERS - 538 018 870

Aux termes d'une délibération d'Assemblée générale Extraordinaire, la collectivité des associés de l'EARL COLIBRI a décidé la dissolution de la société à compter du 1er octobre 2018

Elle a nommé en qualité de liquidateurs Monsieur et Madame GARD Rémi et Anne-Lise et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés : 8b Cité Résidentielle - 78850 THIVERVAL GRIGNON, adresse personnelle des liquidateurs.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Les liquidateurs

AL584922895

ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLES BRETON S.A.R.L.

SARL en liquidation
au capital social de 25 600 Euros
Siège social : Le Paradis
58210 VARZY
R.C.S. NEVERS 401 126 958

Le 12.11.2018, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 12.11.2018

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL584922896

PLANET'ZIC

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 5 000 €
Siège social : 68 B, rue du 13ème de Ligne
58000 Nevers
817 451 123 RCS Nevers

Par décision du 05/11/2018, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable conformément aux dispositions du Code de Commerce.

Mr Samuel RAULT dt à NEVERS (58) – 8, rue Devieur Robelin a été nommé liquidateur pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL584922941

SCP François et Guillaume DINET Notaires à Clamecy (Nièvre), 24, rue Marie Davy

LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DU RELAIS D'ARMES

au capital de 762,25 €
ayant son siège social à Armes (Nièvre)
Château des Terrasses
identifée sous le numéro
SIREN 318883824 RCS Nevers

DISSOLUTION

Le 25/08/2018 par acte sous seing-privé a décidé la dissolution anticipée de la société à compter rétroactivement du 21/08/2010. Madame Barbara LESPRIT dmrt à LE HÉZO (56450) 55 Rue de Lezuis a été nommé liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé à ARMES (Nièvre) Château des Terrasses.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL584922942

SCEA DE LA CROIX GUICHARD

en liquidation
Siège de liquidation
« La Chapelle » - 58170 Tazilly
R.C.S. de Nevers – N°510 875 784

L'assemblée générale réunie le 1er novembre 2018, a approuvé les comptes définitifs

de liquidation à effet du 30 septembre 2018, déchargé M. Stéphane PORNIN de

son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture

de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL584922944

EARL DU NOYER

Au capital de 304 623,62 €
Coulon - 58800 Mouron sur Yonne
RCS NEVERS – 402 987 838

Aux termes d'une délibération en date du 5 novembre 2018, l'associé unique de l'EARL du NOYER a décidé la dissolution de la société à compter du 5 novembre 2018.

Monsieur COINTE Gilles est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à M Gilles COINTE - 14 avenue de la Croix Saint Martin - 03200 VICHY.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Le liquidateur

AL584922945

SCI PCO DOUTART

Société Civile Immobilière
au capital de 22.500 €
Siège social : Cervenon
58210 Saint Germain des Bois
425 104 767 R.C.S. Nevers

Le 30 novembre 2018, l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Le liquidateur

AL584922951

NEW SPORT

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 22 867,35 €
Siège : 8, rue Porte Randan – 58500 Clamecy
419 960 927 RCS Nevers

Par décision du 07/11/2018, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 27/11/2018 et sa mise en liquidation amiable.

Mme Véronique GAGNEPAIN dt à CLAMECY (58) – 8, rue de la Porte Randan a été nommée comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL584922952

SA ORECA Expertise Comptable 19 rue Delorme 03000 MOULINS

AVIS

HOTEL DU VIEUX PUITS
820 513 703 RCS NEVERS
Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue Roland Vailin,
58240 ST-PIERRE-LE-MOUTIER
Siège de liquidation : 3 rue Roland Vailin,
58240 ST-PIERRE-LE-MOUTIER

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Frédéric VIBET, ancien Président de la Société et associé unique, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 3 rue Roland Vailin 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour Avis, Le Liquidateur

AL584922961

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing-privé du 8 novembre 2018, il a été constitué une société par actions simplifiée dont la dénomination est SAS 7'IDEAL. Le capital social est de 20 000 euros. Le siège social est fixé 7, rue du Commerce - 58170 LUZY. L'objet social est la vente d'objets de décoration, d'objets connectés, le dépôt pressing, les retouches - couture, les petits dépannages audiovisuels, informatiques, électriques, la vente de créations artisanales, la vente de linge de maison. La durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Nevers. Le Président est M. SEROUDE Didier, demeurant Renizot - Chemin de Barbançon - 58170 Tazilly. Le Directeur Général est Mme GLAZEWSKI Isabelle, demeurant 34, impasse Etienne Marey - 71300 Montceau Les Mines. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. En cas de pluralité d'actionnaires, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

AL584922858

IEC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MAGNY COURS en date du 15/10/2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : B4C,

Siège social : Aire de Magny Cours - RN 7, Pré de la Fontaine, MAGNY COURS (Nièvre)

Objet : La société a pour objet, en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'exploitation d'un fonds de commerce de station-service d'une part, en qualité de mandataire, pour la distribution au détail de produits pétroliers (carburants, GPL carburants, combustibles et autres sources d'énergie), à l'exception des lubrifiants et d'autre part, en qualité de locataire-gérant, pour ce qui concerne la distribution des lubrifiants, les ventes annexes à l'exploitation de la station-service, comprenant notamment la vente de pneus, batteries, accessoires automobiles, alimentation et matières et boissons diverses, l'activité de bar-buffet, de cafétéria, restauration, restauration rapide, la vente à emporter et à consommer sur place, sandwicherie, ainsi que le lavage, le graissage et à titre accessoire le petit entretien de véhicules automobiles et d'une manière générale, la fourniture de toutes prestations et de tous services intéressants les consommateurs et utilisateurs de produits pétroliers,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Cédric BARDOT, demeurant 65 avenue des Roches, MONT-LUCON (Allier), Madame Christel BARDOT, demeurant 65 avenue des Roches, MONT-LUCON (Allier),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Nevers,

Pour avis, le gérant

AL584922890

CABINET ARBATI

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 22/11/2018 à Saint Jean aux Amognes (58), il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: Cabinet ARBATI

Siège social: Hameau de Sury - 58270 Saint Jean aux Amognes

Forme : S.A.S.U.

Objet: Courtage en travaux et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Durée: 99 ans

Capital: 5 000 €

Présidence: Madame Hélène de Faverges, demeurant Hameau de Sury – 58270 Saint Jean aux Amognes, élue pour une durée indéterminée

Immatriculation de la société au R.C.S. de Nevers.

La présidence

AL584922939

Maître Jean-Charles REROLLE Notaire 8 rue Carnot - 58300 Decize

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES PERDRIATS

Les Perdriats
58160 Saint Ouen sur Loire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Charles REROLLE, notaire à DECIZE, le 06/10/2018, enregistré au SPFE de NEVERS 1, le 22/11/2018, dossier 2018 00024663, référence 5804P01 2018 N 00634, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale : LES PERDRIATS

Forme : société civile immobilière

Objet social : Acquisition, gestion, et plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers

Siège social : SAINT OUEN SUR LOIRE (58160), Les Perdriats

Capital : CINQ CENTS EUROS (500,00 €)

Gérance : Madame Pascale Michèle Agnès SIMON, épouse de Monsieur Pascal Marc SIMONNET, demeurant à SAINT OUEN SUR LOIRE (58160), 175 rue de Bellevue

Cession de parts/Agrément : toutes les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce

et des sociétés de NEVERS

Pour avis.

AL584922940

Notaire

Etude de Maîtres Dominique MARTIN et Thibaut MARIE, Notaires associés à Nevers (58000) 1 Rue Saint Martin

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Thibaut MARIE, Notaire Associé de la SCP dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS 1 Rue St Martin, le 12 novembre 2018, enregistré à NEVERS 1 le 20 novembre 2018, ref 2018N n°628, a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI CLM DES BROSSES

Le siège social est fixé à : BILLY-CHEVANNES (58270), La Croix de Semelin

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : TROIS CENTS EUROS (300,00 EUR)

Le premier gérant de la société est : Madame Carole LAFOND

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis

Le notaire

AL584922950

PARC+

Par acte SSP du 30 novembre 2018 il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes

DENOMINATION : PARC+

OBJET SOCIAL : Location et location-bail de camions, Location de tout véhicule à moteur : véhicule de tourisme, véhicule utilitaire, matériel de manutention, achat, revente et mise en location de tout véhicule roulant, et plus généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit, juridiques, économiques ou financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement, par son exploitation directe ou indirecte ou la prise de participation, à ces fins, la Société peut notamment : créer, acquérir, gérer, donner en gérance, prendre en gérance et exploiter tous établissements, même en faveur des tiers, pour toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Siège social : Quartier de la Gare 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX

Capital : 10.000 euros

Durée : 99 ans

Présidence : M. Eric ROUSSEAU demeurant Les Oucherons 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX

Commissaire aux comptes titulaire : TEAM WONGKOEFFT AUDIT SAS 11 rue de Bruxelles 67000 STRASBOURG Immatriculation au RCS de Nevers

AL584922958

YONNE

CESSION DE PARTS

SCI AMANDARA 12 Grande Rue 89140 Courlon sur Yonne Capital 184 940,00 € RCS Sens 439 446 915

CESSION DE PARTS

Aux termes d'un acte SSP en date du 29 Septembre 2018 à Courlon sur Yonne M. DANIEL Raphaël demeurant 75 rue Gabriel Péri 93310 Le Pré Saint Gervais a cédé à Mme AMANTE Agathe et M. DANIEL David demeurant ensemble 12 Grande Rue 89140 Courlon sur Yonne la totalité de ses parts sociales détenues dans la SCI AMANDARA sus désignée.

Les statuts ont été modifiés. Mention sera portée au RCS de Sens.

AL894922968

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

SARL PORTIER
Société À Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 522 ROUTE NATIONALE
74120 MEGEVE
434 778 700 RCS ANNECY

Aux termes d'une délibération en date du 27 Septembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de transférer le siège social de 522 ROUTE NATIONALE - 74120 MEGEVE à 29 ROUTE DE PARIS - 89380 APPOIGNY, à compter du 1er octobre 2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Gérance : - Madame Valérie PORTIER demeurant au 29 Route de Paris - 89380 APPOIGNY. En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de AUXERRE.

AL894922974

FLERTEX

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 2.400.000 €
Siège social :
9 Avenue de Genève
89600 SAINT-FLORENTIN
492 889 654 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 15 septembre 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social, à compter du 3 octobre 2018 à l'adresse suivante : 41 rue Jean Jaurès 92232 GENNEVILLIERS.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

Le président.

AL894922979

SCI VIALE

Société Civile Immobilière
au capital de 1 524,49 €
Siège Social : 18, Passage Thiéré
75011 Paris
421 750 159 R.C.S. Paris

Objet Social : propriété, gestion et plus généralement exploitation par bail, location ou toute autre forme d'un immeuble. durée de la société 99 années. Gérant : M. Christian VIALE, 28, rue du Pré Saint-Pierre 89100 SENS.

L'AGE du 31/03/2018 a décidé le transfert du siège social à SENS (89100), 28 rue du Pré Saint-Pierre, à compter du même jour.

Elle a modifié l'article 5 des statuts en conséquence.

La Société sera désormais immatriculée au RCS de SENS.

AL894922986

AVA Conseil - Contentieux Yonne & Aube

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX 1 Place du Palais de Justice 89000 Auxerre 18 rue du Général Leclerc 89100 Sens 4 rue Aristide Briand - 10000 Troyes Tel : 03.86.52.60.00

SCI J2CE

Société civile immobilière
au capital de 182 938,82 euros
Siège social
19 Bd Lesire Lacam 89300 Joigny
418 964 177 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 14 novembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/12/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SA SA B.V.O**. route de la Gare 89600 Vergigny. RCS Auxerre 328331582. CIP 3891

AL894923021

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/12/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Matthieu HOUCHOT** 17 Rue de l'Egalité 89580 GY L'EVEQUE. RCS Auxerre 793087537. CIP 3899.

AL894923022

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/12/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LA FLECHE ICAUNAISE** 60 rue Guynemer 89000 Auxerre. RCS Auxerre 812866986. CIP 4020.

AL894923023

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/12/2018 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LE BARBIZON** 36 rue de Sougères Hameau de Laborde 89000 Auxerre. RCS Auxerre 401374137. CIP 4036

AL894923024

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/12/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire de la Sàrl à associé unique **EURL LAURENT OLLIVIER** 7 rue René Schaeffer 89000 Auxerre (restaurant bar). RCS Auxerre 838432466. CIP 4114. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, la SCP VERONIQUE THIEBAUT en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894923017

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/12/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire de la SAS à associé unique **SASU ENORIA** 11 Rue des Sablons 89130 Toucy (étude et conseils liés au domaine de la géotechnique). RCS Auxerre 521675405. CIP 4112. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894923018

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/12/2018 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl DAFYDD MODE** Zone Industrielle rue du Bois Saint-Ladre 89200 AVALLON (prêt-à-porter). RCS Auxerre 837849173. CIP 4113. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894923019

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/12/2018 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique **LE PETRIN D'ARCY** place Pasteur 89270 Arcy Sur Cure (terminal de cuisson). RCS Auxerre 799233341. CIP 4115. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL894923020

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/12/2018 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application du régime général de liquidation judiciaire au profit de **Madame Marina LALLEMAND** 11 route d'Auxerre 89600 Vergigny. RCS Auxerre 824198071. CIP 4019

AL894923025

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/12/2018 modifiant le plan de redressement de **Madame Corinne Isabelle MEURISSE** 12 place de la République 89130 Toucy (agent général d'assurances). RCS Auxerre 434078994. CIP 3317.

AL894923026

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/12/2018 modifiant le plan de sauvegarde de la **Sàrl A AND D** 14 rue de Ligny 89290 Venoy (gestion de participations). RCS Auxerre 385126172. CIP 3640.

AL894923027

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 03/12/2018 arrêtant le plan de redressement de la Sàrl **SARL VB HABITAT** Avrolles rue des Roches Le Foulon 89600 SAINT FLORENTIN (menuiserie pvc bois aluminium). RCS Auxerre 539510925. CIP 3946. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE .

AL894923028

le siège social de JOIGNY (89300) 19 Bd Lesire Lacam à JOIGNY (89300) 13 rue Aristide Briand à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, la Gérance

AL894922987

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
4 rue Aristide Briand
10000 Troyes
Tel : 03.86.52.60.00

SCI CLARED

Société civile immobilière
au capital de 50 000 euros
Siège social
19 Bd Lesire Lacam 89300 Joigny
494 576 358 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 14 novembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de JOIGNY (89300) 19 Bd Lesire Lacam à JOIGNY (89300) 13 rue Aristide Briand à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, la Gérance

AL894922988

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
4 rue Aristide Briand
10000 Troyes
Tel : 03.86.52.60.00

SCI BELLECOTE

Société civile immobilière
au capital de 99 000 euros
Siège social
19 Bd Lesire Lacam 89300 Joigny
440 214 278 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 14 novembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de JOIGNY (89300) 19 Bd Lesire Lacam à JOIGNY (89300) 13 rue Aristide Briand à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, la Gérance

AL894922989

GFA DE LA FERME DU GUIGNIER

SC au capital de 263 279,45 Euros
Siège social
21 Rue de Soignolles - 77550 Lissy
422 213 835 RCS Melun

Aux termes de l'AGE en date du 14/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social au : Ferme de Sainte Colombe, 6 rue de l'Abbaye – 89100 SAINT DENIS LES SENS.
L'objet social demeure inchangé.
La durée reste fixée jusqu'au 31/12/2040.
Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SENS

AL894922991

SCI MUHLBACH

Société Civile Immobilière
Au capital de 15.244,90 €
Domaine de Verseauce à 89450 VEZELAY
Transféré à : Résidence l'Européen,
2 Avenue de l'Europe 68000 COLMAR
RCS Auxerre 421 110 313
(RCS Colmar en cours)

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

En date du 18 octobre 2018, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de transférer le siège social du Domaine de Verseauce à 89450 VEZELAY à la Résidence l'Européen, 2 Avenue de l'Europe à 68000 COLMAR, et ce, à compter de ce même jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
La Société qui est immatriculée au RCS de AUXERRE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de COLMAR.
Pour avis

AL894922992

S.J.B. Société d'Avocats

LES DUMONTS

Société civile immobilière
au capital de 609,80 euros
Siège social
Zone industrielle La Plaine des Isles
89470 Monéteau
320 979 933 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société civile immobilière LES DUMONTS a décidé de transférer le siège social du Zone industrielle La Plaine des Isles, 89470 MONETEAU au 45 rue du 24 Août – 89000 AUXERRE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL894922993

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
4 rue Aristide Briand
10000 Troyes
Tel : 03.86.52.60.00

SCI JBC

Société civile immobilière
au capital de 200 000 euros
Siège social
19 Bd Lesire Lacam 89300 Joigny
481 964 997 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 14 novembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de JOIGNY (89300) 19 Bd Lesire Lacam à JOIGNY (89300) 13 rue Aristide Briand à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, la Gérance

AL894922995

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

GAEC DOMAINE DU CHARDONNAY

GAEC agréé le 3 mai 1987
Société civile au capital de 243 918,43 euros
Siège social : Moulin du Pâtis
89800 Chablis 341 805 943 - RCS Auxerre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 novembre 2018, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social de 81 255,33 euros, ce qui a pour effet de le ramener à 162 663,10 euros.
Pour avis, la gérance.

AL894922999

➜ APPORTS

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 27 novembre 2018 à CHATEL-CENSPOIR, Monsieur SCHOLLAERT Florian, demeurant 1, impasse de la Pompe – 89660 CHATEL-CENSOIR, a fait apport à la société SCHOLLAERT Electricité, SASU au capital de 6 500 euros, dont le siège social est situé 1, impasse de la Pompe – 89660 CHATEL-CENSOIR, d'un fonds commercial exploité 1, impasse de la Pompe – 89660 CHATEL-CENSOIR sous le nom commercial de SCHOLLAERT Florian, immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le numéro 515 358 059.
Les éléments incorporels, corporels et financiers ont été apportés pour une valeur de 6 500 euros (six mille cinq cents euros). La date d'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1er janvier 2018. Cet apport a été effectué moyennant l'attribution de 50 actions de la société SCHOLLAERT Electricité.
La société deviendra propriétaire du fonds apporté à compter du jour de son immatriculation au RCS, mais les opérations effectuées depuis le 1er janvier 2018 concernant l'exploitation dudit fonds, seront réputées faites pour son compte.
Les Créanciers de l'apporteur disposent d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Pour avis.

AL894922956

➜ MODIFICATION DE STATUTS

DYKSTRA

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège Social : 17 rue de la laye
89110 VALRAVILLON COMMUNE LADUZ
822 176 087 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 5 septembre 2018, l'assemblée générale Mixte, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 500 euros
Admission aux assemblées et droit de vote
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Monsieur Stéphane DYKSTA, Gérant, a cessé sa fonction du fait de la transformation de la société.
Sans sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par
Président de la société :
Monsieur Stéphane DYKSTRA demeurant à 17 rue de la laye 89110 VALRAVILLON commune LADUZ
Pour avis, Le Président.

AL894922941

SCI PAISE VERDE

Société Civile au capital de 1 524,49 euros Siège social : 2 La Sécherie - 89150 MONTACHERVILLEGARDIN 343 855 342 RCS SENS L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2018 a décidé de transformer la SCI, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole. À compter du 1er novembre 2018, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA PAESE VERDE. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 1 524,49 euros. Siège social : 2 La Sécherie - 89150 MONTACHER-VILLEGARDIN. Durée : Jusqu'au 12 février 2087. Gérant : Mme Élodie BENSIMHON épouse MASTROLIA et M. Pierre MASTROLIA demeurant à MONTACHERVILLEGARDIN (Yonne), 2 La Sécherie. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés

AL894922977

SOFFAL
Société Juridique et Fiscale
Franco-Allemande
Société d'Avocats inscrite
au Barreau de Paris
153 boulevard Haussmann-75008 Paris

BERNER

SARL au capital de 5 100 000 Euros
Siège social
ZI les Manteaux 89330 Saint Julien du Sault
506 950 211 RCS Sens

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 20/08/18, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, situé au 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine, 672 006 483 RCS Nanterre, en remplacement de la société DELOITTE & ASSOCIES.
Il a également pris acte de la fin de mandat de la société CABINET BEAS de sa qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL894922996

ANNETTE DEVRY TAXIS

Société par actions simplifiée
en cours de transformation
en société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 3 route d'Ortona Dei Marsi
89200 SAUVIGNY LE BOIS
RCS AUXERRE 793 057 001

Par décision du 30 novembre 2018, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 2 000 euros, divisé en 2000 parts sociales de 1 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la société était dirigée par un Président : Monsieur Luc MOFFRONT, demeurant 3 route d'Ortona Dei Marsi, 89200 SAUVIGNY LE BOIS
Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par un gérant Monsieur Luc MOFFRONT, demeurant 3 route d'Ortona Dei Marsi 89200 SAUVIGNY LE BOIS.
La Société n'étant pas tenue d'avoir de Commissaire aux Comptes, il a été mis fin aux fonctions de la société CABINET MORIZE AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société AUDIT & CONSEIL SENS, Commissaire aux Comptes suppléante.
POUR AVIS

AL894923008

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE PROROGATION

SCI LA GRANGE Société à responsabilité limitée au capital de 115 861,24 euros Siège social : 10 Chemin du Moulin SAINT VINNEMER 89430 TANLAY 337 498 083 RCS AUXERRE Aux termes du procès-verbal des délibérations d'uneAssemblée Générale Extraordinaire, en date du 30 avril 2015, les associés ont décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 4 mai 2116.

AL894923015

➜ CESSION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à SENS (Yonne) du 19 novembre 2018, enregistré au SPFE AUXERRE 1, le 21 novembre 2018, dossier 2018 00033811, référence 8904P01 2018 A 02660, Madame Florence SCHWALLER épouse BOUYER et Monsieur Jacky BOUYER, demeurant ensemble 14, rue Colette 89100 SOUCY, ONT CEDE à la Société TBL-C, Société par Actions Simplifiée au capital de 4 000 €, dont le siège social est 8 rue de la République – 89100 ST CLEMENT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 843 790 924 RCS SENS, représentée par Monsieur Thierry REVERSEZ, un fonds de commerce de salon de coiffure mixte, vente de produits et accessoires se rapportant à l'activité, connu sous l'enseigne LA BALASTIERE COIFFURE, sis et exploité à SAINT CLEMENT (Yonne), 8 rue de la République, moyennant le prix de 35 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 19 novembre 2018. L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au Cabinet SJB, Société d'Avocats, 43 rue du Clos à AUXERRE (Yonne)
Pour la correspondance.

AL894923012

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Selon un acte SSP du 02.08.2018 TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti à la SARL PORTIER au capital de 8.000euros avec siège social 522 ROUTE NATIONALE - 74120 MEGEVE immatriculée au RCS de ANNECY sous le n°434 778 700, pour le fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS APPOIGNY sis à 29 ROUTE DE PARIS - 89380 APPOIGNY, un contrat de location-gérance du 01.10.2018 au 30.09.2021, sans tacite reconduction.

AL894922973

EARL DU DOMAINE DES REMPARTS

Au capital de 210 150 euros, siège social : 6 Route de Champs, 89530 ST BRIS LE VINEUX, 337 678 270 RCS AUXERRE, AGE du 31/07/2018 : nomination Mme Lina SORIN (15 Rue de Gouaix 89530 ST BIS LE VINEUX) cogérante en remplacement de MM. Jean-Marc et Patrick SORIN démissionnaires à compter du 01/08/2018. Pour avis

AL894922981

HOLDING ETC

GÉRANT

Dénomination : HOLDING ETC. **Forme :** SARL. **Capital social :** 56000 euros. **Siège social :** Place de l'europe, 89000 St georges sur baulche. 799255351 RCS Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 février 2018, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : à compter du 1 septembre 2017, - Monsieur Bernard THIESSON (partant) Mention sera portée au RCS de Auxerre.

AL894922984

➜ NON DISSOLUTION

JEANDOT

SAS AU CAPITAL DE 56.290 €
SIEGE SOCIAL : 3 Rue des Prés Sergents
89300 JOIGNY
317.944.544 RCS SENS

Aux termes d'un procès-verbal du 26/10/18, l'associé unique, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention sera faite au RCS de SENS.

AL894922856

TONNERRE PNEUS JEANDOT

SAS AU CAPITAL DE 7.622,45 €
SIEGE SOCIAL : Zone Artisanale,
Route de Paris, 89700 TONNERRE
417.897.667 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal du 26/10/18, l'assemblée générale, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL894922857

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : 2R CONSULT. Forme : EURL. Capital social : 2500 euros. Siège social : 10 Rue du Cedec ZA SUD, 89120 Charny Orée de Puisaye. 799296256 RCS SENS. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 octobre 2018, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL894922978

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

La SARL SEINE ET MARNE ISOLATION au Capital social de 7500 euros, sise 10-12 Rue Bichain, 89340 Villeneuve la Guyard et immatriculé au RCS Sens 539547414. Aux termes de l'AGE en date du 6 novembre 2018, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL894922980

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI MIMI

L'AGE du 15.11.18 les associés de la SCI MIMI, capital 60 004€, siège social à Moneteau (89) 20a, les Archies, 804 717 593 RCS Auxerre, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'Auxerre

AL894922618

SC CACENT

Société Civile au capital de 7 600 euros,
Siège social : 5 Rue Tournecul
89500 LES BORDES
R.C.S Sens n° 503 184 939

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Octobre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour
L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Monsieur Vincent MONTAGNIER, demeurant à LES BORDES (89500) 5 Rue Tournecul, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé au siège social.
L'adresse de la correspondance est au LES BORDES (89500) 5 Rue Tournecul où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis : Le Liquidateur,

AL894922923

DISSOLUTION

SARL LA VIEILLE VOYE Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 451 200 euros Siège social : 9 rue du Bois 89550 HERY RCS AUXERRE 788 747 343 Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2018. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : – Monsieur Stéphane BLONDEAU demeurant 24 rue du Foulon 89800 CHABLIS. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 24 rue du Foulon 89800 CHABLIS. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, le liquidateur.

AL894922976

EARL DE SAINTE ANNE

EARL en liquidation
au capital de 61 132,06 euros
Siège social
30 rue Colbert - 89250 Seignelay
333 685 048 RCS Auxerre

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2018, l'associé unique de l'EARL DE SAINTE ANNE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable. M. Christian HENRY, demeurant à SEIGNELAY (Yonne), 30 rue Colbert, exercera les fonctions de liquidateur et aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à SEIGNELAY (Yonne), 30 rue Colbert, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL894922985

SARL COULEURS D'INTERIEUR

L'AGE du 31/10/18 de la SARL COULEURS D'INTERIEUR, au capital de 4 000 €, dont le siège social est à GISY-LES-NOBLES (89140), 16, rue Saint Pregts, 794 529 446 RCS SENS, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé comme liquidateur M. Christophe VACHÉ, demeurant à SIX FOURS LES PLAGES (83140), 183, allée des Cèdres.
Le siège de liquidation est fixé au siège social.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL894923002

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES CHAPELLES

Société civile en liquidation
au capital de 265 872,80 euros
Siège social
Les Chapelles – 89140 Villethierry
334 271 301 RCS Sens

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 novembre 2018, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée du groupement à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur, M. Christian ROBERT, demeurant 9 rue de la Vallée Jetton – Les Chapelles, 89140 VILLETHIERRY, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : Les Chapelles, 89140 VILLETHIERRY. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL894923005

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
58000 NEVERS

SARL GOMES ET FILS

SARL au capital de 7 774,90 euros
«LE TREMBLAY» 89480 ETAIS LA SAUVIN
R.C.S. AUXERRE 343 177 176

Assemblée Générale Extraordinaire du 19/11/2018 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour avec cessation d'activité au 30.06.2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Liquidateur : M. Alcides GOMES DE PINHO dt Lieudit 2 Mouillens 89480 ETAIS-LA-SAUVIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur mentionnée ci-avant. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au RCS.

La Gérance.

AL894923007

AQUA PRIMA

SARL au capital de 8.000€ Siège social : 11bis rue Victor Claude, 89000 AUXERRE 333 048 809 RCS d'AUXERRE Le 01/12/2018, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Joëlle BELLOSTAS, 11 rue des Fontenelles, SEREIN, 89240 CHEVANNES et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d'AUXERRE

AL894923009

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : LES ETANGS DU MOULIN DE MARNAY. Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 7622,45 euros. Siège social : 475 Rue de l'Egalite, 89000 St georges sur baulche. 391012408 RCS Tribunal de Commerce d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 novembre 2018, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Le liquidateur.

AL894923010

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une Société civile immobilière dénommée SCI BLCHFL au capital de 105 euros, constitué d'apports en numéraire, le siège social est fixé 13 Rue du Puits Noblot 89600 CHEU, ayant pour objet : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou tout autre moyen de tous immeubles, biens immobiliers, parts de SCI, l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social, dans la mesure où ces actes ne constituent pas des actes de commerce. La gérance est assurée par M. Christian ROBIN demeurant 13 Rue du Puits Noblot 89600 CHEU, M. Florian ROBIN demeurant 7 Avenue Jean Mermoz 89000 AUXERRE, Mme. Blandine ROBIN demeurant 13 Rue du Puits Noblot 89600 CHEU. Agrément obtenu à l'unanimité des associés pour toute cession. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE

Pour Avis

La Gérance

AL894922928

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 27 novembre 2018, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : SCHOLLAERT Florian

Capital : 6 500 euros

Siège : 1, impasse de la Pompe – 89660 CHATEL-CENSOIR

Objet : Electricité et tous travaux similaires ou connexes pouvant se rattacher à l'objet social directement ou indirectement.

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Président : SCHOLLAERT Florian – 1, impasse de la Pompe – 89660 CHATEL-CENSOIR

Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

Pour avis, le représentant légal.

AL894922957

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne), du 19 novembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI AULARD JJB

Siège social : 10 Rue du 24 août, 89000 AUXERRE

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Jessica AULARD, demeurant 8 Rue Hélène Boucher 89000 AUXERRE

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés ;

Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL894922969

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 novembre 2018, il a été constitué une Société civile. Dénomination sociale : SC LABILLE T. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 euros. Siège social : 23 avenue Pierre Scherrer – 89000 AUXERRE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apport en numéraire d'un montant de 3 000 euros. Gérant : M. Thomas LABILLE, demeurant au 23 avenue Pierre Scherrer, 89000 AUXERRE. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL894922972

LE RELAIS DU CHATEAU

AVIS DE CONSTITUTION de LA SOCIETE COMMERCIALE

(Conformément à l'article 285 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

Dénomination : LE RELAIS DU CHATEAU

Forme juridique : Société par actions simplifiées, régie par les dispositions du Code de commerce et par les présents statuts

Capital social : 10 000 euros

Siège social : 7, Promenade du Grillon – 89170 SAINT FARGEAU

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, l'exploitation et la gérance d'hôtels et hébergements, l'organisation de conférences, séminaires, banquets, mariages, cérémonies. Et plus généralement, toutes opérations commerciales.

Toutes opérations commerciales, financières, industrielles mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social.

Préisident : M.BIBARD-LEPRINCE Sébastien – La Forge Salée – 58310 Dampierre sous Bouhy

Autre dirigeant : M. GUYOT Antoine – Le Château – 89170 SAINT FARGEAU

Commissaire aux comptes : Les associés collectivement peuvent nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes

Durée : 99 ans

La société sera immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de l'Yonne (89)

AL894922982

SCI SEBAN

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 novembre 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination sociale : SCI SEBAN.

Forme : Société Civile Immobilière, société civile régie par les articles 1832 et suivants du code civil, régissant le contrat de société en général et la société civile en particulier, par les règlements pris pour leur application, par tous les textes qui viendraient à les modifier ainsi que par les présents statuts.

Objet : La recherche et l'acquisition de tous immeubles, droits et participations immobilières ;

La gestion de ces immeubles et l'édification de toute construction sur les terrains ;

La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des immeubles acquis par la Société ;

La constitution de tout syndicat de copropriété, de toute association syndicale ou indivision réglementée en vue d'organiser la propriété et la gestion future des immeubles de la Société et de leurs dépendances ;

La constitution d'hypothèques ou autre sûreté réelle sur les immeubles de la Société ; et

Plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'expansion ou le développement, pourvu que les opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

Capital social : 10 000 euros.

Siège social : 7 Promenade du Grillon - 89170 Saint-Fargeau.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 10 000 euros

Gérant : M. Sébastien BIBARD-LEPRINCE, demeurant à La Forge Salée à DAMPIERRE-SOUS-BOUHY et M. Antoine Guyot, demeurant Château de Saint-Fargeau à Saint-Fargeau (Yonne),

Cession de parts : Constatée par écrit par acte notarié ou acte sous seing privé dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés ou à leurs conjoints, ascendants et descendants.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, les fondateurs.

AL894922983

Barreau de Strasbourg

JUDICIA CONSEILS
Société d'Avocats
200 A Rue de Paris –
67116 REICHSTETT
Tel. 03 88 18 51 51
Fax 03 88 18 51 50

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ORMOY du 21 Novembre 2018 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CALLIS-INVEST

Siège : 5 route de Chablis - LA MALMAISON - 89400 ORMOY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet :

la propriété par voie d'acquisition, souscription, apport ou autrement ainsi que la disposition de tous droits sociaux, de toutes valeurs mobilières, cotées ou non, d'obligations, de parts d'intérêt dans toutes sociétés, que leur activité soit immobilière, commerciale, industrielle, financière ou autre, françaises ou étrangères ; la fourniture de toutes prestations de services se rattachant à la gestion des participations notamment la réalisation de toutes prestations de nature administrative, financière, comptable, commerciale, marketing, technique et de façon générale toutes prestations de services liées à la gestion desdites participations ; l'acquisition de toute licence, brevet ou autres biens incorporels ; la propriété par voie d'acquisition, d'apport ou d'échange et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous immeubles et de tous biens ou droits immobiliers, quelle qu'en soit la nature, et de toutes participations dans toutes sociétés immobilières ; la disposition, l'administration et la gestion des biens de la société; et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Julien CALLIGARIS, de nationalité française, né le 18.10.1990 à AUXERRE (89), demeurant à 5 route de Chablis - La Malmaison - 89400 ORMOY.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés

d'AUXERRE.

Pour avis

Le Président

AL894922990

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAMPS SUR YONNE (89290) du 26 novembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CHAMPS VISION

Siège social : Centre Commercial Le Rami - Rue de la Croix Bersan, 89290 CHAMPS SUR YONNE

Objet social : Achat, vente d'optique, lunetterie et accessoirement toutes prestations rattachées directement ou indirectement à l'optique et à l'acoustique

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Madame Caroline LEITE, demeurant 2 rue de la Chalifarde - 89290 CHAMPS SUR YONNE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL894922997

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, à NITRY (Yonne), en date du 29 novembre 2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : LE COCHON DE MONTGRÉ.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 15 000 euros.

Siège social : 2 rue d'Api - 89310 NITRY.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : M. Arnaud MARQUANT, demeurant 4 rue de l'industrie, à NITRY (89310).

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis et mention, la gérance.

AL894923001

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/12/2018 il a été constitué une société Dénomination sociale : SARL AUXERRE BARBELL CROSS Siège social : 9 rue Louise weiss, 89000 Auxerre Forme : SARL Nom commercial : Crossfit auxerre Capital : 2000 € Objet social : Salle de sport et de remise en forme, coaching sportif et nutritif, collectif et/ou individualisé, cours collectifs, achat et vente de boissons sans alcool et produits diététiques liés à la pratique du sport Gérance : Monsieur Willy BAILLY, 4 rue des boussicats, 89000 Auxerre Cogérant : Mademoiselle Marie-Charlotte DORANGE CLOR, 26 avenue Victor hugo, 89000 Auxerre Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL894923006

PHARMAKZK
Société civile immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social :
27 ROUTE DE
CHAZELLE -VERGEOT
89240 POURRAIN
RCS AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à POURRAIN du 15 NOVEMBRE 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PHARMAKZK,

Forme sociale : Société civile immobilière,

Siège social : 27 route de Chazelle – Vergeot 89240 POURRAIN,

Objet social : l'acquisition de tous immeuble bâtis dans le but de l'administration et l'exploitation par bail, par location ou autrement dudit immeuble dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 500 euros,

Gérance : Madame SANCHEZ Anne, demeurant 27 route de Chazelle - Vergeot 89240 POURRAIN,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

La Gérance

AL894923011

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande
☐ Grandes cultures
☐ Lait élevage
☐ Porcs
☐ Vigne
☐ Aviculture
☐ Fruits & légumes
☐ Pâtre
☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 48 €
☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

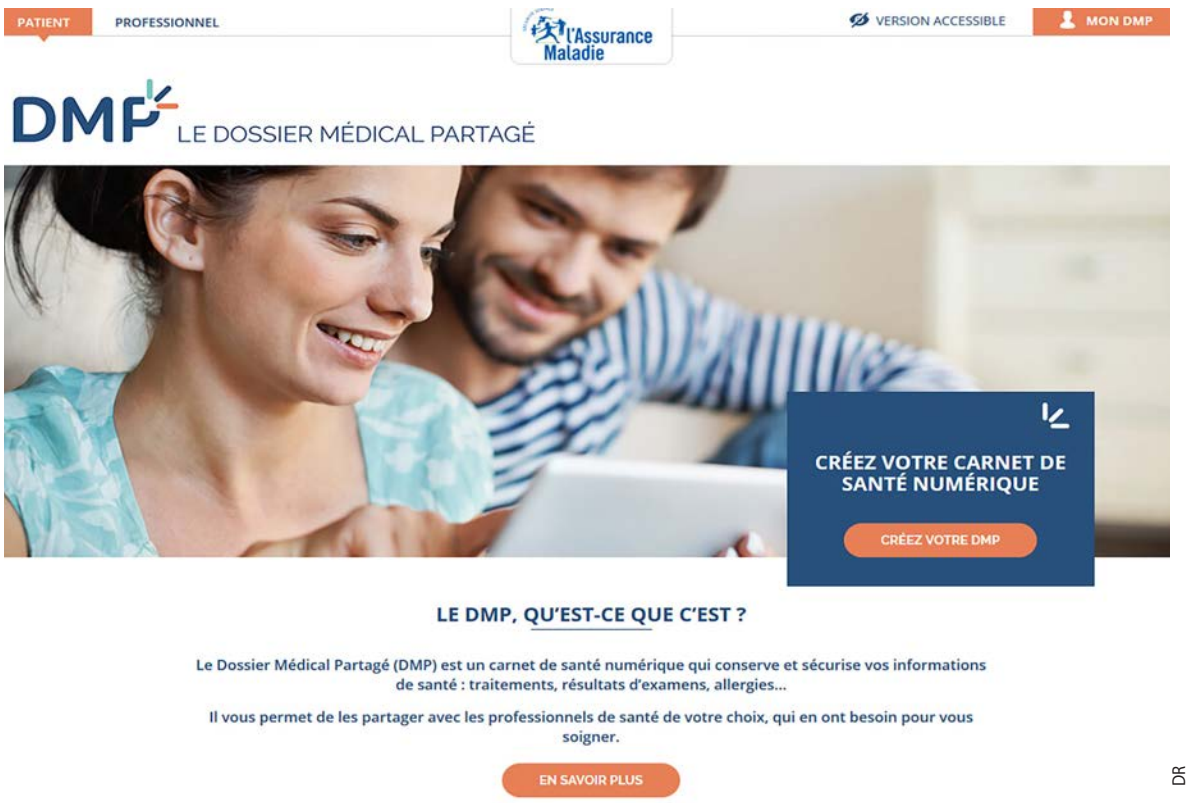
☐ Je règle € par carte bancaire N°__/__/__/__
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Santé

Le dossier médical partagé enfin disponible

Le dossier médical partagé vient d'entrer en fonctionnement. Il a pour vocation de devenir le carnet de santé numérique de tous.



Le dossier médical partagé (DMP) peut être créé sur le site dmp.fr.

DR

Après plusieurs tentatives soldées par des échecs depuis une quinzaine d'années, le dossier médical partagé (DMP) est de retour et vient d'être officiellement lancé par Agnès Buzyn, ministre de la santé. Ce carnet de santé numérique a pour but de conserver, centraliser et sécuriser toutes les informations de santé des patients. Gratuit et confidentiel, il doit leur permettre de partager ces informations avec les professionnels de santé de leur choix. Il est possible d'y accéder sur smartphone ou tablette via l'appli dédiée ou depuis le site dmp.fr sur un ordinateur. Le DMP permet de conserver et de mettre à jour l'historique médical du patient grâce aux informations déposées, avec son accord, par son médecin traitant, ses médecins spécialistes, son laboratoire de biologie, les établissements de santé dans lesquels il a séjourné… Le patient peut aussi le compléter lui-même en y déposant par exemple des photos ou des PDF des documents de santé qu'il conservait jusqu'alors au format papier. Ainsi, le DMP permet de rassembler l'historique des soins des 24 derniers mois automatiquement alimenté par l'Assurance maladie, les pathologies et allergies éventuelles, les traitements médicamenteux, les comptes rendus d'hospitalisation et de consultation et les résultats d'examens. Son accès, pour les patients, requiert la saisie d'un identifiant, d'un mot de passe personnalisable et d'un code d'accès à usage unique envoyé sur leur téléphone mobile ou par mail. Les professionnels, pour y accéder, ont besoin quant à eux de leur carte professionnelle de santé. En cas de perte des données d'identification, il est possible d'appeler le support DMP Info Service afin de les récupérer immédiatement par téléphone au 0 810 331 133 ou en remplissant un formulaire sur le site dmp.fr. Pour le moment, la création d'un dossier médical partagé pour les mineurs s'effectue uniquement chez les professionnels de santé ou à l'accueil d'une caisse d'un régime de Sécurité sociale.

Création non obligatoire

Le patient choisit les professionnels de santé à qui il donne l'accès et peut même masquer une information médicale à tout moment. Cette dernière reste néanmoins disponible pour l'auteur du document et le médecin traitant. Le patient est informé de chaque intervention qui s'y produit en étant averti par e-mail ou SMS. Les soignants, en fonction de leur profession et de leur spécialité, ont accès aux seules informations qui leur sont utiles, en fonction de leurs compétences. Par exemple, un médecin aura accès à la totalité du DMP, mais un opticien ou un diététicien n'aura qu'un accès partiel. Les DMP sont conservés par un hébergeur de données de santé ayant reçu un agrément du ministère en charge de la santé. Seuls le patient et les professionnels de santé peuvent y accéder. Aucun autre acteur, laboratoire, mutuelle, banque, n'a accès au contenu du DMP. Les informations présentes ne peuvent donc être exploitées à des fins commerciales, d'études ou autres. L'Assurance maladie, elle-même ajoute à l'historique des soins dans les DMP mais ne peut pas les consulter.

Chaque personne rattachée à un régime de Sécurité sociale peut ouvrir un DMP. Munie de sa carte Vitale, indispensable pour s'identifier, il lui suffit de se rendre à l'accueil de son organisme d'assurance maladie, en pharmacie ou auprès d'un professionnel de santé équipé d'un logiciel compatible avec le DMP, sur le site dmp.fr. La création d'un DMP ne peut se faire qu'avec le consentement de l'assuré. Sa création n'est pas obligatoire. Par ailleurs, elle n'a aucun impact sur le remboursement de soins. Sa fermeture peut être demandée à n'importe quel moment sur le site dmp.fr. Après fermeture du DMP, les données sont conservées pendant dix ans. Il peut être réactivé à tout moment.

Valérie Godement

Enrichissement

Au printemps 2019, il sera possible de mentionner dans le DMP ses souhaits concernant la fin de vie, ce qui permettra, aux médecins, le moment venu, de prendre leurs décisions sur les soins à prodiguer, si la personne ne peut exprimer ses volontés. Entre 2020 et 2022, un carnet de vaccination pourra être ouvert dans le DMP. Dans cet espace pourront figurer le nom du vaccin, le numéro du lot, la date de l'injection ainsi que la date de rappel.

▸Coin cuisine

Pot-au-feu exotique à la Morteau



Nicolas Leser & Ulrike Skadow

(pour 4 personnes)
Préparation : 25 minutes ; Cuisson : 30 minutes.
Ingrédients :
1 saucisse de Morteau,
1 oignon, 2 clous de girofle,
1 gousse d'ail, 1 petit piment (facultatif),
1 feuille de laurier,
500 g de patate douce,
300 g d'igname,
300 g de manioc,
1 petit poivron rouge, 1 épi de maïs,
1 bouquet de coriandre,
1 citron vert coupé en quartiers,
Sel.

Réalisation :
Placer la saucisse de Morteau dans une grande marmite avec l'oignon épluché et piqué des clous de girofle, la gousse d'ail épluchée, le piment et la feuille de laurier. Couvrir largement d'eau froide, amener à ébullition et laisser cuire doucement 10 minutes.
Pendant ce temps, éplucher la patate douce, l'igname et le manioc et couper le tout en gros morceaux.
Laver et nettoyer le poivron rouge et le couper en petits dés. Ajouter tous ces légumes ainsi qu'un peu de sel dans la marmite et continuer la cuisson pendant encore 20 minutes. 10 minutes avant la fin, ajouter le maïs dans la marmite.
Laver et sécher la coriandre puis ciseler les feuilles.
Quand tous les légumes sont tendres, découper la saucisse de Morteau en tranches et le maïs en 4 morceaux.
Servir le pot-au-feu bien chaud, parsemé de coriandre et accompagné de quartiers de citron vert.

▸Coin lecture

20 ans d'âge et 83 numéros !

La revue trimestrielle *«L'Alpe»* fête ses 20 ans d'existence avec son numéro 83



Prix : 18 euros

20 ans d'une revue dédiée aux montagnes des Alpes, ça se fête ! Les éditions Glénat et le Musée Dauphinois ont bien fait les choses pour cette nouvelle livraison - le numéro 83 - estampillée hiver 2019 et datée janvier, février, mars 2019. Comme au départ, la revue parle encore et encore de *«terre humaine»* et de *«tribune»* des patrimoines et cultures de l'Europe alpine. Un regard est porté sur les Alpes il y a 20 ans et les Alpes aujourd'hui. Mais surtout, la rédaction a décidé de projeter, parfois de rêver, les Alpes de demain dans un dossier de 74 pages : cartes pour comprendre, attraction du territoire, concours photos pour rêver, transmission et éducation, archives découvertes en… 2062… Autant de beaux sujets pour aborder la montagne. Symbole d'ouverture, une dizaine de pages est consacrée aux différents anniversaires et célébrations de 2018. Symbole de vitalité, un article traite de la richesse et de la densité de la recherche universitaire alpine. Une très belle lecture, très enrichissante !

Thierry Michel

Chez les Pheulpin, restaurer des tracteurs anciens est une histoire de famille. Jean-Luc, le père, et ses fils Damien et Aurélien, en possèdent aujourd'hui une bonne douzaine, datant des années cinquante aux années quatre-vingt, tous en parfait état de fonctionnement.





Une passion qui se conjugue en famille

Le début d'une collection tient parfois à peu de chose. Un souvenir d'enfance, un film, un objet dans une vitrine… autant de facteurs qui peuvent faire naître une passion, parfois débordante. Chez les Pheulpin, agriculteurs à Arc-sur-Tille depuis plusieurs générations, c'est tout naturellement que la collectionnite a jeté son dévolu sur les tracteurs anciens. Jean-Luc, le père, Damien et Aurélien, les fils, en possèdent aujourd'hui plus d'une douzaine, tous bichonnés et en parfait état de fonctionnement.

L'aventure a débuté en 1998 par l'acquisition d'un Farmall 235 de 1959 qui appartenait à un voisin. *« Je passais devant tous les jours en rentrant de l'école »* se souvient Damien Pheulpin. Stationné dehors, à la merci des éléments, Damien a fini par le racheter pour le remettre sur roues. Une opération qui nécessite de collecter un maximum d'infos. À force de recherches sur internet, d'échanges sur les forums, de visites sur les foires, les Pheulpin, père et fils, ont pu redonner au petit tracteur son aspect et ses performances d'époque. La remise en état mécanique, une nouvelle peinture, réfection des lettrages ont ainsi permis au Farmall 235 de reprendre du service et de trôner fièrement sur les expositions de matériels agricoles anciens. En parcourant les expos, Damien a rapidement été séduit par d'autres modèles et en particulier le Farmall Cub de la Compagnie International Harvester (IH). *« C'est ce qui nous a décidés à en acheter un de 1956 »* souligne Damien. La collection familiale en compte aujourd'hui deux.



Damien Pheulpin pose fièrement sur son petit Farmall 235 de 1959, le tracteur par qui tout à commencé.



Moissonneuses-batteuses, motos... Aurélien et Damien Pheulpin conservent toutes sortes de vieilles mécaniques.

Plus tard, Damien et Aurélien s'intéressent de près à un autre engin : une david Brown 990. Un modèle déjà présent sur la ferme puisqu'il avait été acheté neuf par leur grand-père en 1972, année de la fusion de la marque anglaise avec le géant américain Case. Mais celui-ci, en panne, a failli être vendu par Jean-Luc, une fois chargé sur le camion, la famille n'a finalement pas pu se résoudre à le laisser quitter la ferme. Les deux frères ont donc entrepris de le restaurer lui aussi. Une opération qui aura finalement pris du temps. *« Nous n'arrivions pas à le faire redémarrer. C'est seulement au bout de dix ans, grâce aux échnages sur internet, que nous avons trouvé la cause du problème : un mauvais calage de la pompe à injection ! »*. Après quelques coups de clés, le tracteur blanc a retrouvé toutes ses forces, au point de servir toute l'année pour les travaux maraîchers de l'exploitation.

Plus ancien, le David Brown 850 de 1963 était lui aussi destiné à la ferraille. Récupéré chez un ami, il n'a finalement fait l'objet que d'un remplacement de rivet de disque d'embrayage pour reprendre du service. La bonne affaire ! La gamme des tracteurs blanc et rouge sera ensuite complétée par un 1 200.

Les Pheulpin sont assez fidèles à ces marques et à leurs différentes évolutions. Trois modèles de la gamme International (844, 845 et 1 046) sont en effet présents sur l'exploitation, ainsi que trois Case IH et un Mac Cormick.

Passage au bleu

Le dernier arrivé dans la collection change tant par sa couleur que par son origine. Cette fois c'est sur un tracteur bleu de fabrication française que les Pheulpin ont jeté leur dévolu : un Sift TD4. Un modèle rare, qui a lui aussi une histoire familiale. *« Notre grand-père en avait un sur la ferme »* précise Aurélien Pheulpin qui s'est mis en tête de retrouver ce tracteur. *« Cela fait près de 10 ans que nous parcourons les sites de petites annonces et les forums internet… »*. Une recherche active qui a porté ses fruits en septembre dernier. À peine arrivé à Arc-sur-Tille, ce TD4 de 1953 dégotté à Chaource est déjà en cours de restauration. Presque entièrement démonté dans un coin de hangar, ce monstre bleu va passer durant quelques mois entre les mains expertes de Jean-Luc, Damien et Aurélien, qui sauront, à n'en pas douter, lui redonner sa brillance d'autrefois. **FD**



Dernière acquisition, le Sift TD4. Un tracteur 100% made in France lancé en 1938. Ce modèle 1953 devrait vite retrouver son éclat.

Un peu d'histoire

La Sift (Société d'installation de force et de traction) est une entreprise française fondée en 1916. La Sift se consacre à l'origine dans la fabrication de moteurs et de matériel militaire. En 1938, l'entreprise s'oriente vers la construction de tracteurs agricoles et lance son premier modèle : le TD4. Il s'agit d'un tracteur diesel 4 temps à 4 cylindres en ligne, de 6 litres de cylindrée pour 43 CV à 1 100 tr/min. Côté gabarit, le TD4 mesure 3,23 mètres de longueur hors tout et une largeur de 1,78 m et affiche un poids à vide de 2 500 kg sans ballast (3 270 kg avec ballast).
Tous les éléments de ce tracteur sont fabriqués en France. L'entreprise Sift est installée à Boulogne-Billancourt puis déménage après guerre à Argenteuil. Après avoir produit des milliers de tracteurs, dont 5 000 issus des usines Snecma, les ventes finissent par s'effondrer en 1958 (seulement 284 tracteurs produits cette année-là). La marque disparaît définitivement en 1965, absorbée par la Compagnie des ateliers et forges de la Loire.

